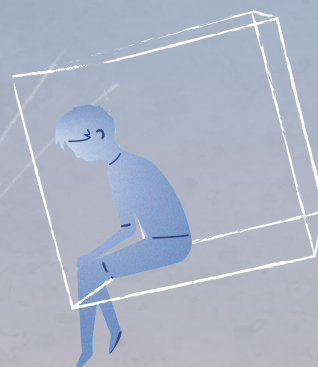


Rapport mondial sur la prise en charge et la protection des enfants

Comprendre et prévenir la séparation des enfants de leur famille



SOS VILLAGES
D'ENFANTS

Le présent rapport est le fruit d'une collaboration entre plusieurs secteurs et parties prenantes dont SOS Villages d'Enfants, des chercheurs et chercheuses d'institutions universitaires et 1 179 participant·es, dont 517 enfants et jeunes, 290 membres adultes de leurs familles et 368 professionnel·les. Les institutions de recherches universitaires participantes sont les suivantes :

Université américaine d'Asie centrale, Université Brown, Child Consulting Ltd., Université Daystar, Université Internationale de Grand Bassam, University College de Copenhague, Université Saint-Joseph de Beyrouth, University College d'Absalon, Université technologique du Salvador, Université islamique de Bandung et Université catholique d'Uruguay.

Le rapport compile des données issues de résultats de recherches menées dans le cadre du projet :

- **Short, S., Leinaweaver, J., Shaw, P. (à venir).** *A Systematic Review of Child-Family Separation*. Brown University.
- **Gale, C., Milligan, I., Navarrete Galvez, P.M., Ablezova, M., David, K., Bredahl Jacobsen, C., Khasanah, A.N. C.M., Olumbe, R., Yeretzian, J.S., & Yugi, F. (2024).** *Key Drivers Contributing to Child-Parents Separation and Placement in Alternative Care - Research Findings from an Eight Country Study: Denmark, El Salvador, Côte d'Ivoire, Indonesia, Kenya, Kyrgyzstan, Lebanon, and Uruguay*. SOS Villages d'Enfants. <https://www.sos-childrevillages.org/publications/research-and-positions/global-report>
 - **Huit rapports nationaux** pour la Côte d'Ivoire, le Danemark, le Salvador, l'Indonésie, le Kenya, le Kirghizistan, le Liban et l'Uruguay. <https://www.sos-childrevillages.org/publications/research-and-positions/global-report>
- **Gale, C., Navarrete Galvez, P., Bredahl Jacobsen, C., Olumbe, R., Yeretzian, J.S., Pokšāns, A. (2024).** *A Rapid Desk Review of International Academic Literature and Case Studies from Denmark, El Salvador, Kenya, and Lebanon*. SOS Villages d'Enfants. <https://www.sos-childrevillages.org/publications/research-and-positions/global-report>
 - **Quatre rapports nationaux** pour le Danemark, le Kenya, le Liban et le Salvador. <https://www.sos-childrevillages.org/publications/research-and-positions/global-report>
- **Leinaweaver, J. (à venir).** *The Contours of Family Struggles in Lima, Peru: Qualitative Analysis of Microbiographies in an Alternative Care Database*. Manuscrit non publié.
- **Évaluation des preuves complémentaires, analyse des données et des politiques** : Rosalind Willi, Claudia Arisi, Brett Koblinger, Pamela Nunez Basante, Pratibha Chaturvedi, Jeanne Mukaruhogo, Nilay Tuncok, Germain Houedenou et Felicia Wessmark.

Ce projet a pu être mené grâce au soutien financier du fonds allemand Hermann Gmeiner de SOS Villages d'Enfants et de SOS Villages d'Enfants Norvège, Danemark et Suède.

Autrices : Rosalind Willi et Claudia Arisi

Contributeurs et contributrices : Dr Chrissie Gale, Dr Susan Short, Dr Jessaca Leinaweaver, Dr Charlotte Bredahl Jacobsen, Dr Roseline Olumbe, Dr Joumana Stephan Yeretzian, Dr Paola Galvez Navarrete, Dr. Cecilie Kolonda Moesby-Jensen, Dr. Andhita Nurul Khasanah, Patrick Shaw.

La reproduction de toute partie de la présente publication est autorisée sous réserve que la source soit dûment mentionnée. **Citation** :

Willi, R. et Arisi, C. (2024). *Rapport mondial sur la prise en charge et la protection des enfants : Comprendre et prévenir la séparation des enfants de leur famille. Résumé exécutif*. SOS Villages d'Enfants International.

Design éditorial et mise en page : Manuela Ruiz

Support graphique : Johan Cubillos Sánchez

Conseil graphique et créatif : Sandra Berntsen

Direction artistique : Natalia Bueno Torres

Révision et édition : Sarah Hoey

Édition :

SOS Villages d'Enfants International

Brigittenauer Lände 50

A-1200 Vienne, Autriche

www.sos-childrevillages.org

© 2024 SOS Villages d'Enfants International. Tous droits réservés.

Table des matières

Liste des figures et tableaux	4
Liste des sigles et acronymes	5
I. Avant-propos	6
II. Remerciements	8
III. Glossaire	10
1. Introduction	17
2. Éléments de contexte sur la séparation	20
2.1 Concepts clés	20
2.2 Enfants concernés par la séparation ou risquant de l'être	21
2.3 Effets de la séparation sur les enfants	24
2.4 Cadres juridiques et politiques internationaux	25
3. Méthodologie et approche participative	30
3.1 Objectifs et champs de recherche	30
3.2 Méthodologie de recherche	31
3.3 Limites	35
4. Pourquoi les enfants sont-ils séparés de leur famille	38
4.1 Documentation disponible sur les facteurs contribuant à la séparation	38
4.2 Résultats de la recherche préliminaire sur les facteurs contribuant à la séparation et au placement en prise en charge de remplacement formelle	40
4.2.1 Facteurs à l'échelle familiale	42
4.2.2 Facteurs à l'échelle de la société globale	56
4.2.3 Prise de décision : systèmes de protection de l'enfance et prévention	63
5. Avis et point de vue des enfants, des jeunes, des familles et des professionnel·les sur le renforcement des familles	78
6. Synthèse des résultats et conclusions	83
7. Recommandations	92
8. Références	104

Liste des figures et tableaux

Figure 1 : Situations dans lesquelles les enfants vivent ou risquent la séparation, conformément aux politiques et aux recherches.	23
Figure 2 : Modèle écosystémique de Bronfenbrenner	32
Figure 3 : Huit pays d'étude représentant des contextes différents	33
Figure 4 : Qu'est-ce qui suscite l'inquiétude ou le malheur des enfants / jeunes dans leur foyer : réponses d'enfants et de jeunes.	42
Figure 5 : Inquiétudes relatives à la pauvreté citées par les enfants et les membres adultes de familles	50
Figure 6 : Enfant âgé de 13 à 15 ans au Danemark : Les psychologues sont les superhéros de la société. « Ça nous a tous aidés lorsque mon père a fait une psychothérapie. »	57
Figure 7 : Enfant âgé de 13 à 15 ans au Salvador : Super Luna : Trois choses que je voudrais changer : « Le manque de compréhension, d'unité et de communication. Mon super-pouvoir, ce serait d'apporter la paix et l'harmonie dans les familles. »	78
Figure 8 : Enfant âgé de 13 à 15 ans au Kenya : « Que tous les enfants aient une éducation pour que ça aille bien dans leur vie. Que tous les enfants aient un travail. Que tous les enfants soient en sécurité chez eux. »	78
Figure 9 : Enfant âgé de 13 à 15 ans au Liban : Mon super-pouvoir, ce serait de pouvoir lire les esprits et les pensées, « Je pourrais résoudre les problèmes dans les couples, je pourrais aider les enfants qui se sentent malheureux ou en danger. »	79
Figure 10 : Enfant âgé de 13 à 15 ans en Côte d'Ivoire : « J'ai le pouvoir d'apporter du réconfort aux blessés. »	79
Figure 11 : Enfant âgé de 13 à 15 ans en Indonésie : La superhéroïne-bonne fée : « diffuse une lumière chaude dans la famille, a une énergie verte pour aider les personnes qui ont besoin de ressources et l'économie ; peut voler autour de la terre pour aider les personnes dans le besoin avec son pouvoir. »	79
Figure 12 : Enfant âgé de 13 à 15 ans en Indonésie : Ce superhéros est « capable de résoudre tous les problèmes, aide les gens malades, donne des cadeaux. »	79
Figure 13 : Enfant âgé de 13 à 15 ans au Liban : Le super-pouvoir d'avoir de l'énergie ou de l'électricité : « Je peux prévenir les mauvaises situations financières, prévenir la transgression de règles, je peux aider les enfants à se sentir en sécurité dans leur famille. »	80
Figure 14 : Enfant âgé de 13 à 15 ans en Côte d'Ivoire : « Mon pouvoir est de soigner les maladies. Mon pouvoir est d'arrêter les disputes entre les parents. »	80
Figure 15 : Enfant âgé de 13 à 15 ans au Danemark : Un superhéros qui nettoie et un superhéros qui s'occupe des enfants, ce qui renvoie aux parents sous pression avec des responsabilités de prise en charge	80
Figure 16 : Facteurs contribuant à la séparation	85
Figure 17 : Facteurs contribuant à une décision de séparation par les services de protection de l'enfance	88

Tableau 1 : Vue d'ensemble des principales composantes de recherche	31
Tableau 2 : Principaux facteurs identifiés dans les 8 pays d'étude	40
Tableau 3 : Décisionnaires intervenant dans le placement des enfants en prise en charge de remplacement	64
Tableau 4 : Recommandations d'amélioration des systèmes de prise en charge et de soutien pour aider les familles à rester unies et à protéger leurs enfants	94

Liste des sigles et acronymes

CIDE – Convention internationale relative aux droits de l'enfant

CIDPH – Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées

ECOSOC – Conseil économique et social des Nations unies

ODD – Objectifs de développement durable

OIM – Organisation internationale pour les migrations

OIT – Organisation internationale du Travail

OMS – Organisation mondiale de la Santé

ONU – Organisation des Nations Unies

PNUD – Programme des Nations Unies pour le développement

UNICEF – Fonds international de secours à l'enfance des Nations unies

Avant-propos

Cette année, l'année 2024, marque le 35^e anniversaire de la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant, qui reconnaît le droit de chaque enfant à grandir dans un cadre familial et dans la joie, l'amour et la compréhension. Cette Convention affirme le rôle joué par les parents et les familles dans l'éducation des enfants et impose aux États signataires de veiller à ne pas séparer les enfants de leurs parents, sauf si c'est dans leur intérêt supérieur.

Aujourd'hui, partout dans le monde, des millions d'enfants sont séparés de leur famille alors que cela aurait pu être évité. Pendant mon mandat de présidente, les conflits armés ont été un facteur dominant dans le déplacement d'enfants ainsi que leur séparation non volontaire d'avec leurs parents.

Notre Comité reste déterminé à appliquer les principes de la Convention, en particulier en mettant l'accent sur la nécessité de prévenir les séparations évitables et d'aider les familles à rester unies. Les Articles 9, 18 et 7 de la Convention indiquent clairement qu'il est du devoir des gouvernements et des sociétés de veiller à ce que les familles reçoivent le soutien nécessaire pour prendre en charge leurs enfants et, lorsque la séparation est inévitable, de tout mettre en œuvre pour maintenir le lien entre l'enfant et sa famille.

Ce rapport tombe à point nommé. Il apporte des perspectives indispensables sur les problèmes systémiques, comme la pauvreté, les discriminations et le manque d'accès aux services essentiels, qui contribuent à la séparation évitable des familles. Les résultats soulignent que les États ont la capacité, mais aussi le devoir, de surmonter ces difficultés grâce à une meilleure coordination entre les secteurs et un plus grand investissement dans la protection de l'enfance, la protection des familles et les services de renforcement de la famille.

Je trouve particulièrement encourageante l'approche participative adoptée dans les recherches menées par SOS Villages d'Enfants et ses partenaires. En impliquant activement les enfants, les jeunes, les familles et les professionnel·les dans plusieurs études nationales, ce rapport fait entendre les voix des personnes les plus affectées par les séparations. Leur point de vue nous permet de mieux comprendre les difficultés et nous indique des solutions pratiques et concrètes.

J'ai la conviction que ce rapport inspirera les décideurs politiques, les professionnel·les de la prise en charge et les personnes engagées dans des actions de plaidoyer à prendre des mesures significatives pour prévenir la séparation des familles et investir dans des solutions qui permettent aux enfants de s'épanouir au sein de leur famille. Ensemble, nous pouvons œuvrer pour que chaque enfant grandisse dans un environnement familial sûr, aimant et stimulant.



Professeure Ann Skelton
**Présidente du Comité
des droits de l'enfant des
Nations unies**

Avant-propos

Alors que les crises se multiplient, le tissu social s'use jusqu'à la corde et menace de se rompre. Le manque d'investissement dans les politiques sociales et de développement, couplé à l'obsolescence des systèmes de soutien et de prise en charge, fait que les enfants et leurs familles sont livrés à eux-mêmes. Cela entraîne des séparations qui pourraient être évitées et qui pourtant affectent des millions de personnes et les empêchent de révéler tout leur potentiel et d'exercer leurs droits.

Or, nous savons que la plupart du temps, la séparation peut et doit être évitée en intervenant à la source. Toutefois, cela nécessite une réponse robuste à l'échelle mondiale, nationale et locale, fondée sur des preuves et influencée par l'avis des personnes directement concernées.

Quels sont les facteurs qui provoquent la séparation des familles et le placement des enfants en prise en charge de remplacement ? Et comment le secteur social peut-il collaborer pour prévenir la séparation et transformer la vie de ces enfants ? Ce rapport phare cherche à répondre à ces questions à partir d'études participatives visant à mieux comprendre les réalités de terrain dans une pluralité de contextes nationaux.

Les résultats du rapport mettent en évidence un enchevêtrement complexe de facteurs favorisant la séparation des familles, de l'extrême pauvreté impactant des familles individuelles aux défis géopolitiques en passant par les effets des chocs climatiques. Ces facteurs vont des normes sociétales influençant la façon dont on conçoit le genre et la violence aux problèmes systémiques empêchant les familles d'accéder à la protection sociale et à la justice.

En dépit de cette complexité, certaines réalités simples s'avèrent universelles et se retrouvent aussi bien dans les pays à revenu faible, moyen ou élevé. La perte de prise en charge se résume rarement à un seul facteur ; elle est généralement due à la combinaison de plusieurs facteurs et à l'échec des systèmes de soutien et de prise en charge à faire face à ces facteurs de façon coordonnée.

SOS Villages d'Enfants tient à remercier l'ensemble des chercheurs, chercheuses, participants et participantes qui l'ont accompagnée dans cette aventure pour mettre en lumière ce problème complexe. Nous nous engageons à œuvrer ensemble pour mettre en pratique ces enseignements.

Alors que nous accompagnons les enfants et les jeunes privé·es de prise en charge parentale ou risquant de l'être depuis plus de 75 ans, ce rapport vital nous servira de guide pour l'avenir. Il nous aidera à apporter une réponse plus efficace et à plaider en faveur de leurs droits et de leurs besoins en tirant des enseignements du terrain et en écoutant leur avis.

Non seulement la prévention de la séparation des familles est plus économique, mais elle est aussi fondamentale pour respecter l'intérêt supérieur de chaque enfant. Nous avons la conviction que les résultats et les analyses contenues dans ce rapport constitueront un apport précieux pour toutes les personnes qui œuvrent pour le respect des droits des enfants.



Dereje Wordofa

Dr. Dereje Wordofa

Président

**SOS Villages d'Enfants
International**



Ángela Rosales

Ángela Rosales

Directrice générale

**SOS Villages d'Enfants
International**

Remerciements

Le présent rapport est le fruit d'une collaboration entre plusieurs secteurs et parties prenantes dont SOS Villages d'Enfants, des chercheurs et chercheuses d'institutions universitaires et 1 179 participant-es, dont 517 enfants et jeunes, 290 membres adultes de familles et 368 professionnel·les.

Institutions universitaires :

Université américaine d'Asie centrale, Université Brown, Child Consulting Ltd., Université Daystar, Université Internationale de Grand Bassam, University College de Copenhague, Université Saint-Joseph de Beyrouth, University College d'Absalon, Université technologique du Salvador, Université islamique de Bandung et Université catholique d'Uruguay.

Groupe consultatif universitaire :

Dr Susan Short, Dr Jessaca Leinaweaver, Patrick Shaw (Université Brown, États-Unis), Dr Chrissie Gale (Child Consulting Ltd., Royaume-Uni), Dr Joumana Stephan Yeretzian (Université Saint-Joseph de Beyrouth, Liban), Dr Paola Maria Navarrete Galvez (Université technologique du Salvador, El Salvador), Dr Roseline Olumbe (Daystar University, Kenya), Dr Charlotte Bredahl Jacobsen (University College de Copenhague, Danemark), Dr Cecilie Moesby-Jensen (Centre pour le travail social, University College d'Absalon, Danemark), Dr Andhita Nurul Khasanah (Université islamique de Bandung, Indonésie), Douglas Reed (anciennement SOS Villages d'Enfants International), Dr Brett Koblinger, Dr Claudia Arisi, Rosalind Willi (SOS Villages d'Enfants International).

Responsables de l'évaluation systématique :

Professeure Susan Short, Professeure Jessaca Leinaweaver et Patrick Shaw (Université Brown).

Responsables des recherches plurinationales :

Dr Chrissie Gale (responsable des recherches internationales), Dr Ian Milligan et Dr Paola Navarrete (recherche internationale au Kirghizistan et en Uruguay).

Chercheuses, chercheurs et professionnel·les ayant contribué aux études nationales :

- **Côte d'Ivoire** : N'Dri Kan David, Madoman Malika Ophelia Diomande (Université Internationale de Grand Bassam), Yannick Kra, Kone Kouameya (SOS Villages d'Enfants Côte d'Ivoire), Germain Houedenou, Mor Sall (SOS Villages d'Enfants International).
- **Danemark** : Dr Charlotte Bredahl Jacobsen, Professeure associée Kresta Munkholt Sørensen, Professeur assistant Mikkel Blegvad Schaumann (University College de Copenhague), Dr Cecilie Kolonda Moesby-Jensen (Centre pour le travail social, University College d'Absalon), Marie Amalie Høst, Lene Godiksen (SOS Villages d'Enfants Danemark).
- **Salvador** : Dr Paola Maria Navarrete Galvez, Carmen Andrea Carlos Pacheco, Samantha Nicole Rivera Donis, Xiomara Guadalupe Portal Cornejo (Université technologique du Salvador), Jaime Roque (SOS Villages d'Enfants Salvador), Alvaro Rodriguez (SOS Villages d'Enfants International).
- **Indonésie** : Dr Andhita Nurul Khasanah, Adzkia Nida Gandia (Université islamique de Bandung), Ari Wahyudi Susatyo, Yudi Kertiwa (SOS Villages d'Enfants Indonésie), Pratibha Chaturvedi (SOS Villages d'Enfants International).
- **Kenya** : Dr Roseline Olumbe, Dr Philemon Yugi, Mercy Mwanzana (Daystar University), Shadrack Kombe (SOS Villages d'Enfants Kenya), Yemisrach Takele (SOS Villages d'Enfants International).
- **Kirghizistan** : Mehriyul Ablezova, Aigerim Batyrbek Kyzy, Bermet Derbishova (Université américaine

d'Asie centrale), Perizat Mamutalieva, Oksana Orozbaeva, Lira Dzhuraeva (SOS Villages d'Enfants Kirghizistan), Ketj Jandieri (SOS Villages d'Enfants International).

- **Liban** : Dr Joumana Stephan Yeretjian, Julia Bou Dib, Ranim Sahily, Kawthar Jaber Fadlallah (Université Saint-Joseph de Beyrouth), Lina Bitar (SOS Villages d'Enfants Liban), Yamen Halasa (SOS Villages d'Enfants International).
- **Uruguay** : Pilar Abi-Saab Castagnet, Melanie Gandelman, Augusto Bortagaray, Professeure Cecilia Cracco (Université catholique d'Uruguay), Diogo Samuel (SOS Villages d'Enfants Uruguay), Alvaro Rodriguez (SOS Villages d'Enfants International).

Spécialistes de SOS Villages d'Enfants ayant apporté conseils et commentaires :

Coenraad de Beer, Mary Brezovich, Lira Dzhuraeva, Sofía García García, Lidia Giglio, Lanna Idriss, Brett Koblinger, Anne Mitaru, Christian Neusser, Nicola Oberzaucher, Benoit Piot, Michelle Purcell, Douglas Reed, Trine Riis-Hansen, Mathilde Scheffer, Elisabeth Schmidt-Hieber, Nilay Tuncok, Bertil Videt, Katrine Vincent.

Glossaire

Abandon	Désigne les situations dans lesquelles les enfants sont laissés sans prise en charge parentale par des personnes inconnues (abandon secret, par exemple sur les marches d'une mosquée, aux portes d'un hôpital, dans une « boîte à bébé » ou dans la rue). Les définitions locales et juridiques peuvent varier d'un pays à l'autre .
Adoption	Désigne le transfert légal et permanent des responsabilités et des droits parentaux sur un enfant à des personnes n'ayant pas nécessairement de liens biologiques avec l'enfant. L'adoption est généralement déclarée par un organe judiciaire, créant une relation parent-enfant légale, conformément aux Lignes directrices relatives à la protection de remplacement pour les enfants .
Prise en charge de remplacement	Désigne tout dispositif formel ou informel dont bénéficie un enfant ne vivant pas avec ses parents. Conformément aux Lignes directrices relatives à la protection de remplacement pour les enfants, cela inclut la prise en charge en famille d'accueil, la prise en charge par des proches, le placement en structures d'accueil à petite échelle et la prise en charge informelle par des proches ou d'autres membres de la communauté ³ .
Système de soutien et de prise en charge	Désigne un ensemble de lois, de politiques et de moyens de mise en œuvre visant à apporter une prise en charge, un soutien et une assistance aux personnes à chaque étape de leur vie. Inclut à la fois les services formels, comme les soins de santé, les services sociaux, la protection de l'enfance et l'aide éducative, et le soutien informel dispensé par des membres de la famille, des groupes communautaires et d'autres réseaux sociaux. Un système de soutien et de prise en charge vise à améliorer le bien-être, à assurer la sécurité, à promouvoir l'indépendance et à permettre aux individus de vivre une vie épanouie au sein de leur communauté ⁴ .
Sortant de prise en charge	Enfant ou jeune personne cessant de bénéficier d'une prise en charge de remplacement.
Enfant	Sauf mention contraire dans la législation nationale, un enfant est une personne de moins de 18 ans, conformément à l'Article 1 de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant (CIDE) ⁵ . L'âge est reconnu comme l'un des critères pour définir un « enfant » et les définitions locales peuvent varier.
Séparation des familles	Désigne un changement dans la prise en charge ou les modalités d'hébergement d'un enfant, y compris la séparation des parents, de la famille élargie ou des responsables communautaires de prise en charge. Cette séparation peut être ordonnée par les autorités ou se produire volontairement ou involontairement ⁶ .

1 ex. Marici et al. 2023 ; Browne et al. 2012.

2 The DataCare Project 2021 ; Assemblée générale des Nations unies 2009.

3 The DataCare Project 2021 ; Herczog et al. 2021 ; Assemblée générale des Nations unies 2009.

4 Assemblée générale des Nations unies 2023 ; Commission pour le développement social de l'ECOSOC 2024 ; Conseil des droits de l'homme 2023.

5 Assemblée générale des Nations unies 1989.

6 Objectif 7 du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, Assemblée générale des Nations unies, 2018.

Séparation des parents et de leurs enfants	Désigne la séparation d'un enfant avec ses parents biologiques ou légaux.
Protection de l'enfance	Désigne un ensemble de politiques et de pratiques visant à prévenir toutes les formes de maltraitance, de négligence, d'exploitation et de violence à l'encontre des enfants, et d'y répondre ⁷ .
Système de protection de l'enfance	Désigne l'ensemble des lois, politiques, réglementations et services nécessaires dans tous les secteurs sociaux, en particulier les services sociaux, l'éducation, la santé, la sécurité et la justice, afin de prévenir les risques liés à la protection de l'enfance et d'y répondre ⁸ .
Enfants privés de prise en charge parentale	Désigne les enfants qui ne sont pas pris en charge par au moins un de leurs parents. Conformément aux Lignes directrices relatives à la protection de remplacement pour les enfants, cela inclut « tout enfant ne bénéficiant pas de la protection permanente d'au moins un de ses parents, quelles qu'en soient les raisons et les circonstances » ⁹ .
Communauté	Désigne un groupe de personnes qui interagissent étroitement les unes avec les autres et ont souvent en commun des centres d'intérêt, des valeurs ou des emplacements géographiques. Ces personnes ont un sentiment d'appartenance et des relations directes, comme des relations de voisinage, des groupes d'intérêts ou des congrégations religieuses. Ce terme est à distinguer du concept de « société » qui désigne des entités plus grandes et plus complexes, composées de plusieurs communautés et groupes (voir la définition de société ci-dessous).
Famille	Désigne un certain nombre de dispositifs visant à assurer la prise en charge, la croissance et le développement des enfants, notamment la famille nucléaire, la famille élargie et d'autres dispositifs communautaires traditionnels et modernes, pour autant que ces derniers soient conformes au droit et à l'intérêt supérieur des enfants ¹⁰ .
Prise en charge de type familial	Selon les Lignes directrices relatives à la protection de remplacement pour les enfants, désigne une prise en charge prodiguée aux enfants dans un dispositif qui reproduit l'environnement familial, favorisant la sécurité émotionnelle et le développement social. Inclut la prise en charge en famille d'accueil et la prise en charge par les proches (voir la définition de chaque terme) ¹¹ .
Renforcement de la famille	Désigne les programmes et les politiques visant à améliorer le bien-être, la stabilité et la résilience des familles, pour leur permettre d'offrir un environnement stimulant à tous leurs membres ¹² .
Prise en charge formelle	Inclut les prises en charge de type familial ordonnées par une autorité judiciaire ou administrative, ainsi que la prise en charge en structure d'accueil, publique ou privée, ordonnée par ces autorités ¹³ .

7 UNICEF 2021b.

8 Bureau régional de l'UNICEF pour l'Europe et l'Asie centrale 2023, 1.

9 Assemblée générale des Nations unies 2009.

10 Comité des droits de l'enfant 2005, Observation générale n°7, para. 15.

11 Assemblée générale des Nations unies 2009.

12 On parle également de « soutien aux familles », même si ce terme est généralement plus large et englobe des mesures multisectorielles de soutien aux familles. Voir par exemple Canavan et al. 2016 ; Daly et al. 2015 ; Devaney et al. 2013 ; Devaney et al. 2022.

13 Assemblée générale des Nations unies 2009.

Prise en charge en famille d'accueil	Désigne le placement d'un enfant dans une famille autre que la sienne, choisie et supervisée par des autorités compétentes à des fins de prise en charge de remplacement. Inclut la prise en charge formelle par des proches ¹⁴ .
Prévention	Désigne l'évaluation de la situation d'un enfant en vue de prendre des décisions concernant sa protection et sa prise en charge qui servent leur intérêt supérieur. Implique le respect du principe de « nécessité », ce qui signifie qu'aucun enfant ne doit perdre sa prise en charge parentale si ce n'est pas nécessaire à sa sécurité, et que l'enfant doit recevoir un soutien pour retourner dans sa famille dès que cela ne présente aucun risque pour lui ou elle, afin d'éviter tout séjour prolongé et non nécessaire en prise en charge de remplacement ¹⁵ .
Pratiques parentales inadaptées	Les pratiques parentales deviennent inadaptées lorsqu'elles sont sévères, maltraitantes, ou contraires au développement ou à la sécurité d'un enfant. Ces pratiques peuvent varier selon les contextes sociaux et culturels ¹⁶ .
Prise en charge informelle	Désigne les arrangements privés en vertu desquels des proches, des ami-es ou d'autres personnes s'occupent d'un enfant sans recourir aux services judiciaires ou administratifs ¹⁷ .
Prise en charge institutionnelle	Il n'existe pas de définition communément admise de la prise en charge institutionnelle. Selon les travaux du Groupe européen d'experts sur la transition des soins en institution vers les soins de proximité et l'Observation générale n° 5 du Comité de la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées (CDPH), on peut la définir comme une forme de prise en charge en structure d'accueil dans laquelle les personnes, souvent des enfants, vivent dans d'un dispositif caractérisé par une culture institutionnelle ¹⁸ . Dans une culture institutionnelle, les résident-es sont isolé-es du reste de la communauté, doivent vivre ensemble sans en avoir le choix individuellement, sans contrôle sur les décisions qui les concernent, et dans un environnement où les besoins de l'organisation prennent le pas sur les besoins individuels.
Kafala	La procédure de la kafala, reconnue par la loi islamique et l'Article 20 de la Convention relative aux droits de l'enfant, inclut la prise en charge des enfants, y compris un soutien financier ou un dispositif de vie, similaire à l'adoption ou à une famille d'accueil ¹⁹ .
Prise en charge par des proches	Désigne une prise en charge de type familial par la famille élargie de l'enfant ou des ami-es proches de la famille, qu'elle soit organisée de manière formelle avec l'aval des autorités ou de manière informelle par la famille ²⁰ .
Orphelinage	Aux fins du présent rapport, le terme orphelinage désigne l'expérience des enfants dont les deux parents sont décédés.

¹⁴ Ibid.

¹⁵ Csaky et Gale 2015.

¹⁶ Pour plus d'informations, veuillez consulter Kuppens et Ceulemans 2019 ; Baumrind 1989 ; Baumrind 1991 ; Knerr et al. 2013 ; Morelli et al. 2018.

¹⁷ Assemblée générale des Nations unies 2009.

¹⁸ Comité des droits des personnes handicapées 2017 ; Groupe européen d'experts sur la transition des soins en institution vers les soins de proximité 2012.

¹⁹ Cantwell et Jacomy-Vite 2011.

²⁰ Assemblée générale des Nations unies 2009

Autre adulte assurant la prise en charge principale	Toute personne autre qu'un parent biologique ou adoptif ayant la responsabilité légale ou d'usage de la prise en charge quotidienne d'un enfant. Cela peut inclure une tutelle, une prise en charge par les proches ou toute personne désignée formellement ou reconnue par l'usage comme responsable de la prise en charge de l'enfant.
Réinsertion	Transition au cours de laquelle un enfant séparé se prépare à retourner vivre dans sa famille ou sa communauté (généralement d'origine) ²¹ . Dans un contexte migratoire, elle est associée à la migration de retour ²² .
Renoncement	Désigne le dessaisissement volontaire des droits parentaux, permettant à un enfant d'être élevé par un-e autre responsable de prise en charge. [Également traduit par placement familial, placement par les parents, fait de confier les enfants.]
Prise en charge en structure d'accueil	Désigne la prise en charge assurée par un dispositif collectif non familial, comme les refuges de prise en charge d'urgence, les centres de transit en cas d'urgence et toute autre forme de structure d'accueil à court ou long terme, y compris, les foyers pour petits groupes ²³ . Les foyers pour petits groupes sont des dispositifs au sein desquels les enfants sont pris en charge en petits groupes, généralement de quatre à six enfants ²⁴ , avec des responsables de prise en charge stables, dans un cadre communautaire. Cette forme de prise en charge se distingue de la prise en charge en famille d'accueil en ce qu'elle se déroule en dehors du « cadre domestique » traditionnel, généralement dans des structures spécialement conçues pour ou déliées à la prise en charge de groupes d'enfants ²⁵ .
Réunification	Désigne la réunion physique d'un enfant avec sa famille ou la personne qui était précédemment responsable de sa prise en charge en vue d'un placement permanent ²⁶ .
Protection sociale	La protection sociale, ou sécurité sociale, désigne des mesures visant à assurer l'accès à des soins de santé et à une sécurité de revenu tout au long de la vie d'une personne. Inclut des protections contre plusieurs risques comme la maladie, le chômage, le handicap, la maternité et la vieillesse, afin de réduire la pauvreté et les inégalités ²⁷ .

²¹ Delap et Wedge 2016.

²² Voir OIM n.d.

²³ Assemblée générale des Nations unies 2009.

²⁴ UNICEF 2020b.

²⁵ Koenderink 2019 ; Assemblée générale des Nations unies 2019.

²⁶ Delap et Wedge 2016.

²⁷ Conférence internationale du Travail 2012 ; Organisation internationale du Travail 1952.

Services sociaux	Concept global désignant un large éventail de professions gouvernementales et non gouvernementales travaillant avec les enfants, les jeunes, les adultes, les personnes âgées, les familles et les communautés afin d'assurer leur développement sain et leur bien-être. Cela regroupe un grand nombre de praticien·nes, chercheurs et chercheuses, responsables, éducateurs et éducatrices, notamment les travailleuses et travailleurs sociaux, les éducatrices et éducateurs sociaux, les pédagogues sociaux, les éducateurs et éducatrices d'enfants et de jeunes, les professionnel·les de la prise en charge des enfants et des jeunes, les agent·es de développement / de liaison communautaires, les travailleuses et travailleurs communautaires, les responsables des services sociaux, les animatrices et animateurs sociaux et culturels et les gestionnaires de cas. Si on a davantage de recul sur le travail social et la pédagogie sociale, qui dominent le secteur, d'autres catégories de professions ont évolué au fil du temps et apportent une contribution précieuse au développement et au bien-être humains²⁸.
Société	Une société englobe un ensemble de structures sociales, de normes culturelles et d'institutions, généralement à l'échelle nationale ou régionale. Elle est plus large qu'une communauté et inclut un éventail plus large de groupes divers.
Enfants séparés et non accompagnés	Les enfants non accompagnés ont été séparés de leurs deux parents et de leurs autres proches, et ne sont pas pris en charge par un·e adulte responsable de cette prise en charge en vertu de la loi ou de l'usage. Ce concept est souvent utilisé dans le cadre des migrations et des mobilités. On parle d'enfants séparés lorsque les enfants sont séparés de leurs deux parents ou de la personne qui était précédemment responsable, en vertu de la loi ou de la coutume, de leur prise en charge, mais pas nécessairement d'autres proches. Ce concept peut donc inclure les enfants accompagnés par d'autres membres de la famille²⁹.
Violence à l'encontre des enfants	Selon la classification internationale de la violence à l'encontre des enfants (ICVAC), ce terme désigne tout acte délibéré, non désiré et non essentiel, qu'il soit réel ou qu'il s'agisse d'une menace, à l'encontre d'un ou plusieurs enfants, et entraînant ou ayant une grande chance d'entraîner la mort, une blessure ou toute autre forme de souffrance physique ou psychologique³⁰. Cela inclut les catégories suivantes (chacune étant elle-même constituée de sous-catégories) : mort violente, violence physique, violence sexuelle, violence psychologique, négligence (y compris l'abandon) et tout autre acte n'étant pas classé par ailleurs. Le mariage d'enfants, la traite d'enfants, le travail des enfants et le recrutement d'enfants dans des forces et des groupes armés ne sont pas inclus dans cette définition, car ces événements ne se réduisent pas à un seul acte violent. Toutefois, les différents actes de violence commis dans ces contextes sont inclus.

28 UNICEF 2019.

29 Comité des droits de l'enfant 2005 ; Alliance interinstitutions pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire 2016.

30 UNICEF 2023b, 13.

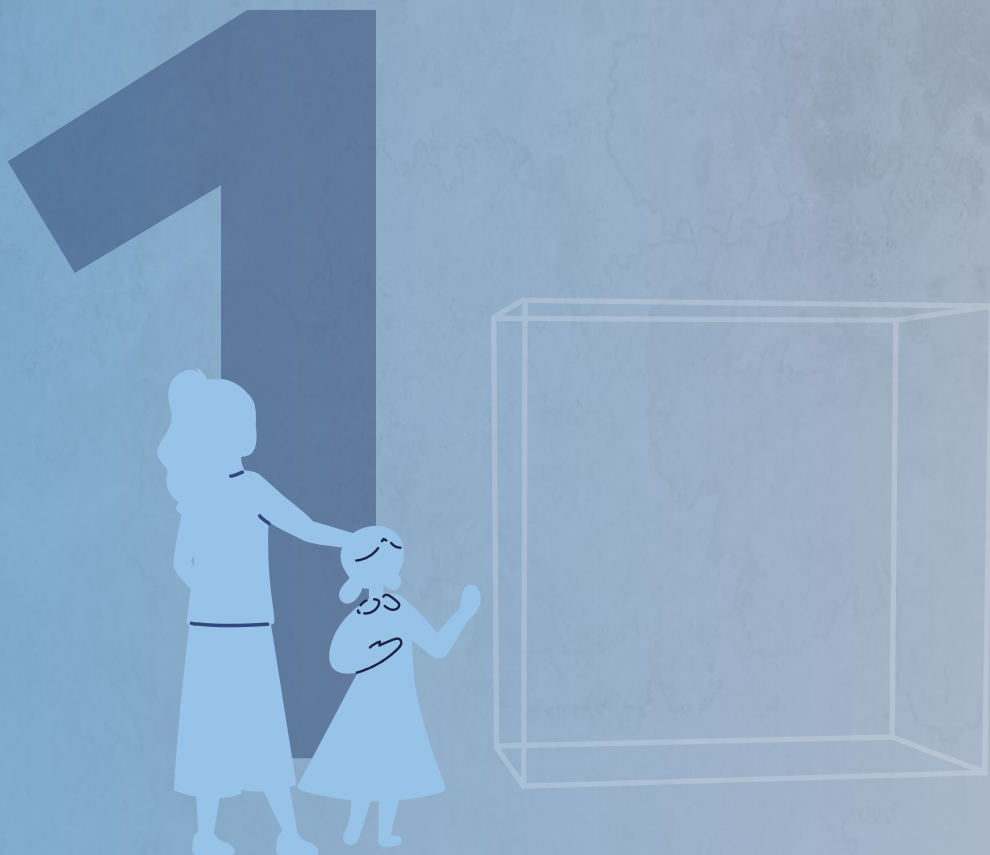
Jeune personne

Il n'existe pas de définition légale ou internationale unanime pour ce terme. À des fins de statistiques, les Nations unies ont défini les « jeunes » comme toutes les personnes âgées de 15 à 24 ans³¹. Certains organismes (comme l'Union africaine) définissent les jeunes comme les personnes de moins de 35 ans³². Dans le présent rapport, une jeune personne est une personne âgée de 15 à 25 ans.

31 Assemblée générale des Nations unies 1981, 15.

32 Commission de l'Union africaine 2006.

Introduction



1. Introduction

Le présent rapport vise à acquérir une compréhension approfondie des facteurs entraînant la séparation des enfants et leur placement en prise en charge de remplacement dans différents contextes, et à fournir des recommandations clés pour prévenir les séparations. Fruit d'études menées pendant plus de deux ans tant à l'échelle mondiale que nationale en collaboration avec plusieurs institutions universitaires, il vient répondre à la crise qui fait rage dans le secteur de la prise en charge et touche des millions d'enfants et de familles dans le monde.

Il a été clairement établi que la séparation des familles peut avoir des effets négatifs durables sur le bien-être de l'enfant, et ce, jusqu'à l'âge adulte³³. Il apparaît de plus en plus clairement que souvent, une aide adéquate aurait permis d'éviter la séparation des familles. Ces dernières décennies, les États se sont engagés, à travers différentes lois, politiques et services à l'échelle nationale et internationale, à défendre le droit de chaque enfant à grandir dans un environnement familial. Pourtant, la mise en œuvre de ces engagements fait encore défaut, indépendamment du niveau de revenu du pays.

Le présent rapport est une ressource à destination des personnes qui conçoivent et exécutent les services et les systèmes de renforcement de la famille, de protection de l'enfance et de protection sociale, y compris les spécialistes en charge de programmes et de politiques au sein des gouvernements et des organisations non gouvernementales, des professionnel·les, des chercheurs et chercheuses, et des donateurs et donatrices. Il constitue également une ressource pour les enfants et jeunes ayant bénéficié d'une prise en charge et engagé·es dans des actions de plaidoyer. Les résultats visent à améliorer la protection et la prise en charge des enfants dans différents contextes, et à inspirer des recherches ultérieures.

Rien qu'en Afrique, on estime à 35 millions le nombre d'enfants privés de prise en charge parentale en 2023³⁴. L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) estime que dans le monde, jusqu'à 1 milliard d'enfants de 2 à 17 ans ont été victimes de violences physiques, sexuelles ou émotionnelles, ou de négligence, dans différents contextes, y compris dans leur foyer et au sein de leur communauté, ce qui entraîne souvent la séparation des familles³⁵. En outre, près de 3 enfants sur 4 âgés de 2 à 4 ans, soit 300 millions d'enfants, subissent régulièrement des châtimements corporels, des actes de violence psychologique, ou les deux, de la part de leurs parents ou responsables de prise en charge, tandis que 1 femme sur 5 et 1 homme sur 13 ont déclaré avoir subi des violences sexuelles entre 0 et 17 ans en 2022³⁶. Pour toutes ces raisons, et bien d'autres, nombre d'enfants ont affaire aux autorités de protection de l'enfance, qui doivent décider si l'enfant peut rester ou retourner au sein de sa famille en toute sécurité, ou si une prise en charge de remplacement s'impose³⁷. Les données relatives aux enfants entrant dans les systèmes nationaux de prise en charge de remplacement sont souvent incomplètes³⁸. Toutefois, des études récentes indiquent que 758 000 enfants des États membres de l'Union européenne ont été placés en prise en charge de remplacement en 2021³⁹. On estime qu'entre 5,4⁴⁰ et 7,52⁴¹ millions d'enfants vivent dans des structures d'accueil dans le monde, et c'est en Europe et en Asie centrale qu'on trouve les taux les plus élevés, avec environ un demi-million d'enfants d'après l'UNICEF⁴². Les crises humanitaires et les conflits ne font

33 ex. Bowlby 1969 ; Bouza et al. 2018 ; Otto et Keller 2014 ; Stein 2005 ; Simkiss 2019 ; Howard et al. 2023 ; Bruska et Tessin 2013

34 Union africaine et ACERWC 2023.

35 OMS 2020.

36 OMS 2022.

37 Desmond et al. 2020 ; Petrowski et al. 2017.

38 Martin et Zulaika 2016 ; Petrowski et al. 2017.

39 Herczog et al. 2021.

40 Nowak 2019.

41 Desmond et al. 2020.

42 Bureau régional de l'UNICEF pour l'Europe et l'Asie centrale 2024.

qu'aggraver la situation pour les familles. En 2020, selon les estimations, plus de 330 000 enfants vivaient dans ou à proximité de zones de conflit où les enfants étaient recrutés ou exploités par des groupes armés⁴³. En 2019, quelque 153 000 réfugiés étaient des enfants non accompagnés ou séparés⁴⁴.

Malgré l'ampleur du problème, la compréhension des motifs de ces séparations « tend à être assez générique », ⁴⁵ ce qui limite gravement la capacité des systèmes nationaux de soutien et de prise en charge à concevoir des interventions ciblées pour s'attaquer aux causes profondes⁴⁶.

Ce rapport cherche à combler les lacunes actuelles en termes de données en intégrant des études locales et mondiales, y compris une évaluation systématique de la documentation et plusieurs études nationales sur les facteurs contributifs et la prise de décision des services de protection de l'enfance en matière de séparation des familles. Les études ont ciblé tout particulièrement des problèmes cruciaux dans le corpus de connaissances actuel, comme la prédominance des études couvrant des pays à revenu élevé, le manque d'information sur les tendances et les schémas récurrents dans différents contextes⁴⁷, et le manque de recherches axées sur le point de vue des enfants, des jeunes et des familles couvrant une variété d'expériences, de capacités et d'âges⁴⁸. Pour assurer une diversité de représentations tant en termes de niveau de revenu que d'emplacement géographique, les études ont couvert la Côte d'Ivoire, le Danemark, l'Indonésie, le Kenya, le Kirghizistan, le Liban, le Salvador et l'Uruguay.

Le rapport adopte la structure suivante : contexte sur notre compréhension de la séparation (section 2) ; méthodologie de recherche et approche participative (section 3) ; résultats sur les motifs de la séparation des familles (section 4) ; point de vue d'enfants, de jeunes, de membres adultes de familles et de professionnel·les de la protection de l'enfance sur les façons d'améliorer la situation des familles (section 5) ; et enfin, conclusions cartographiant les facteurs communs contribuant à la séparation à différents niveaux (individuel, familial, communautaire, sociétal, systémique) (section 6), et formulant des recommandations pour améliorer les recherches, les politiques et les pratiques (section 7).

43 Kamoy 2021.

44 Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés 2019 ; cité par Maioli et al. 2021. Toutefois, les auteurs signalent que les statistiques relatives à ces enfants sont difficiles à trouver et sont certainement fortement sous-évaluées.

45 Mann 2004, 4.

46 Martin et Zulaika 2016 ; Petrowski et al. 2017 ; Wilke et al. 2022 ; Ainsworth et Thoburn 2014 ; Boothby et al. 2012 ; Mansourian 2020b.

47 Wilke et al. 2022.

48 Mann 2004 ; Bhattacharjee et al. 2022.

2

Éléments de contexte sur la séparation



2. Éléments de contexte sur la séparation

2.1 Concepts clés

Les enfants ont besoin et envie d'une famille aimante, c'est ce qui ressort régulièrement des consultations internationales menées dans le cadre de différentes recherches, dont celle-ci⁴⁹. Toutefois, les concepts de « famille » et de « séparation » peuvent couvrir des choses différentes d'un enfant à l'autre, en fonction de leur expérience unique. Cette section vise à clarifier les termes relatifs à la séparation des familles.

Famille : le concept de famille varie en fonction des enfants et des contextes. Il peut englober un ou deux parents, les membres de la famille élargie, les frères et sœurs, les membres de la communauté, et d'autres responsables de prise en charge⁵⁰. Le Comité des droits de l'enfant des Nations unies reconnaît que la famille peut prendre bien des formes, comme la famille nucléaire, la famille élargie et d'autres dispositifs communautaires traditionnels et modernes, pour autant que ces derniers soient conformes au droit et à l'intérêt supérieur des enfants⁵¹. Il est généralement admis que les enfants ont plus de chance de s'épanouir au sein d'un cadre familial et communautaire sûr et protecteur que dans tout autre dispositif de prise en charge⁵².

Séparation : tout au long de leur vie, les enfants peuvent connaître différentes formes de séparation d'avec les membres de leur famille, comme leurs parents, leurs frères et sœurs ou d'autres adultes jouant un rôle important dans leur vie. Dans les recherches et les débats politiques, le concept de séparation désigne généralement la séparation physique d'un enfant avec ses parents ou l'adulte assurant sa prise en charge principale⁵³. La législation et les orientations internationales soulignent qu'il convient d'éviter de priver les enfants de prise en charge parentale sauf si cela s'avère absolument nécessaire pour leur sécurité et lorsque c'est dans leur intérêt supérieur⁵⁴. Lorsque la prise en charge parentale est impossible, la prise en charge par les proches est reconnue comme « *la première forme de prise en charge à envisager pour les enfants, en dehors de la prise en charge parentale* », avant toute autre forme de prise en charge de remplacement⁵⁵. Dans le contexte humanitaire, la séparation peut être provoquée par des forces incontrôlables, comme les catastrophes naturelles ou les conflits. Il convient alors généralement de faire la différence entre « *les séparations accidentelles et délibérées* » et les séparations « *volontaires* » et « *involontaires ou forcées* » ou encore les séparations « *en raison d'une urgence ou non* »⁵⁶.

Prise de décision : les décisions concernant la séparation des enfants avec leurs parents ou leur famille peuvent impliquer plusieurs parties prenantes, que ce soit de manière informelle, ou formelle avec une autorité officielle. Parmi les parties impliquées, il peut y avoir l'enfant, les membres adultes de sa famille (comme les parents, les responsables de prise en charge ou d'autres proches), des parties représentant l'État (comme les services sociaux, la justice) ou autres (comme des personnes impliquées dans la traite ou les forces armées). Au sein du système de protection de l'enfance, la prévention est un processus visant à évaluer soigneusement la situation d'un enfant afin de déterminer la forme de protection et de prise en charge qui est dans son intérêt supérieur⁵⁷. Ce processus doit suivre le principe de « nécessité », pour

49 Voir par exemple Butler et al. 2021 ; Gale 2020.

50 Gale et al. 2023. Kendrick 2013 ; Blanchet-Cohen et al. 2019 ; Sweeting et Seaman 2005 ; Jensen et Sanner 2021 ; Braithwaite et al. 2017 ; Nelson 2013.

51 Comité des droits de l'enfant 2005, Observation générale n°7, para. 15.

52 ex. Csaky 2013 ; Bruska et Tessin 2013 ; Stein 2005.

53 Bhattacharjee et al. 2022.

54 Assemblée générale des Nations unies 2019 ; Assemblée générale des Nations unies 2009a ; Assemblée générale des Nations unies 1989.

55 Delap et al. 2024, 1.

56 Tiilikainen et al. 2023 ; Mansourian 2020b ; Mansourian 2020a ; Alliance interinstitutions pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire 2016

57 Csaky et Gale 2015.

veiller à ce que l'enfant ne soit séparé de ses parents et placé en prise en charge de remplacement que si c'est nécessaire à sa sécurité. Lorsque c'est possible, la réunification de la famille est à privilégier⁵⁸.

Séparation des enfants et de leur famille et séparation des enfants et de leurs parents : ce rapport inclut une évaluation de la documentation disponible sur la séparation des familles pour explorer comment ce concept est présenté et débattu, et pour en comprendre les facteurs sous-jacents. Le terme « séparation des enfants et de leur famille » ou « séparation des familles » désigne un changement dans la prise en charge en charge ou l'hébergement d'un enfant susceptible d'impliquer sa séparation avec ses parents, sa famille élargie ou les ami-es jouant un rôle de prise en charge (ex., des frères et sœurs, des grands-parents ou des ami-es proches de la famille). Ce pan de la recherche se penche sur le phénomène de séparation des familles, quel que soit le mode de prise en charge finalement adopté par l'enfant. Toutefois, les recherches de terrain menées dans le cadre de cette étude s'intéressent plus spécifiquement à la « séparation des enfants et de leurs parents » c'est-à-dire les situations dans lesquelles les enfants sont privés de prise en charge parentale, comme lorsqu'ils sont séparés de leurs deux parents et placés dans une prise en charge de remplacement formelle⁵⁹. En outre, ces recherches se penchent sur les facteurs familiaux et sociétaux qui contribuent à la séparation des enfants et de leurs parents, et aux processus de prise de décisions au sein des systèmes de protection de l'enfance, reconnaissant que ces facteurs ont une influence considérable sur les décisions relatives à la séparation et au placement en prise en charge de remplacement.

Renforcement de la famille : afin de prévenir la séparation des familles, les États et les autres parties prenantes jouent un rôle crucial dans l'élaboration d'un ensemble de politiques et de pratiques visant à améliorer le bien-être, la stabilité et la résilience des familles, leur permettant d'offrir une prise en charge stimulante à leurs membres. Les interventions de renforcement de la famille peuvent être plus efficaces si elles sont influencées par des données factuelles améliorant la compréhension des facteurs contribuant à la séparation, lesquels sont souvent complexes et multiples⁶⁰. Les études soulignent la nécessité d'obtenir des preuves complémentaires sur les facteurs spécifiques intervenant dans différents pays, contextes et systèmes socioécologiques⁶¹. Il est de plus en plus communément admis que ces services doivent s'adapter aux circonstances des enfants, qui sont plurielles et fluctuantes, et aux différents environnements familiaux, pour une efficacité optimale⁶². Sans ces données factuelles, les politiques et programmes visant à soutenir les familles ne traitent pas toujours les causes profondes de la séparation ou les besoins spécifiques des enfants concernés.

2.2 Enfants concernés par la séparation ou risquant de l'être

Il est particulièrement difficile d'identifier les enfants concernés par la séparation ou risquant de l'être. Partout dans le monde, des termes et des définitions différentes sont utilisées pour décrire les enfants concernés par la séparation d'avec leurs parents ou leur famille élargie⁶³. Une évaluation des articles universitaires ou non, des rapports et des politiques⁶⁴ a fait ressortir des termes comme séparation « de l'enfant et de ses parents »⁶⁵ ou « de l'enfant et de sa famille »⁶⁶, « enfants privés de prise en charge

58 Cantwell et al. 2012.

59 Conformément aux Lignes directrices relatives à la protection de remplacement pour les enfants (Assemblée générale des Nations unies 2009), qui définissent les enfants privés de prise en charge parentale comme les enfants qui ne sont plus pris en charge par leur(s) parent(s) (voir articles 3, 9, 32, 33). Cet aspect est détaillé dans la Section 2.4.

60 Bryson et al. 2017 ; Laumann 2015 ; Csaky 2013 ; Wilke et al. 2022.

61 Mann 2004 ; Petrowski et al. 2017 ; Martin et Zulaika 2016 ; Gale 2018.

62 ex. Hosegood 2008 ; Beegle et al. 2010 ; Martin et Zulaika 2016.

63 Wilke et al. 2022b.

64 Voir la section dédiée à la méthodologie, concernant l'évaluation des recherches, des données et les politiques.

65 ex. Humphreys 2019 ; González-Ferrer et al. 2012 ; Glick et al. 2022, vol. 1.

66 Gwenzi 2023 ; Mansourian 2020b.

parentale »⁶⁷, « *enfants séparés et non accompagnés* »⁶⁸, « *séparation des familles* »⁶⁹, « *enfants séparés* »⁷⁰ ou encore « *enfance séparée* »⁷¹.

À l'heure actuelle, les statistiques robustes sur le nombre d'enfants concernés par les différentes formes de séparation ou risquant de l'être sont rares, indisponibles, non publiées ou basées sur des estimations. Du fait de ce manque de données, il est très difficile d'atteindre ces enfants par une prestation de services ciblée. Par exemple, il n'existe aucune estimation mondiale fiable du nombre d'enfants des rues vivant en dehors de leur foyer. Les données disponibles adoptent souvent des méthodologies et des définitions incohérentes, il est donc difficile d'en déduire des chiffres précis⁷². Dans le domaine des migrations, les estimations sont plus fréquentes, mais demeurent également incomplètes, sont difficilement comparables et insuffisamment désagrégées, et appliquent des méthodes de comptage différentes, avec un partage limité des données⁷³. En outre, nous manquons de statistiques précises sur les enfants en prise en charge de remplacement, y compris leurs caractéristiques, leur profil et leur historique de prise en charge⁷⁴. Nous savons très peu de choses sur le profil des enfants en prise en charge de remplacement, sur la façon dont il varie en fonction du type de prise en charge ou sur leur historique de prise en charge⁷⁵.

Lorsqu'elles sont disponibles, les statistiques mettent en évidence la surreprésentation de certains groupes en prise en charge de remplacement, en particulier en structures d'accueil. Par exemple, en l'Europe, les enfants en situation de handicap, appartenant à une minorité ethnique, ayant récemment migré ou appartenant à un ménage à faible revenu sont touchés de manière disproportionnée⁷⁶. Ces données sont indispensables pour permettre aux décideurs politiques et aux professionnel·les d'améliorer le soutien apporté à ces enfants, d'éviter le recours à la prise en charge de remplacement et de faire face à la stigmatisation et à la discrimination associées.

D'après l'évaluation des études et des politiques, la Figure 1 donne un aperçu des différentes situations dans lesquelles peuvent se trouver les enfants concernés par la séparation ou risquant de l'être. Si elle n'est pas exhaustive, elle souligne les situations multiples et variées dans lesquelles peuvent survenir les séparations, et illustre le fait que les connaissances existantes portent souvent sur des situations, des définitions ou des groupes spécifiques. Très peu d'études traitent la question de la séparation de façon globale⁷⁷. Il est important de rappeler que l'impact de ces situations peut varier d'un contexte social et culturel à l'autre⁷⁸. En outre, les enfants peuvent faire face à plusieurs situations de ce type en même temps, ou de façon différente en fonction de leur genre ou de leur âge⁷⁹. Tous les enfants confrontés à ces situations ne sont pas séparés de leurs parents ou de leur famille, mais il est possible de les considérer comme étant à risque dans une certaine mesure. La vue d'ensemble de la Figure 1 vise à encourager les réflexions relatives à la complexité du problème, afin de promouvoir des définitions plus robustes et comparables et d'améliorer la collecte des données. Il est fondamental de renforcer ces domaines pour mieux comprendre la diversité des situations qui font courir aux enfants un risque de séparation, et pour influencer des réponses ciblées.

67 Assemblée générale des Nations unies 2009 ; Assemblée générale des Nations unies 2019.

68 Enfants vivant en dehors de leur pays de résidence habituelle ou victimes de situations d'urgence qui ne sont pas accompagnés par leur responsable de prise en charge légale ou d'usage, ni par un autre proche (para. 29a, Assemblée générale des Nations unies 2009).

69 ex. Naseh et al. 2023.

70 Owusu-Bempah 2014 ; Mann 2004.

71 Bhattacharjee et al. 2022.

72 Cappa et Vlamings 2023 ; Naterer et Lavrić 2016 ; de Benitez 2011.

73 Maioli et al. 2021 ; OIM 2013 ; Marcus et al. 2020 ; International Data Alliance for Children on the Move 2023 ; Portail sur les données migratoires 2024.

74 Gale 2018 ; UNICEF 2024.

75 Wilke et al. 2022.

76 Frazer et al. 2020.

77 Bhattacharjee et al. 2022 ; Tiilikainen et al. 2023 ; Mann 2004 ; Mansourian 2020b.

78 Mann 2004. Par exemple, un enfant né hors mariage peut être victime de stigmatisation et de discrimination dans certains pays, alors que c'est considéré comme normal dans d'autres.

79 Bhattacharjee et al. 2022.

Figure 1 : Situations dans lesquelles les enfants vivent ou risquent la séparation, conformément aux politiques et aux recherches.

- 
- enfants vivant ou travaillant dans la rue (ou enfants des rues, sans-abri, enfants fumeurs)⁸⁰
 - enfants abandonnés⁸¹
 - enfants dont les parents ou les adultes assurant la prise en charge principale sont décédés⁸²
 - enfants décrits comme orphelins et enfants vulnérables⁸³
 - enfants adoptés illégalement⁸⁴
 - enfants bénéficiant de différentes formes de prise en charge de remplacement⁸⁵
 - enfants en pensionnat⁸⁶
 - enfants nés hors mariage⁸⁷
 - enfants de parents adolescents ou enfants dont les parents sont adolescents⁸⁸
 - enfants déplacés à l'intérieur d'un pays, réfugiés (non accompagnés) ou demandeurs d'asile⁸⁹
 - enfants abandonnés par des parents ou responsables de prise en charge qui ont migré⁹⁰
 - enfants de familles séparées à la frontière, non réunies (ex., en raison de politiques migratoires), ou les deux⁹¹
 - enfants victimes de traite et d'exploitation^{92 93}
 - enfants vivant avec, ou dont les responsables de prise en charge vivent avec, le VIH / SIDA ou d'autres maladies graves⁹⁴
 - enfants en situation de handicap mental ou physique, ou enfants dont les responsables de prise en charge sont en situation de handicaps mentaux ou physiques⁹⁵
 - enfants victimes de formes différentes ou multiples de violence⁹⁶ (par exemple la maltraitance ou la négligence de leurs responsables de prise en charge)

80 ex. Cappa et Vlamings 2023 ; Aptekar and Stoecklin 2014 ; Ongowo et al. 2023.

81 ex. Navne et Jakobsen 2021. Particulièrement dans les pays à revenu élevé, fait référence aux enfants laissés de manière anonyme ; les définitions et les usages peuvent varier d'un endroit à l'autre.

82 Kentor et Kaplow 2020 ; Hillis et al. 2022.

83 Le terme « enfants orphelins et vulnérables » est utilisé depuis le début des années 1990, pendant l'épidémie de SIDA ex. Skinner et al. 2006. ; les définitions du terme « orphelin » peuvent varier et inclure les enfants ayant perdu un parent ou les deux, ce qui complique encore la compréhension du phénomène de séparation.

84 ex. Loibl 2021. Para. 33, Assemblée générale des Nations unies 2009.

85 ex. Wilke et al. 2022 ; Leinaweaver 2014.

86 ex. Bureau régional de l'UNICEF pour l'Europe et l'Asie centrale 2024.

87 ex. Nurlaelawati et Huis 2019 ; Schlumpf 2016.

88 ex. Garwood et al. 2015 ; Crooks et al. 2022.a Para. 36, Assemblée générale des Nations unies 2009.

89 ex. Ali-Naqvi et al. 2023 ; Jimenez-Damary 2019.

90 Chang et al. 2019 ; Bonizzoni 2013 ; Oliveira 2019 ; Zhao et al. 2018 ; Valtolina et Colombo 2012 ; Račaitė et al. 2021.

91 ex. Tiilikainen et al. 2023 ; Naseh et al. 2023.

92 ex. van Doore and Nhep 2023. Para. 35t, Assemblée générale des Nations unies 2009.

93 ex. Reid et al. 2019 ; Rigby and Malloch 2020.

94 Unwin et al. 2022 ; Thielman et al. 2012. Para. 9 a, Assemblée générale des Nations unies 2009.

95 ex. Nankervis et al. 2011. Para. 31, Assemblée générale des Nations unies 2009.

96 ex. Eriksson et al. 2022.

- enfants privés de liberté dans différentes situations (ex., dans le cadre de l'administration de la justice, pour des raisons migratoires, dans le cadre d'un conflit armé ou pour des raisons de sécurité nationale)⁹⁷
- enfants dont les parents sont détenus ou emprisonnés⁹⁸
- enfants appartenant à des groupes armés ou des bandes organisées⁹⁹
- enfants effectuant un travail dangereux ou nocif, ou exposés au travail des enfants¹⁰⁰
- enfants victimes de mariages forcés¹⁰¹
- enfants faisant l'objet d'une émancipation judiciaire (c'est-à-dire les enfants qui ont choisi de s'affranchir de la tutelle de leurs parents)¹⁰²
- enfants dont les parents sont séparés, divorcés, remariés ou remis en couple¹⁰³

2.3 Effets de la séparation sur les enfants

Les recherches montrent régulièrement que le fait de tisser plusieurs relations positives d'attachement avec des membres de la famille et de la communauté est crucial pour la résilience et le bien-être des enfants¹⁰⁴. Même dans des circonstances difficiles, des relations fortes, aimantes et stables avec leur famille permettent aux enfants de devenir des acteurs sociaux et des sources de soutien pour les autres¹⁰⁵. Ainsi, il est généralement admis que les enfants ont plus de chance de s'épanouir au sein d'un cadre familial et communautaire sûr et protecteur que dans d'autres dispositifs de prise en charge¹⁰⁶.

De nombreuses études démontrent que la séparation avec la famille et la communauté peut avoir des effets négatifs durables sur le bien-être de l'enfant, et ce, jusqu'à l'âge adulte¹⁰⁷. Les recherches ont documenté que la séparation des enfants et leurs parents ou de leur famille élargie constitue une expérience négative durant l'enfance, préjudiciable pour le bien-être des enfants¹⁰⁸. Parmi les effets préjudiciables, un risque accru de suicide, des problèmes de santé mentale et physique, des grossesses précoces ou un risque accru d'emprisonnement. La perte d'un cadre familial protecteur rend également les enfants plus vulnérables au recrutement par des forces armées, à l'exploitation sexuelle et au travail des enfants¹⁰⁹.

Outre la documentation disponible sur les effets négatifs de la séparation, un ensemble croissant d'études s'intéresse à l'agentivité et aux mécanismes d'adaptation des enfants. La façon dont les enfants vivent la séparation et y font face dépend également de facteurs comme le genre, l'âge et les circonstances contextuelles¹¹⁰. Des études se sont penchées sur les relations émotionnelles et sociales que les enfants maintiennent activement, redéfinissent ou forgent. Par exemple, une étude s'est intéressée à la façon dont les enfants qui migrent sans leur famille jonglent entre différentes relations sociales¹¹¹, font face au

97 Nowak 2019.

98 ex. Bai and Newmyer 2022.

99 ex. Legassick et al. 2023.

100 Maioli et al. 2021.

101 ex. Harrison 2023.

102 ex. Cataldo 2014.

103 ex. Grant and Yeatman 2014.

104 ex. Masten 2001 ; Otto et Keller 2014 ; Bowlby 1969.

105 ex. Boyden et al. 2019 ; Bouza et al. 2018.

106 ex. Csaky 2013 ; Bruskas et Tessin 2013 ; Stein 2005.

107 Simkiss 2019 ; Howard et al. 2023 ; Bruskas et Tessin 2013 ; Bouza et al. 2018.

108 Ibid, Stein 2005 ; Waddoups et al. 2019.

109 Stark et al. 2016 ; Mansourian 2020b ; Hepburn 2006

110 Mann 2004.

111 ex. Chase et Allsopp 2020 ; Beazley 2015.

déplacement de leur famille¹¹², vivent la prise en charge au moyen de différents modes de communication transfrontaliers¹¹³, et comment les enfants des rues maintiennent des relations avec leur famille et leurs pairs¹¹⁴. D'autres recherches ont étudié la résilience des enfants en prise en charge de remplacement ainsi que leurs mécanismes d'adaptation, comme des relations positives avec leurs pairs¹¹⁵.

Bon nombre d'enfants séparés de leurs parents sont pris en charge par d'autres membres de leur famille, une pratique répandue partout dans le monde¹¹⁶. D'autres universitaires ont souligné à la fois les avantages et les inconvénients potentiels de la prise en charge informelle par des proches¹¹⁷. Parmi les avantages, l'élargissement du nombre de proches assurant la prise en charge (au lieu de simplement remplacer un parent par un autre)¹¹⁸, le fait d'aider les enfants à maintenir des liens avec leur famille et leur environnement social¹¹⁹, la plus grande probabilité d'une stabilité de placement¹²⁰, des opportunités positives pour les enfants (ex., éducation ou apprentissage)¹²¹, et le fait de donner aux enfants un pouvoir décisionnaire sur leur prise en charge¹²². Toutefois, la prise en charge par les proches peut aussi être préjudiciable, notamment si les enfants sont traités différemment au sein de la famille, ou victimes d'exploitation ou de maltraitance¹²³. La proximité avec le foyer d'origine peut aussi parfois déclencher les traumatismes supplémentaires¹²⁴. Cela suggère que lors de l'évaluation de l'intérêt supérieur d'un enfant, « *les personnes impliquées devraient tenir compte des normes locales, de l'éventail des options disponibles et du souhait de l'enfant* »¹²⁵.

Au-delà de la simple prévention des séparations évitables des enfants et de leurs parents et de la prise en charge par les proches, les universitaires avancent que lorsque les enfants sont séparés, il est fondamental de comprendre les relations qu'ils entretiennent et comment. Bien comprendre la situation de ces enfants, comment ils leur donnent un sens et leurs relations existantes, c'est se donner une chance d'améliorer les systèmes de soutien. Ces services doivent s'appuyer sur les forces et les relations positives des enfants pour permettre la réunification et la réinsertion le plus tôt possible au sein de la famille¹²⁶.

2.4 Cadres juridiques et politiques internationaux

Ces dernières décennies, les États ont renforcé leurs engagements légaux et politiques envers la protection des enfants et des familles. Cette section met en avant les principaux documents internationaux clarifiant les obligations de l'État à faire en sorte que les enfants grandissent avec leur famille dans un environnement sûr et stimulant.

Protection des enfants et des familles par l'État

Plusieurs instruments internationaux relatifs aux droits humains reconnaissent la famille comme l'unité fondamentale de la société et soulignent la nécessité d'une protection de l'État, notamment la **Déclaration universelle des droits de l'homme**, le **Pacte international relatif aux droits civils et politiques**, le **Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels** et la **Convention relative aux droits de l'enfant**.

112 ex. Olwig 1999 ; Shaw 2022.

113 ex. Arnold 2021.

114 ex. Beazley et Miller 2016 ; van Blerk 2012.

115 Haddow et al. 2021.

116 Leinaweaver 2014 ; Hallett et al. 2023 ; Delap et al. 2024 ; Delap et Mann 2019 ; Brown et al. 2019.

117 Delap et Mann 2019 ; Leinaweaver 2014.

118 ex. Bledsoe 1990 ; Donner 1999.

119 Delap et Mann 2019.

120 Brown et al. 2019.

121 ex. Gottlieb 2004 ; Leinaweaver 2008.

122 Groza et al. 2011.

123 ex. Bledsoe 1990 ; Collard 2005 ; Leinaweaver 2014.

124 Ingham et Mikardo 2022.

125 Leinaweaver 2014, 133.

126 ex. Bennouna et al. 2018

La **Convention relative aux droits de l'enfant** affirme le droit de chaque enfant à « grandir dans le milieu familial, dans un climat de bonheur, d'amour et de compréhension, » (Préambule), reconnaissant que ce droit est essentiel pour le développement sain d'un enfant et sa capacité à faire valoir ses autres droits socio-économiques, civiques, politiques et culturels. Les familles, définies comme « ses parents, (...) ses tuteurs ou [les] autres personnes légalement responsables de lui » (Article 3), jouent un rôle central dans l'éducation des enfants. Les États sont tenus d'aider les familles à surmonter leurs difficultés, pour leur garantir de rester unies lorsque c'est sûr, et de n'envisager la séparation que si elle est dans l'intérêt supérieur de l'enfant, pour assurer sa protection.

Les **Lignes directrices relatives à la protection de remplacement pour les enfants** proposent des approches pour permettre aux États de privilégier la préservation des familles plutôt que l'admission en prise en charge de remplacement en prodiguant des services de renforcement de la famille, une protection sociale et une intervention précoce. Elle détaille également des normes à suivre lorsque la séparation est inévitable, en insistant sur l'orientation rapide¹²⁷, une prise en charge de remplacement pertinente¹²⁸ qui réponde aux besoins de l'enfant concerné, et le maintien des contacts entre l'enfant et sa famille en vue d'une réunification lorsque c'est sûr et faisable. Les Lignes directrices traitent également des prises de décisions relatives à la protection de l'enfant, en particulier pour ce qui est des principes de nécessité, de pertinence et de détermination de l'intérêt supérieur, pour veiller à ce que les enfants ne soient pas placés en prise en charge de remplacement lorsque d'autres options de soutien familial sont disponibles. Elles rappellent également que les États devraient mettre en place des mécanismes de prévention pour tous les prestataires de services, pour veiller à proposer un éventail d'options de prise en charge. Cela permet aux décideurs de faire des choix éclairés pour décider des placements en prise en charge adaptés aux enfants.

D'autres traités et règles souples détaillent également le rôle des États dans la délivrance d'un soutien adapté aux familles pour garantir les droits des enfants vulnérables, comme les enfants en situation de handicap ou dans un contexte de migration, à vivre dans un cadre familial. Exemples : la **Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées**, la **Convention relative au statut des réfugiés** et ses protocoles, le **Pacte international relatif aux droits civils et politiques**, la **Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille** et le **Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières de 2018**.

En outre, le **droit international de la sécurité sociale**, tel qu'élaboré par l'Organisation internationale du Travail (OIT) entre 1919 et 2012 (31 conventions et 24 recommandations), fournit des standards et des orientations pour aider les États à mettre en place des systèmes de protection sociale pour soutenir les familles lorsqu'elles sont dans le besoin. Cela englobe la sécurité de revenu, la protection de la maternité, les allocations familiales, les soins de santé et des socles de protection sociale pour prévenir la pauvreté, la vulnérabilité et l'exclusion, y compris des soins de santé essentielle et une sécurité de revenu pour les enfants (Recommandation n° 202, 2012).

¹²⁷ La Résolution des Nations unies sur les droits de l'enfant, ciblant les enfants privés de prise en charge parentale, adoptée en 2019 (para. 35q, Assemblée générale des Nations unies 2019) rappelle que les autorités doivent proposer à tous les enfants séparés des services adaptés pour leur apporter un soutien stable, et ce, le plus rapidement possible. Cela vise à éviter de laisser les enfants dans un état d'incertitude ou de les ballotter d'un dispositif à l'autre en attendant de trouver un placement stable.

¹²⁸ Le rôle de l'État dans la prise en charge de remplacement peut varier entre les dispositifs de prise en charge familiale formels et informels. Dans le cadre d'une prise en charge informelle, c'est-à-dire un arrangement privé entre les enfants, les parents et la famille élargie ou des membres de la communauté, l'État n'est pas directement impliqué et les responsables de la prise en charge informelle n'ont pas de droits et de responsabilités juridiques, qui continuent de revenir aux parents. Dans le cadre d'une prise en charge familiale formelle, l'État est directement impliqué et une décision administrative ou judiciaire détermine la personne qui détient les droits et les responsabilités juridiques sur l'enfant, comme un parent d'accueil ou un proche dans un dispositif de prise en charge formalisé. Pour la prise en charge en structures d'accueil, tous les dispositifs prenant en charge des enfants, qu'ils soient privés ou étatiques, et qu'ils soient soumis ou non à la supervision d'une autorité compétente, sont considérés comme une prise en charge formelle. Dans ces cas de figure, il incombe à l'État de veiller à l'application des standards et des garanties prévues par les Lignes directrices relatives à la protection de remplacement pour les enfants (Assemblée générale des Nations unies 2009).

Soutenir les familles pour accroître leur capacité de résilience et de prise en charge

Ces dernières années, les cadres internationaux ont été élargis pour améliorer le soutien apporté aux familles dans leur rôle de prise en charge, ce qui reflète une reconnaissance croissante de la valeur du travail de prise en charge, tant rémunéré que gratuit, pour les droits humains, le développement durable et le bien-être sociétal.

En 2015, des chefs d'État, des gouvernements aide aux représentants ont adopté les **Objectifs de développement durable (ODD)**, déclarant qu'ils s'efforceront « d'offrir aux enfants et aux jeunes un environnement favorable à la pleine réalisation de leurs droits et au plein épanouissement de leurs dons, préparant par là même nos pays à toucher un dividende démographique, notamment grâce à la sécurité dans les écoles et à la cohésion des communautés et des familles »¹²⁹. Plusieurs ODD promeuvent des systèmes et des mesures de protection sociale pour réduire la pauvreté, les inégalités socio-économiques et de genre d'ici 2030, ce qui améliorera l'accès des familles aux services, à l'éducation et à l'emploi¹³⁰. Ceci améliorera ensuite la stabilité des familles et réduira les effets négatifs, comme les problèmes de santé mentale et les violences interpersonnelles¹³¹.

En 2019, la **Résolution des Nations unies sur les droits de l'enfant, ciblant les enfants privés de prise en charge parentale**, incitait les États à prévenir les séparations évitables et « à élaborer des politiques et programmes inclusifs et adaptés de réduction de la pauvreté axés sur la famille (...) y compris des initiatives visant à inciter les parents à être présents et à avoir une influence positive sur leurs enfants, la santé (...), le travail décent, la sécurité sociale » (para. 34 f) et « à mettre en place des systèmes de protection sociale tenant compte des différences entre les sexes et adaptés aux enfants (...) s'accompagn[ant] d'autres mesures consistant à donner accès aux services de base, à une éducation de haute qualité, à des services de garde d'enfants de qualité et d'un coût modique et aux services de santé » (para. 34g).

Entre 2023 et 2024, suite à la pandémie de covid-19, quatre autres résolutions internationales ont été adoptées, soulignant combien la prise en charge et le soutien sont centraux pour les droits humains et le développement social. Il s'agit de : la **Résolution de l'assemblée générale des Nations unies** déclarant la **Journée internationale des soins et de l'assistance en 2023**, la **Résolution du Conseil des droits de l'homme relative à l'importance des soins et de l'assistance du point de vue des droits de l'homme en 2023**, la **Résolution de la Commission pour le développement social de l'ECOSOC pour Promouvoir les systèmes de soins et d'assistance favorables au développement social en 2024** et la **Résolution du Conseil des droits de l'homme, Droits de l'enfant : réalisation des droits de l'enfant et protection sociale inclusive en 2024**. Les trois premières résolutions invitent les États à reconnaître et à valoriser le travail de prise en charge tant rémunéré que gratuit, à redistribuer les responsabilités de prise en charge entre les personnes, les familles, les communautés et les secteurs, et à mettre en œuvre les systèmes nécessaires pour assurer le bien-être tant des responsables que des bénéficiaires de prise en charge¹³². La Résolution du Conseil des droits de l'homme sur les droits de l'enfant (2024) « exhorte les États à assurer une protection et une assistance sociales inclusives aussi larges que possible aux familles, en prenant, si nécessaire, des mesures spéciales de protection et d'assistance en faveur de tous les enfants, et en veillant à ce que des mesures de protection sociale inclusives, adéquates et accessibles soient disponibles » (para. 6) et « engage les États à s'orienter progressivement vers une couverture sociale universelle et inclusive, notamment en mettant en place

129 Assemblée générale des Nations unies 2015.

130 Par exemple : Objectif n° 1 « Pas de pauvreté » / Cible 1.3 : Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient ; Objectif n° 5 « Égalité entre les sexes » / Cible 5.4 : Prendre en compte et valoriser les soins et travaux domestiques non rémunérés, par la mise en place de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale et par la promotion du partage des responsabilités dans le ménage et la famille, en fonction du contexte national ; Objectif n° 10 « Inégalités réduites » / Cible 10.4 : Adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, afin de parvenir progressivement à une plus grande égalité.

131 Richardson et al. 2020.

132 Souvent, les enfants ne sont pas seulement bénéficiaires, mais également eux-mêmes responsables de prise en charge, en particulier les jeunes filles et les ménages placés sous la responsabilité d'un enfant.

des allocations pour enfants à charge qui soient universelles et non discriminatoires et en les associant à des services complémentaires » (para. 10)¹³³.

Les documents internationaux présentés ici établissent collectivement un cadre complet visant à assurer le droit des enfants à grandir dans un environnement familial, soulignant l'importance du soutien social pour la préservation des familles et la protection des enfants. Les États sont tenus de prendre des mesures juridiques, sociales et économiques conformes à ces standards, reconnaissant que la famille est fondamentale pour le bien-être et le développement des enfants.

133 Assemblée générale des Nations unies 2023 ; Conseil des droits de l'homme 2023 ; Conseil des droits de l'homme 2024 ; Commission pour le développement social de l'ECOSOC 2024.



Méthodologie et approche participative

3. Méthodologie et approche participative

3.1 Objectifs et champs de recherche

L'objectif principal de ces recherches est double : comprendre les principaux facteurs contribuant à la séparation des enfants et de leurs parents ou de leur famille dans différents contextes, et explorer des stratégies pour prévenir ces séparations.

Les questions de recherche suivante ont été envisagées et traitées à travers différentes composantes :

1. Que nous disent les preuves disponibles sur les raisons pour lesquelles les enfants sont séparés de leur famille ?
2. Quelles sont les principales difficultés auxquelles sont confrontées les familles et qui augmentent la probabilité de séparation et de placement en prise en charge de remplacement dans différents contextes ?
3. Quelles sont les lacunes actuelles des approches et de la prestation de services sur différents niveaux et secteurs qui pourraient contribuer à prévenir les séparations ?
4. Quels sont les points de vue des enfants, des jeunes, des membres de leur famille et des professionnel·les sur l'aide actuellement apportée aux familles, et sur les pistes d'amélioration ?

Une évaluation systématique de la documentation disponible sur la séparation des familles a été menée pour comprendre comment ces séparations sont présentées et débattues, de même que les causes associées (question de recherche n° 1). Les recherches de terrain (questions 2 à 4) ont ciblé un groupe de population spécifique ayant vécu une séparation (parent-enfant) afin d'enquêter sur les facteurs ayant contribué à la perte de prise en charge parentale et au placement dans une prise en charge de remplacement formelle.

Comme l'étude s'intéressait à la prévention des séparations, elle ne traite pas de la situation des enfants actuellement en prise en charge de remplacement, ni les problèmes liés à la réinsertion ou à l'adoption. En outre, elle ne visait pas à évaluer les services fournis par SOS Villages d'Enfants ou d'autres prestataires dans les pays d'étude. Certains sujets, comme la situation des enfants migrants, réfugiés, non accompagnés ou séparés, les enfants victimes de traite ou privés de liberté, ont été examinés dans une moindre mesure dans les recherches de terrain. Toutefois, les sections pertinentes du rapport attirent l'attention sur la situation de ces enfants à partir de la documentation disponible. La séparation des enfants et de frères et sœurs responsables de leur prise en charge ne fait pas non plus partie du champ de cette étude. Cette décision a été uniquement prise pour limiter le champ de recherche du présent rapport, sans pour autant minimiser l'importance des relations entre frères et sœurs. Il conviendrait de mener des recherches complémentaires pour mieux comprendre les différentes façons dont les enfants vivent la séparation, comment elle les affecte et comment ils et elles font face à ces circonstances.

3.2 Méthodologie de recherche

Une approche pluridisciplinaire était essentielle pour enquêter sur ce phénomène complexe qu'est la séparation des familles. Aussi, SOS Villages d'Enfants a collaboré avec des chercheurs et chercheuses couvrant des disciplines et des expertises contextuelles différentes, y compris la politique sociale, le travail social, l'anthropologie, la sociologie, la santé publique et la psychologie. Ces chercheurs et chercheuses appartenaient à des institutions de différentes régions du monde (voir la section Remerciements pour plus d'informations). Ce rapport combine quatre grandes composantes de recherche, tel qu'indiqué dans le Tableau 1.

Tableau 1 : Vue d'ensemble des principales composantes de recherche

Évaluation des preuves existantes	Évaluation systématique de la documentation sur les facteurs de la séparation des familles ¹³⁴
	Évaluation des recherches, données et politiques ¹³⁵
Nouvelles preuves générées par les recherches de terrain	Étude documentaire et études menées dans huit pays sur les facteurs contribuant à la séparation des familles et au placement en prise en charge de remplacement formelle ¹³⁶
	Évaluation documentaire et quatre études nationales sur la prise de décision en matière de protection de l'enfance ¹³⁷

La méthodologie pour chaque composante est indiquée ci-dessous. Pour plus d'informations, voir les rapports de recherche correspondants.

Évaluation systématique de la documentation sur les facteurs de la séparation des familles

L'évaluation systématique, menée par l'Université Brown, visait à identifier des études scientifiques sociales empiriques sur les enfants touchés par la séparation, indépendamment du résultat ou de la perspective de l'étude, y compris les études rapportant des données qualitatives ou quantitatives du point de vue des enfants, des responsables de prise en charge ou des institutions). L'évaluation couvrait un large éventail de formes d'organisation familiale. La stratégie de recherche de mots-clés a permis d'identifier des termes de recherche liée au sujet principal et aux principaux groupes de population : 1) « reasons for child-family separation » (raisons de la séparation des familles) et 2) « children aged 0-17 » (enfants de 0 à 17 ans - suivant la définition du terme « enfant » pour les Nations unies) « and their parents or families » (et leurs parents ou leur famille).¹³⁸ La recherche initiale a fait ressortir plus de 15 000 résultats uniques, triés en fonction de leur pertinence avant de faire l'objet d'une analyse approfondie lors d'une deuxième phase d'extraction et de lecture attentive. L'extraction et l'analyse ultérieures ciblaient des sous-ensembles pertinents. Les résultats sont basés sur une évaluation de la documentation universitaire en langue anglaise ayant fait l'objet d'une évaluation par des pairs, indexée dans PubMed d'autres plateformes, y compris des recherches menées dans des contextes à revenu faible, moyen ou élevé.

Évaluation des recherches, données et politiques

Cette partie comportait une évaluation de la documentation universitaire et de la documentation parallèle,

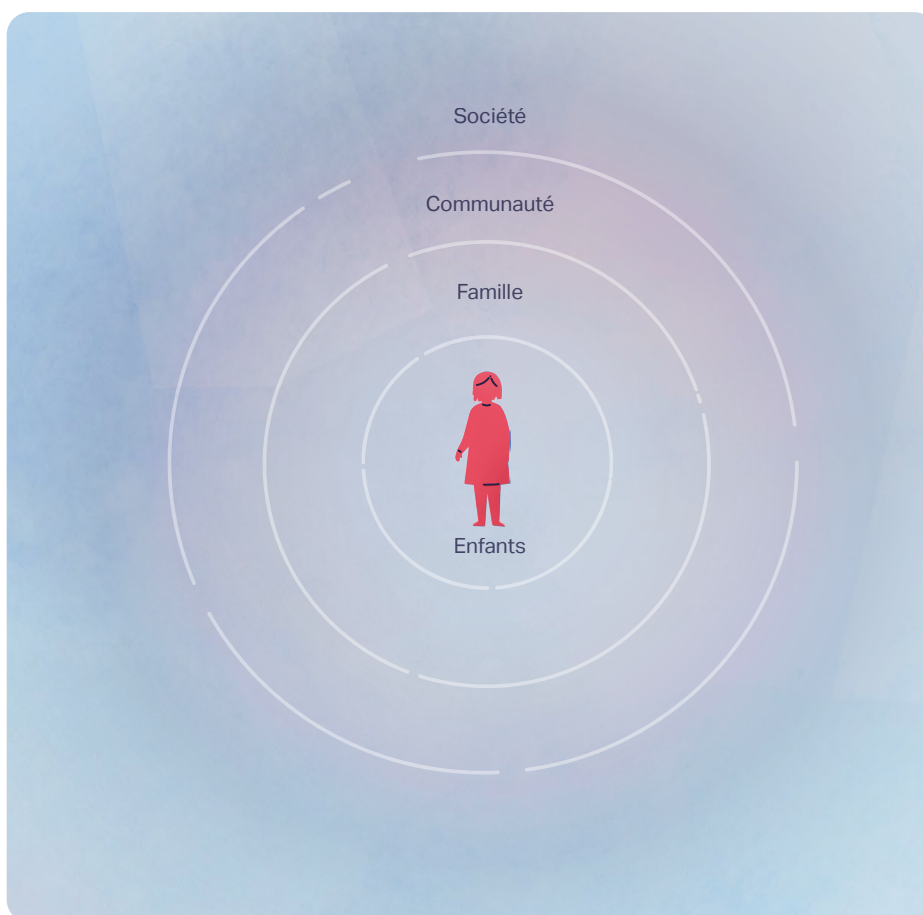
134 Short et al., à paraître.
135 Menée principalement par SOS Villages d'Enfants, en consultation avec des membres du groupe consultatif universitaire.
136 Gale et al. 2024a a et rapport pour chaque pays ici : [Rapport mondial sur la prise en charge et la protection des enfants \(sos-childrensvillages.org\)](#)
137 Gale et al. 2024b b et rapport pour chaque pays ici : [Rapport mondial sur la prise en charge et la protection des enfants \(sos-childrensvillages.org\)](#)
138 Ce choix s'appuie sur la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant, qui définit l'enfant comme « tout être humain âgé de moins de dix-huit ans, sauf si la majorité est atteinte plus tôt en vertu de la législation qui lui est applicable », bien qu'il soit reconnu que l'âge n'est qu'une façon parmi d'autres de définir ce qu'est un enfant.

ainsi que des données, obligations étatiques et orientations de politique internationale concernant les systèmes de soutien et de prise en charge ancrés dans les droits humains et les Objectifs de développement durable. L'objectif était de comprendre comment la séparation des familles est présentée et débattue, et d'évaluer la situation des enfants concernés¹³⁹. L'évaluation incluait également une analyse de données quantitatives de 19 pays contenues dans la base de données mondiale de gestion des cas de SOS Villages d'Enfants, afin d'examiner les motifs d'orientation vers une prise en charge de remplacement ou des services de renforcement de la famille¹⁴⁰. En outre, un membre de l'Université Brown a effectué une analyse approfondie des données qualitatives d'un pays¹⁴¹. Ces recherches ont éclairé le contexte et les recommandations de l'étude internationale, et ont apporté une analyse complémentaire aux autres composantes de recherche.

Études menées dans huit pays sur les facteurs contribuant à la séparation des familles et au placement en prise en charge de remplacement

Les huit études nationales ont été dirigées par une chercheuse internationale¹⁴² en collaboration avec une université de chaque pays. Le cadre théorique de ces études s'appuyait sur une approche fondée sur les droits de l'enfant, privilégiant la participation des enfants et des jeunes¹⁴³. En outre, une approche socioécologique a été adoptée pour examiner les différents environnements ayant une influence positive ou négative sur la vie des enfants et des familles.

Figure 2 : Modèle écosystémique de Bronfenbrenner¹⁴⁴



139 Elle couvrirait également une recherche par mot-clé et les critères d'inclusion et d'exclusion des articles universitaires ayant fait l'objet d'une évaluation par les pairs (base de données SCOPUS ; articles complémentaires avec Elicit), la documentation parallèle (c'est-à-dire les rapports de recherche publiés en dehors du cadre académique) et des bases de données statistiques. Évaluation des obligations étatiques conformément au droit international et aux orientations de politique publique à l'échelle internationale.

140 Koblinger et Willi, à paraître.

141 Leinaweaver, à paraître.

142 Dr Chrissie Gale. Dr Paola Galvez Navarrete a également assuré la mission de chercheuse internationale en Uruguay, de même que Dr Ian Milligan au Kirghizistan.

143 Bessell 2017.

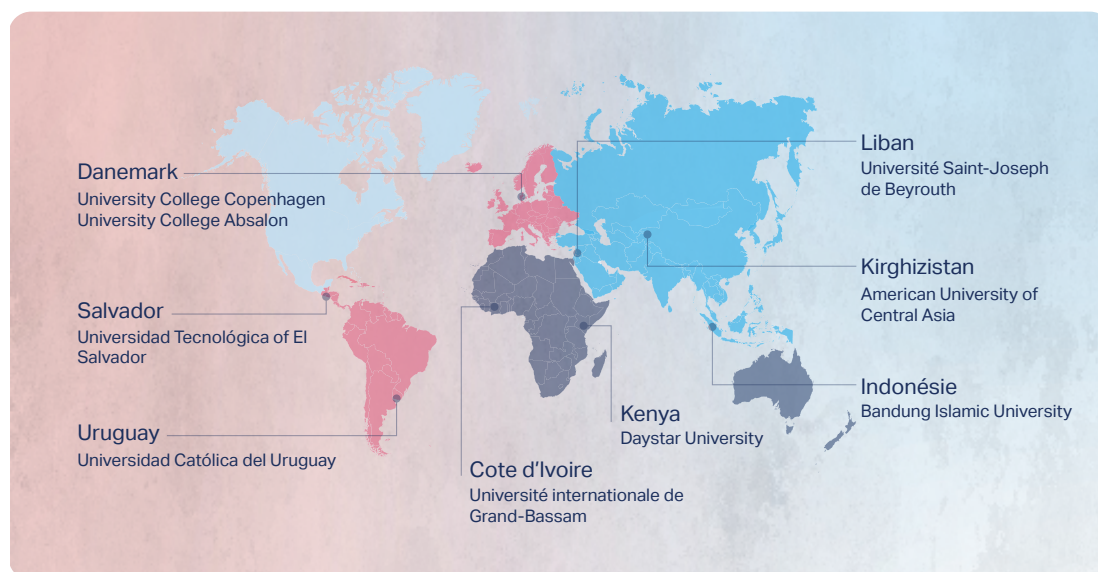
144 Adapté de Drew 2023.

Pour comprendre les processus de prise de décision au sein de ces systèmes, un cadre de protection de l'enfance a été adopté, mettant l'accent sur des aspects fondamentaux comme le cadre juridique et normatif national, les structures de prestation de services, la coordination et la supervision, les ressources financières et humaines, la prévention, la gestion des cas, le personnel en charge de la protection de l'enfance, le plaidoyer et la sensibilisation, et les systèmes informatiques de gestion des données. La méthodologie a été conçue de manière à pouvoir être appliquée dans des contextes sociopolitiques, économiques et culturels différents, afin d'identifier les similarités et les différences d'un pays à l'autre, tout en tenant compte des variations contextuelles. Pour une présentation plus détaillée du cadre de recherche, veuillez consulter les différents rapports de recherche¹⁴⁵

Les huit pays (voir Figure 3) ont été sélectionnés à partir des critères d'inclusion suivants :

- Représentation de régions du monde différentes
- Représentation de territoires, de populations, de cultures et de religions différentes
- Systèmes de protection de l'enfance ayant des structures différentes
- Représentation de contextes à revenu faible, moyen et élevé
- Intérêt et capacité du bureau local de SOS Villages d'Enfants à soutenir et faciliter l'étude, y compris l'instauration de partenariats de recherche avec des universités locales et l'accompagnement du travail de terrain

Figure 3 : Huit pays d'étude représentant des contextes différents¹⁴⁶



Les méthodologies incluaient des études documentaires sur des thèmes spécifiques et le contexte socioculturel et économique de chaque pays, une étude préliminaire participative avec des enfants, des jeunes et des membres adultes de familles, ainsi que des entretiens semi-structurés et des enquêtes en ligne avec des professionnel·les.

Reconnaissant l'importance de l'écoute des enfants et des jeunes dans les décisions qui les concernent¹⁴⁷, l'étude a tenu à mettre l'accent sur une méthodologie de recherche préliminaire participative impliquant

¹⁴⁵ Gale et al. 2024.

¹⁴⁶ D'après l'indicateur de revenu de la Banque mondiale, calculé à partir du revenu national brut. Revenu intermédiaire inférieur : Côte d'Ivoire ; Kenya ; Kirghizistan ; Liban. Revenu intermédiaire supérieur : Indonésie ; Salvador. Revenu élevé : Danemark ; Uruguay. Groupe Banque mondiale 2023.

¹⁴⁷ Clark et Statham 2005.

des enfants, des jeunes et des membres adultes de familles¹⁴⁸. Celle-ci a pris la forme d'une série d'ateliers de conception de recherche avec des enfants et des jeunes ayant bénéficié d'une prise en charge au Salvador et au Liban. Leur participation a été cruciale dans l'élaboration des questions de recherche et de la méthodologie de participation qualitative. Une fois les questions et la méthodologie testées au Salvador et au Liban, les ateliers de recherche participative ont été menés dans tous les pays. Dans chaque pays, des groupes d'enfants et de jeunes ont également été impliqués dans l'évaluation et, le cas échéant, l'adaptation des méthodes d'atelier au contexte local avant mise en œuvre. De plus, pour permettre la participation d'enfants en situation de handicap, la méthodologie a été améliorée pour faciliter leur inclusion dans des ateliers au Danemark, au Liban, au Kirghizistan et en Indonésie¹⁴⁹.

Au total, 517 enfants et jeunes ont participé aux ateliers de recherche qualitative sur deux sites par pays, un site urbain et un site rural ou semi-rural. Ont participé des enfants âgés de 13 à 15 ans vivant avec leur famille dans des circonstances difficiles et bénéficiant de services gouvernementaux et d'ONG,¹⁵⁰ ainsi que des jeunes personnes sorties de prise en charge de remplacement pour retourner vivre dans leur communauté (entre 17 et 25 ans selon l'âge usuel de sortie de prise en charge dans les différents pays)¹⁵¹. Au total, 290 membres adultes de familles vivant dans des circonstances vulnérables ont participé aux ateliers de recherche. Des entretiens semi-structurés ont été menés avec 95 professionnel·les, tandis que 231 professionnel·les ont répondu à une enquête en ligne, dans les deux cas à partir d'un échantillonnage raisonné¹⁵².

1137 participant·es à l'étude :

- 517 enfants et jeunes
- 290 membres adultes de familles
- 326 professionnel·les

Dans tous les pays participants, l'université locale s'est assurée de l'obtention de la validation éthique pour les recherches préliminaires. Des mesures ont été prises pour assurer la sécurité des personnes participant à l'étude pendant toute la durée du processus, y compris la présence d'une personne-ressource pour la sauvegarde pendant les ateliers¹⁵³. Veuillez consulter le rapport de recherche préliminaire complet pour plus d'informations sur l'échantillonnage, les personnes ayant participé à l'étude, la méthodologie et les procédures éthiques¹⁵⁴.

Étude documentaire rapide sur la prise de décision en matière de protection de l'enfance et quatre pays d'étude

Une étude documentaire rapide a été menée concernant l'efficacité, l'objectivité et la subjectivité de la prise de décision des services sociaux des systèmes de protection de l'enfance de pays et de régions différentes. Cette étude portait sur la documentation de prises de décisions de services sociaux en Afrique, en Asie, au Moyen-Orient et en Amérique latine, ainsi que sur des études menées dans des pays à revenu élevé en Europe de l'Ouest, en Amérique du Nord, en Scandinavie et en Australie. Après plusieurs cycles d'évaluation, 135 articles ont été retenus, provenant essentiellement de sources académiques. Pour

¹⁴⁸ Winter et al. 2022

¹⁴⁹ Après analyse des résultats de ces ateliers, aucune différenciation globale n'a été identifiée entre les informations fournies par les enfants et jeunes en situation de handicap et les autres groupes d'enfants. Aussi, les réponses n'ont pas été séparées, mais intégrées dans l'analyse.

¹⁵⁰ Pour des raisons éthiques, les enfants en prise en charge de remplacement n'ont pas été inclus dans les ateliers de recherche, étant donné la nature des questions sur les familles et les difficultés au sein des familles.

¹⁵¹ Les personnes participant aux études ont été invitées par SOS Villages d'Enfants et ses organisations partenaires, selon des critères d'échantillonnage visant à représenter la diversité de la communauté (âge, genre, origine ethnique, religion, handicap). Les personnes ayant participé à l'étude ont bénéficié de programmes de SOS Villages d'Enfants, d'organisations partenaires ou d'écoles locales, et vivaient dans des quartiers défavorisés.

¹⁵² Aucune enquête en ligne n'a été remplie au Salvador. L'enquête en ligne était essentiellement composée de questions fermées en vue d'une analyse quantitative. Ont participé à l'enquête des professionnel·les du soutien, de la prise en charge et de la protection des enfants, à partir d'un échantillonnage raisonné.

¹⁵³ L'étude était également conforme aux normes locales de sauvegarde ainsi qu'à la Politique de sauvegarde des enfants et des jeunes et au Code de conduite de SOS Villages d'Enfants International. Il était crucial d'instaurer un climat d'affection, de sécurité et de confiance au cours de l'étude préliminaire avec les enfants et les jeunes. Les ateliers avec les enfants et les jeunes étaient animés par une chercheuse ou un chercheur national dans la ou les langues locales, plutôt que par une chercheuse ou un chercheur international.

¹⁵⁴ Gale et al. 2024a.

consulter le rapport complet, cliquez sur le lien indiqué en références¹⁵⁵.

Pour explorer de manière plus approfondie les processus de prise de décision des systèmes de protection de l'enfance, des études de suivi ont été conduites dans quatre pays. Cette démarche comprenait une étude documentaire rapide de la documentation nationale disponible, y compris dans la ou les langues de chaque pays. Avec une approche d'échantillonnage raisonné, des entretiens semi-structurés ont été menés avec des décideurs des services sociaux, y compris des travailleuses et travailleurs sociaux et, lorsque c'était possible, l'administration judiciaire¹⁵⁶. Étant données les lacunes actuelles en matière de données, ces recherches visaient à identifier les facteurs objectifs et subjectifs influençant les prises de décision des services sociaux de différents systèmes de protection de l'enfance, et à en comprendre les similarités et les différences. Veuillez consulter le rapport complet et les quatre rapports nationaux pour plus d'informations¹⁵⁷.

Participant·es à l'étude :

- 42 décideurs de services de protection de l'enfance au Danemark, au Kenya, au Liban et au Salvador

3.3 Limites

Certains facteurs viennent limiter la profondeur et le champ de cette étude :

1. Représentativité

Cette étude ne présente pas une image représentative des motifs de séparation des familles dans le monde. Les résultats sont basés sur des études existantes, des bases de données et les données de huit pays représentant des contextes socio-économiques et culturels différents. Les activités de recherche ont été limitées à deux sites par pays (un site semi-rural ou rural et un site urbain), ce qui ne reflète pas nécessairement la situation de l'ensemble du pays. Une approche d'échantillonnage raisonné a été adoptée pour assurer la diversité de l'étude préliminaire, plutôt que de proposer une image représentative.

2. Champ de recherche

Si l'évaluation systématique de la documentation disponible a permis une approche plus générale du phénomène de séparation des familles, l'étude préliminaire s'intéressait plus spécifiquement aux facteurs favorisant la séparation des familles et le placement des enfants en prise en charge de remplacement formel, afin de réduire le champ de recherche. Dans la plupart des pays d'étude, beaucoup d'enfants bénéficient d'une prise en charge informelle par des proches, mais il était impossible d'étudier spécifiquement ces enfants.

3. Difficultés relatives au cadrage documentaire

L'évaluation des études et des politiques, ainsi que l'évaluation systématique de la documentation disponible, se sont limitées aux articles en langue anglaise, ce qui signifie que des sources clés publiées dans d'autres langues ont pu être omises. Toutefois, dans les pays d'étude, des efforts ont été fournis pour inclure à la fois les publications en anglais et dans les langues locales.

¹⁵⁵ Gale et al. 2024b.

¹⁵⁶ 10 entretiens au Salvador, au Danemark et au Kenya, et 12 au Liban. Pourrait également inclure d'autres types de professionnel·les de la prise en charge des enfants et des jeunes, comme des pédagogues sociaux, des éducatrices et éducateurs de jeunes, des éducatrices et éducateurs sociaux ou des responsables de prise en charge de type familial.

¹⁵⁷ Disponible ici : [Rapport mondial sur la prise en charge et la protection des enfants \(sos-childrensvillages.org\)](https://sos-childrensvillages.org)

4. Difficultés relatives à l'étude préliminaire¹⁵⁸

- Dans certains pays, il n'a pas été possible d'interagir avec le nombre souhaité d'enfants, de jeunes, et de membres adultes de familles. Au Danemark, il a été particulièrement difficile de faire participer ces groupes, ce qui explique la petite taille de l'échantillon¹⁵⁹. En Uruguay, les autorités nationales n'ont pas accordé l'autorisation éthique nous permettant de travailler avec des enfants pour l'étude de terrain.
- Les ateliers spécifiquement conçus pour les enfants et jeunes en situation de handicap ont impliqué un petit nombre de participant·es au Danemark, au Kirghizistan, en Indonésie et au Liban.
- Le taux de réponse à l'enquête en ligne était très inégal d'un pays à l'autre, sans aucune réponse venant du Salvador.
- Les ateliers de recherche s'appuyaient sur des méthodologies de travail en groupe, favorisant les réponses collaboratives au détriment des avis individuels. Par conséquent, les données ne reflètent pas les réponses individuelles des participant·es. En outre, aucune analyse intersectionnelle (ex., par genre ou origine ethnique) n'a été effectuée.
- Pour les études portant sur les prises de décision des services sociaux, la taille de l'échantillon était relativement faible, avec environ dix entretiens avec des décideurs par pays.

5. Complexité du problème

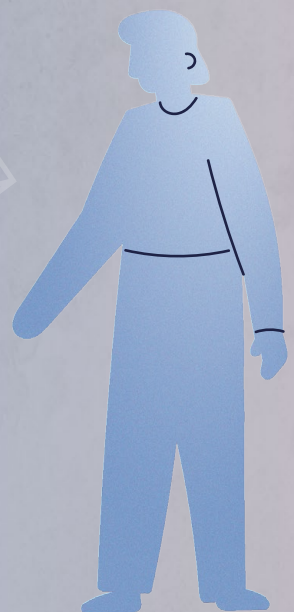
Les facteurs entraînant la séparation des familles sont complexes et peuvent constituer simultanément des causes, des effets et des conséquences. Il est important d'avoir en tête cette complexité lorsqu'on parle de « facteur », de « raison » ou de « motif » de séparation des familles, car les problèmes ne se limitent généralement pas à un seul aspect¹⁶⁰. Par conséquent, il n'a pas été possible de formuler des déclarations définitives concernant les causalités ou la proportionnalité des facteurs contributifs. Néanmoins, cette étude cartographie certains des facteurs les plus importants et identifie les niveaux (individuel, familial, communautaire, sociétal ou systémique) où interviennent ces facteurs.

¹⁵⁸ Pour plus d'information, veuillez consulter Gale et al. 2024b ; Gale et al. 2024a.

¹⁵⁹ 14 enfants âgés de 13 à 15 ans, et 15 membres adultes de familles.

¹⁶⁰ Wilke et al. 2022.

Pourquoi les enfants sont-ils séparés de leur famille



4. Pourquoi les enfants sont-ils séparés de leur famille

Cette section présente les résultats des composantes de recherche présentées dans la section précédente concernant les facteurs contribuant à la séparation des enfants avec leurs parents ou leur famille.

4.1 Documentation disponible sur les facteurs contribuant à la séparation

L'objectif de cette étude était de comprendre ce qu'avance la documentation académique existante sur les raisons pour lesquelles les enfants sont séparés de leur famille dans le cadre d'une évaluation systématique de la documentation¹⁶¹. Si une évaluation systématique de la documentation a été menée pour étudier les antécédents des placements en prise en charge de remplacement¹⁶², aucune étude n'avait encore recensé la documentation traitant des facteurs contribuant à la séparation des familles de manière plus générale, indépendamment du dispositif vers lequel l'enfant est redirigé ; c'est cette lacune que la présente évaluation cherche à combler. De cette évaluation sont ressorties quatre grandes pistes concernant les motifs de séparation des familles et leur compréhension et leur étude dans la documentation scientifique.

— Les motifs de séparation sont pluriels, avec des prévalences et des implications variant selon le contexte

Les enfants se séparent rarement de leur famille pour une seule raison indépendante du contexte. La séparation des familles se caractérise plutôt par des constellations de motifs qui varient d'un endroit à l'autre. Si le décès et la maladie des parents jouent un rôle important dans les séparations dans le sud de l'Afrique, en Amérique du Nord, l'incarcération, la toxicomanie et l'instabilité en matière de logement sont fréquemment citées dans le cadre des séparations. En parallèle, la maltraitance et la négligence des enfants ainsi que les violences familiales sont citées dans de nombreux contextes. Le contexte est particulièrement important et des motifs similaires de séparation peuvent avoir des répercussions différentes d'un environnement à l'autre. Par exemple, nous avons établi que le « décès de l'adulte assurant la prise en charge principale » est un « motif » insuffisant pour comprendre les implications de ce décès sur la vie de l'enfant. Ainsi, lorsque l'adulte responsable de prise en charge décède des suites du SIDA, cela peut s'assortir d'une stigmatisation supplémentaire, et donc avoir des conséquences différentes par rapport à un décès des suites d'un cancer, par exemple. De plus, la stigmatisation associée au décès de l'adulte responsable de prise en charge des suites du SIDA varie d'un endroit à l'autre.

— Les motifs de séparation sont influencés par les caractéristiques structurelles et culturelles des sociétés ainsi que par les caractéristiques individuelles des enfants, des familles et des responsables de prise en charge

Il est impossible de comprendre les raisons des séparations sans tenir compte des caractéristiques structurelles de la société, du contexte culturel et des normes sociales. Souvent, les ministères gouvernementaux opèrent au sein de cadres juridiques pour « protéger » les enfants et assurer

¹⁶¹ Short et al., à paraître.

¹⁶² Wilke et al. 2022.

leur prise en charge, décidant parfois le retrait ou le placement des enfants. Ces actions sont particulièrement façonnées par la compréhension locale de ce qui constitue une prise en charge bonne ou adaptée, ce qui reflète le contexte culturel et les normes sociales. En outre, au sein de ces cadres généraux, les caractéristiques individuelles influencent aussi les éléments dans une certaine mesure. Nous avons cherché à refléter cette complexité en extrayant des informations sur les caractéristiques des enfants. Les motifs de séparation peuvent varier considérablement en fonction de l'âge de l'enfant et surtout, les enfants plus âgés font preuve d'une plus grande agentivité dans la séparation. Par exemple, à l'adolescence, certains enfants quittent volontairement leur famille s'ils ne se sentent plus valorisés, en sécurité ou en mesure de s'exprimer librement, y compris pour des raisons liées à leur expression de genre ou leur identité sexuelle.

— Les motifs de séparation dépendent de la position sociale et du point de vue de la personne qui déclare le motif.

Les motifs invoqués lors des séparations nous disent plusieurs choses : d'une part, ils indiquent les raisons précises pour lesquelles les enfants ont été séparés de leur famille, et d'autre part, ils nous éclairent sur les principes culturels sous-jacents sur lesquels les individus s'appuient pour donner sens à la séparation, par exemple, en blâmant un déboire social spécifique (chômage, alcoolisme) plutôt qu'un autre (migration professionnelle, hospitalisation). Prêter attention à la position sociale et au point de vue de la personne qui déclare le motif (ex., une travailleuse sociale, un enquêteur ou un parent) nous permet d'en savoir plus sur le contexte qu'en nous appuyant simplement sur notre interprétation des motifs de la séparation.

— Des difficultés conceptuelles importantes compliquent la collecte des données et la compréhension plus générale de la séparation des familles, y compris le sens même du terme séparation

Du fait de la multiplicité des formes de séparation et de la diversité des familles, à chaque fois que nous établissons des limites pour fixer des critères d'inclusion, nous risquons d'exclure certaines formes de séparation qui ne sont pas reconnues comme telles, ou à l'inverse, d'en inclure trop. C'est inévitable, mais les chercheurs et chercheuses doivent fournir un travail conceptuel approfondi pour réfléchir à la manière de définir et cartographier les catégories de séparation, et reconnaître que, dans de nombreux cas, la bonne définition dépendra de la question. Alors que nous cherchions à dresser un tableau complet de la complexité des nombreux motifs de séparation, la liste de motifs possibles s'est tellement allongée qu'elle en devenait inutilisable pour produire une synthèse utile. Cela suggère que dans les recherches sur la séparation des familles, il faut trouver le juste milieu en termes d'exhaustivité et de complexité afin d'obtenir des données valides et utiles.

Ces résultats soulignent la complexité de la séparation des familles, raison pour laquelle la recherche préliminaire a réduit son champ pour cibler les facteurs contribuant à la séparation des enfants et de leurs parents et au placement en prise en charge de remplacement.

4.2 Résultats de la recherche préliminaire sur les facteurs contribuant à la séparation et au placement en prise en charge de remplacement formelle

Les recherches préliminaire et secondaire¹⁶³ sur les facteurs contribuant à la séparation des enfants et de leurs parents et au placement en prise en charge de remplacement formelle ont été menées dans huit pays : la Côte d'Ivoire, le Danemark, le Salvador, l'Indonésie, le Kenya, le Kirghizistan, le Liban et l'Uruguay. Ces pays représentent un éventail de contextes socioculturels et économiques, avec des systèmes de protection de l'enfance ayant des ressources et un fonctionnement différents. Cette section présente les résultats de ces recherches, complétées par des études connexes le cas échéant.

Les résultats illustrent la façon dont les familles peuvent être touchées par une **combinaison de facteurs multidimensionnels et interconnectés**, dépendant de leur contexte de vie spécifique. Il peut s'agir de circonstances sociopolitiques et économiques, ou encore d'une stigmatisation et d'une discrimination, souvent fondées sur des normes et des pratiques culturelles. Cependant, il est important de noter que l'étude souligne la façon dont les enfants, les jeunes, les membres adultes de familles et les professionnel·les de ces huit pays, indépendamment du niveau de revenu national, ont identifié des **facteurs similaires**, bien qu'avec des degrés de prévalence variables, impactant directement ou indirectement le quotidien des familles et contribuant à la séparation des enfants et des jeunes et à leur placement en prise en charge de remplacement formelle. C'est démontré par la forte corrélation des informations fournies par ces groupes et corroborées par les études documentaires. Étant donné le manque d'études comparatives entre différents contextes impliquant directement des enfants, des jeunes et des membres de familles dans les précédentes recherches sur le sujet, ces résultats constituent un apport unique aux connaissances mondiales.

Le Tableau 2 ci-dessous résume les principaux facteurs identifiés au sein de la société globale, des familles et des systèmes de protection de l'enfance contribuant à la séparation des enfants et de leurs parents, et à leur placement en prise en charge de remplacement. Ce tableau servira aussi de guide dans les chapitres suivants.

Tableau 2 : Principaux facteurs identifiés dans les 8 pays d'étude

Circonstances au sein des familles (4.2.1)	• Violence à l'encontre des enfants, y compris le fait de subir des violences domestiques et des violences sexistes ou d'en être témoin • Décès des deux parents (orphelinage) • Handicap • Divorce / séparation et remariage / remise en couple • Consommation d'alcool et de drogue • Isolement social et exclusion • Inquiétudes supplémentaires concernant la protection de l'enfant (ex., enfants des rues, travail des enfants, etc.) • Dimensions multiples de la pauvreté • Absence de certificat de naissance ou autres documents • Parents en prison ou responsables de comportements criminels • Transmission intergénérationnelle de violences et de pratiques parentales inadaptées
---	--

163 Gale et al. 2024a ; Gale et al. 2024b. Cette section présente une synthèse des principaux résultats soulignés dans ces rapports et inclut des informations complémentaires couvertes dans les rapports nationaux. Pour obtenir des informations plus complètes et détaillées sur ces résultats, consulter le rapport de synthèse complet et les différents rapports nationaux.

Facteurs au sein de la société (section 4.2.2)	• Obstacles et lacunes au niveau de la protection sociale et des services essentiels et spécialisés • Facteurs contradictoires liés à l'éducation et recours aux pensionnats • Patriarcat et violences sexistes • Violence au sein de la communauté • Violence scolaire • Migration professionnelle • Changement climatique • Normes et pratiques sociales et culturelles (y compris religieuses) et stigmatisation et discrimination connexes • Manque d'information sur les droits, le développement et les mécanismes de protection des enfants
Prise de décision des systèmes de protection de l'enfance (section 4.2.3)	• Influence de la subjectivité et de l'objectivité dans les prises de décisions (ex. formation / antécédents personnels) • Qualité de fonctionnement des systèmes de protection de l'enfance - souvent du fait d'un manque de ressources et de formation

Si beaucoup de facteurs familiaux et sociaux se retrouvaient dans la plupart des pays de recherche, le Danemark fait figure d'exception, en particulier à l'échelle sociétale. Le Danemark bénéficie d'un système de protection sociale et d'assistance sociale universelle robuste, soutenu par des lois et des politiques en faveur de l'égalité et de la protection, de conditions de vie élevées pour la majeure partie de la population et d'un système de protection de l'enfance simulant la prévention de la séparation des familles. Toutefois, même au sein de ce système bien doté, des familles confrontées à des difficultés ne demandent pas l'aide dont elles ont besoin ou n'y ont pas accès. Comme dans les autres pays, la question des violences intergénérationnelles et de l'éclatement de la cellule familiale étaient prévalentes.

L'étude a également identifié un autre facteur crucial contribuant au placement évitable des enfants en prise en charge de remplacement dans les pays d'étude, et qui est rarement inclus dans les facteurs familiaux et sociétaux : la prise de décision au sein des systèmes nationaux de protection de l'enfance. Il est important de noter qu'il ressort de l'étude que les personnes responsables du bien-être et de la sauvegarde des enfants ne prennent pas toujours leurs décisions en fonction de l'intérêt supérieur de l'enfant, ce qui contribue à des placements évitables dans la plupart des pays.

Enfin, l'étude met en avant un manque de données fiables ou publiées sur les enfants en prise en charge de remplacement dans tous les pays sauf le Danemark et l'Uruguay. Ce manque de données nous empêche de quantifier le nombre d'enfants bénéficiant d'une prise en charge ou de comprendre les raisons de leur placement. Même dans les pays où les données sont disponibles, elles sont souvent insuffisantes, en particulier au regard des définitions et de la clarté des motifs de placement. Ces lacunes constituent un autre obstacle important, non seulement pour la recherche, mais également pour l'élaboration des politiques et des programmes.

La section suivante synthétise les principaux résultats.

4.2.1 Facteurs à l'échelle familiale

Comme indiqué précédemment, l'étude a identifié de multiples facteurs familiaux susceptibles de contribuer à la séparation des enfants et à leur placement en prise en charge de remplacement. Ces facteurs ont été rapportés par des enfants, des jeunes, des membres adultes de familles et des professionnel·les, et corroborés par des données tirées d'études documentaires. Vous trouverez plus d'informations sur ces circonstances ci-dessous.

Violence à l'encontre des enfants, y compris le fait de subir des violences domestiques et des violences sexistes ou d'en être témoin

Selon la définition de la classification internationale de la violence à l'encontre des enfants, les violences à l'encontre des enfants peuvent prendre de nombreuses formes, comme les violences physiques, sexuelles et psychologiques, et la négligence (y compris l'abandon), entre autres.¹⁶⁴ Les enfants subissent souvent plusieurs formes de violence.¹⁶⁵ Les données tirées de l'étude identifient clairement la violence à l'encontre des enfants comme un motif de placement des enfants en prise en charge de remplacement formelle.

La recherche préliminaire démontre comment les enfants et les jeunes subissent des violences domestiques et en sont témoins, en particulier des violences physiques, sexuelles et émotionnelles, et de la négligence, dans les huit pays d'étude. L'analyse des réponses fournies par l'ensemble des enfants et jeunes ayant participé aux ateliers de recherche a démontré l'expérience de différentes formes de violence.

Figure 4 : Qu'est-ce qui suscite l'inquiétude ou le malheur des enfants / jeunes dans leur foyer : réponses d'enfants et de jeunes.



¹⁶⁴ UNICEF 2023b.

¹⁶⁵ ex. Ford et Delker 2018.

Violence émotionnelle et psychologique, négligence

cris et colère / parents en colère / violence verbale et toucher (enfants)

ne pas être aimé-e / personne ne s'occupe de nous / pas d'amour et d'affection donc on a l'impression de n'avoir aucune valeur / enfant rabaissé / pas de compréhension / pas de communication / les parents préfèrent un enfant à l'autre / ils n'accordent pas de temps à leurs enfants / on ne mange jamais ensemble (enfants)

violence physique et émotionnelle des parents / on se fait toujours crier dessus / disputes avec les parents (jeunes)

Violences sexuelles¹⁶⁶

viol / agression sexuelle/ fille laissée seule à la maison avec le père qui abuse sexuellement d'elle / le père ou la mère ont des rapports sexuels avec leurs enfants qui tombent enceintes et d'autres se suicident / la mère ou le père veut vous forcer à avoir un rapport sexuel / on nous force à avoir des rapports sexuels contre de l'argent / on nous force à faire des mauvaises choses ou un travail qui ne nous plait pas ou ne plait pas à notre corps / grossesse précoce / enfants obligés de se marier très jeunes (enfants)

violences sexistes / viol / violences à caractère sexuel / violences basées sur le sexe - beaucoup de gens veulent des rapports sexuels / mariage par enlèvement (jeunes)

Négligence

négligence / être négligé-e / négligence des parents (jeunes)

Les données communiquées par les professionnel·les confirment également combien toutes les formes de violence constituent des facteurs contribuant au retrait des enfants par les services sociaux gouvernementaux ou d'autres organismes, y compris les ONG et les prestataires de prise en charge de remplacement.

Sur les **228** professionnel·les ayant répondu à l'enquête en ligne, les pourcentages suivants (plusieurs réponses étaient possibles) indiquent combien pensent que les enfants sont « souvent » placés en prise en charge de remplacement à cause de différentes formes de violence :

- **42%** pensent que c'est à cause de violences physiques sur un enfant
- **29 %** pensent que c'est à cause de violences sexuelles sur un enfant
- **29 %** pensent que c'est à cause de violences émotionnelles/psychologiques sur un enfant
- **31 %** pensent que c'est à cause de violences (physiques, sexuelles ou émotionnelles) entre des membres adultes du foyer

¹⁶⁶ La violence sexuelle était beaucoup moins mentionnée au Danemark et en Indonésie.

Ces résultats se retrouvent également dans les réponses des membres adultes de familles et des professionnel·les. Les professionnel·les ont cité différentes formes de violences contribuant au placement en prise en charge de remplacement, notamment :

“ *D’abord, il y a la question de la violence ou de la négligence... Il y a aussi des cas de maltraitance physique, d’agressions sexuelles ou de tentatives d’agressions sexuelles.* ” (Professionnel·le au Salvador)

“ *Les deux, physique, mais aussi psychologique. L’absence de lien émotionnel dans la relation entre l’enfant et le parent, l’incapacité du parent à comprendre les besoins de l’enfant, les violences émotionnelles, mais aussi physiques, violences sous différentes formes. Dans les cas plus graves, violences sexuelles.* ” (Professionnel·le au Danemark)

“ *Les violences sont la plupart du temps exercées par des personnes connues de l’enfant, des membres de la famille. Des oncles, des frères, des grands-pères, des grands-mères, les étrangers sont rares. Il y a beaucoup d’inceste...* ” (Professionnel·le au Kenya)

“ *Violence psychologique, violence physique, violence émotionnelle, violence verbale, toutes les formes de violence.* ” (Professionnel·le en Côte d’Ivoire)

Des données indiquant des niveaux élevés de violence physique et sexuelle à l’encontre d’enfants ont été identifiées dans les données secondaires de tous les pays, sauf le Danemark.

L’Organisation mondiale de la Santé (OMS) définit la **violence émotionnelle ou psychologique** comme comprenant « *la restriction des mouvements d’un enfant, le dénigrement, le fait de le ridiculiser, les menaces, les intimidations, les discriminations, le rejet et toute autre forme non physique de traitement hostile* »¹⁶⁷. La violence émotionnelle et la négligence peuvent avoir un impact négatif sur l’estime de soi et le bien-être émotionnel, provoquant des conséquences sur le long terme. En particulier, beaucoup d’enfants et de jeunes ont identifié la violence émotionnelle et la négligence comme participant de l’absence d’unité et de bonheur de la famille. Cet aspect a été confirmé par des professionnel·les qui ont noté que ces formes de violence peuvent détruire les relations au sein des familles, débouchant souvent sur des séparations. Les réponses mentionnées dans la Figure 4 soulignent combien l’absence d’amour, de soins, de confiance et d’attention font le malheur des enfants et des jeunes, tout en rappelant qu’il est important d’appartenir à une famille sûre, unie et bienveillante. Les professionnel·les s’en font l’écho, pointant du doigt le rôle de la violence émotionnelle et de la négligence dans l’éclatement des familles.

La **négligence matérielle**, c’est-à-dire le fait de ne pas fournir aux enfants une alimentation, des soins de santé, des vêtements, une hygiène, un logement, une éducation et d’autres conditions de vie essentielles pour assurer leur santé, leur sécurité et leur bien-être, est l’une des raisons pour lesquelles les enfants sont placés en prise en charge de remplacement formelle. Dans des pays comme le Danemark, la négligence est considérée comme une inquiétude en matière de protection de l’enfance lorsqu’elle fait courir des risques à l’enfant, motivant le recours à la prise en charge de remplacement. Cependant, dans d’autres pays, les professionnel·les peuvent placer les enfants en prise en charge de remplacement même en l’absence de risque significatif, en ayant la conviction qu’un enfant vivant dans la pauvreté, par exemple, serait « mieux loti »

¹⁶⁷ OMS 2022.

ainsi. Cette pratique est plus répandue dans les pays où les solutions de prise en charge de remplacement et les systèmes de protection de l'enfance facilitent le placement en vue d'une « prise en charge sociale », comme les structures d'accueil qui distribuent de la nourriture et des vêtements, et ouvrent l'accès à une éducation et des soins de santé. Même si aucune négligence délibérée n'a été signalée, les professionnel·les ont souligné que la négligence est souvent le résultat d'un manque de compétences parentales. Vous trouverez plus d'informations sur le rôle de la pauvreté dans les sections suivantes du présent rapport.

Pour ce qui concerne l'**abandon**, il a été rapporté aux chercheurs et chercheuses que cela concerne principalement les nourrissons et parfois les jeunes enfants, pour différentes raisons comme le viol, le fait qu'une grossesse hors mariage jette la honte sur la famille de la mère, la pauvreté, le handicap, la mauvaise santé mentale des parents, la toxicomanie et l'incapacité à prendre en charge un enfant.

Décès des deux parents (orphelinage)

Aux fins de cette étude, l'« orphelinage » est défini comme la situation dans laquelle les deux parents d'un enfant sont décédés. Il était difficile d'établir précisément ces informations au cours de l'étude, car nombre de professionnel·les utilisent aussi le terme « orphelin·e » pour désigner des enfants abandonnés ou dont les parents ont renoncé à droits parentaux, et non pas uniquement les enfants dont les deux parents sont morts.

Dans l'enquête en ligne,

- **50 %** des 227 répondant·es pensaient que le décès des deux parents est « souvent » la raison pour laquelle les enfants sont placés en prise en charge de remplacement.¹⁶⁸

Handicap

Le handicap est un motif de placement des enfants en prise en charge de remplacement formelle dans tous les pays d'étude, avec des taux de placement variables. Par exemple, dans certains pays comme le Liban, il apparaît que les placements sont rares, notamment en raison du manque de dispositifs de prise en charge de remplacement accueillant les enfants en situation de handicap, mais aussi d'un manque de compétences, de formation et de ressources matérielles. En revanche, dans certains pays comme le Kirghizistan, le pourcentage est plus élevé qu'ailleurs parce que les enfants en situation de handicap sont placés dans des structures d'accueil « spécialisées » sur une décision médicale prise par des groupes « d'experts » qui « encouragent » ou « persuadent » les parents en leur disant que le placement en structures d'accueil est la « meilleure solution » pour ces enfants. En 2020, 2 485 personnes en structures d'accueil sur 10 868 (23 %) au Kirghizistan étaient des enfants en situation de handicap¹⁶⁹, un chiffre bien plus élevé que dans les autres pays d'Asie centrale.

Dans tous les pays, on retrouve parmi les motifs de séparation le fait que les parents d'enfants en situation de handicap ne se sentent pas capables de leur apporter la prise en charge nécessaire, ce qui, sauf pour le Danemark, s'assortit d'un accès inadéquat aux services essentiels et spécialisés et à un manque de soutien de la famille élargie et de la communauté. La stigmatisation et la discrimination peuvent également peser dans la décision de placer un enfant en prise en charge de remplacement. Par exemple, au Kenya et en Côte d'Ivoire, le fait de donner naissance à un enfant en situation de handicap peut entraîner une accusation de sorcellerie. Même dans les pays assurant l'accès au remboursement des dépenses de protection sociale et à des services spécialisés pour les personnes en situation de handicap, ces aides sont souvent insuffisantes et ne parviennent pas à atteindre toutes les familles dans le besoin.

¹⁶⁸ À ce sujet, en 2022, un examen de la documentation relative aux antécédents au placement en prise en charge de remplacement a mis en évidence que « tous les enfants placés en orphelinat ne sont pas orphelins » et que « beaucoup d'enfants vivant dans des structures d'accueil ont des parents encore en vie » [traduction libre]. Wilke, Howard, et al. 2022a, 139.

¹⁶⁹ UNICEF 2021a.

“Le deuxième type d'internat, c'est l'internat pour les enfants en situation de handicap, avec différents types de handicaps.”

(Professionnel·le au Kirghizistan)

“Nous travaillons également avec des enfants handicapés et nous avons identifié que les enfants en situation de handicap ont également plus de risque de perdre leur prise en charge parentale.” (Professionnel·le au Kenya)

“... accepter cet enfant est une priorité, ils sont embarrassés, ont honte d'avoir un enfant handicapé chez eux.” (Professionnel·le au Liban)

Les enfants sont également placés lorsque leurs parents ont un handicap. Si 10 % des 225 réponses à l'enquête en ligne indiquent que le placement en prise en charge de remplacement est « souvent » dû à un handicap physique de l'enfant et si 15 % pensent que le placement peut être dû à un problème de santé mentale, environ un quart (27 %) pensent qu'un problème de santé mentale du parent est « souvent » un motif de placement. Un pourcentage plus important des répondant·es pense que la santé physique et mentale des enfants comme des parents est « parfois » un motif.

Divorce / séparation et remariage / remise en couple

Il ressort de l'étude que les séparations et les remises en couple peuvent dans certains cas entraîner le placement des enfants en prise en charge, que ce soit par les parents biologiques, les beaux-parents ou les nouveaux partenaires. Par exemple, les enfants et les jeunes ont écrit : « *lorsqu'un parent part ou meurt, on peut avoir un beau-parent qui ne nous aime pas* » ; « *l'enfant est adopté par la belle-mère qui ne le traite pas "comme les autres"* » et « *lorsqu'ils divorcent et détruisent la famille, et que les enfants finissent à l'orphelinat* ».

Des professionnel·les ont également mentionné ce point, comme l'indique la citation d'Indonésie. Des disputes autour de la garde des enfants peuvent parfois déboucher sur une décision judiciaire ordonnant le placement des enfants en prise en charge de remplacement. Les tribunaux, en particulier les tribunaux religieux dans certains pays (comme le Liban) peuvent séparer les enfants de leur mère et les confier à leur père, même lorsqu'aucun des parents ne souhaite cette situation. Ensuite, il arrive que le père se dessaisisse de ses droits et place ses enfants en prise en charge de remplacement. Dans de nombreux pays, cette situation est exacerbée par un manque de soins de santé gratuits ou abordables.

“... le deuxième [motif de placement] est le divorce ou le remariage d'un parent, soit le père, soit la mère, à la suite de quoi les enfants sont abandonnés.” (Professionnel·le en Indonésie)

En outre, des données indiquent que les ménages séparés, en particulier ceux ayant une femme à leur tête, ont du mal à jongler entre les responsabilités de prise en charge et le maintien d'un revenu. Par exemple, au Danemark, la proportion d'enfants issus de familles monoparentales en prise en charge de remplacement est plus élevée que pour les ménages avec deux parents.¹⁷⁰

Dans l'enquête en ligne menée dans les pays de notre étude, pour la question du placement des enfants

¹⁷⁰ Une étude publiée par Lausten et al. 2023 indiquait que la part d'enfants et de jeunes dont les parents vivent ensemble est inférieure chez les jeunes bénéficiant d'une prise en charge de remplacement ou de mesures que pour les autres groupes vulnérables de l'étude.

en raison de la remise en couple du parent avec un nouveau partenaire ne voulant pas le ou les enfants de la relation précédente, sur les 229 réponses, **19 %** indiquent que cela arrive « souvent » et **43 %** « parfois ». Le problème des violences domestiques et sexistes comme facteur contribuant à la situation des ménages dirigés par des femmes est détaillé ci-après.

Consommation d'alcool et de drogue

L'impact de l'alcoolisme et de la toxicomanie est identifié comme un facteur négatif pour la vie de famille et un problème soulevé par les enfants, les jeunes, les membres adultes de famille et les professionnel·les. Il a été mentionné dans tous les pays d'étude sauf un, l'Indonésie, avec beaucoup plus de références au Danemark et au Kirghizistan.

Il ressort des études documentaires que l'exposition des enfants aux drogues ou à l'alcool, et leur consommation par les enfants, d'une part constitue un motif d'inquiétude concernant leur protection¹⁷¹, et d'autre part les rend vulnérables à d'autres risques comme la violence, la criminalité et le risque de terminer à la rue, ce qui peut à terme déboucher sur un placement en prise en charge de remplacement.

Les enfants et les jeunes ont également écrit ressentir du malheur et de l'inquiétude lorsque *« les parents sont sous l'influence de drogues et battent leur femme » et « le père est alcoolique et bat les enfants lorsqu'il rentre à la maison ».* Un exemple de réponse de membres adultes de famille explique comment, « si les parents sont ivres, il y a de la violence à la maison ».

Au total,

- **34 %** des 225 réponses à l'enquête en ligne pensent que le fait que l'un ou les deux parents aient une addiction à la drogue ou à l'alcool est « souvent » un motif de placement des enfants en prise en charge de remplacement et
- **51 %** pense que c'est « parfois » la raison.

Les personnes ayant participé à l'étude ont observé que la consommation de drogues et d'alcool est un mécanisme d'adaptation nuisible employé aussi bien par les adultes que les jeunes ayant du mal à faire face aux difficultés de la vie et au stress. L'étude a noté un lien direct entre la toxicomanie et le placement des enfants en prise en charge de remplacement.

Isolement social, stigmatisation et exclusion

Les personnes ayant participé à l'étude ont noté l'impact des normes et pratiques sociales qui perpétuent plus particulièrement les sentiments d'isolement social, de stigmatisation et de discrimination, et qui ont un impact négatif sur la vie de famille. Par exemple, les filles et les femmes ayant vécu des violences sexistes, entraînant la naissance d'enfants hors mariage ou des viols, peuvent être abandonnées ou abandonner leurs enfants par peur de tomber en disgrâce ou d'être reniées par leur famille. Les sentiments de honte et d'exclusion sociale peuvent également empêcher les familles en difficulté de demander de l'aide.

¹⁷¹ Dube et al. 2001.

Dans une analyse complémentaire des données d'évaluation des gestions de cas d'enfants redirigés vers des services de renforcement de la famille proposés par SOS Villages d'Enfants pour prévenir la séparation des familles, deux des six principaux facteurs associés à une prise en charge de faible qualité et à un risque accru de séparation étaient le manque de soutien social et l'accès limité aux services de soutien.¹⁷²

La stigmatisation et la discrimination sont les principaux facteurs créant des obstacles à la pleine participation des personnes en situation de handicap dans la société. Du fait de cette situation, certains parents et professionnel·les en viennent à se dire qu'un enfant en situation de handicap sera « *mieux loti* » en prise en charge de remplacement. La stigmatisation et la discrimination contribuent au sentiment de honte de certaines familles qui, par conséquent, ne peuvent pas demander ou recevoir le soutien nécessaire et à la place, placent leurs enfants.

Inquiétudes supplémentaires en matière de protection de l'enfance

En raison de difficultés chez eux, les enfants peuvent aussi se retrouver dans des situations à risque en dehors de leur foyer. Les enfants, les jeunes, les membres adultes de famille et les professionnel·les ont soulevé d'autres inquiétudes en matière de protection de l'enfant au cours de l'étude, qui ont été recoupées avec les données collectées lors des études documentaires. Toutefois, il est impossible de rendre compte dans quelle mesure les placements en prise en charge de remplacement résultent de ces inquiétudes en matière de protection de l'enfance, et ce, en raison du manque de données exactes et fiables sur les enfants en prise en charge de remplacement dans la plupart des pays d'étude. Inquiétudes identifiées en matière de protection de l'enfance :

Les enfants des rues sont reconnus comme étant vulnérables au placement en prise en charge de remplacement. Souvent, ils se retrouvent à la rue après avoir fui des violences et des relations dysfonctionnelles chez eux. La pauvreté pousse également certains enfants à travailler et mendier dans les rues, et les enfants déscolarisés sont particulièrement à risque. Certains enfants vivent à la rue avec leurs parents, tandis que d'autres y ont été abandonnés. Soucieuses de leur sécurité et de leur bien-être, les autorités peuvent placer les enfants des rues dans des structures d'accueil comme des refuges d'urgence.

Sur les **228** réponses à l'enquête en ligne,

- **25%** pensaient que les enfants étaient « souvent » placés parce qu'ils avaient été trouvés en train de vivre ou de travailler à la rue.

Le travail des enfants existe dans tous les pays d'étude, à l'exception du Danemark. Ce facteur peut déclencher l'implication des autorités comme la police et les services sociaux auprès de l'enfant et de ses parents, entraînant parfois le placement de l'enfant en prise en charge de remplacement. Les enfants peuvent être contraints à travailler ou choisir de contribuer au revenu familial. Même dans certains pays où le travail des enfants ne faisait pas partie des principaux sujets soulevés par les participant·es à l'étude, les études documentaires suggèrent qu'il s'agit d'une inquiétude en matière de protection associée au placement en prise en charge de remplacement.

Les mariages précoces et forcés, ainsi que les grossesses précoces, touchant particulièrement les jeunes filles, ont été mentionnés par des participant·es à l'étude comme faisant partie des inquiétudes en matière de protection pouvant entraîner le placement des enfants en prise en charge de remplacement. Le mariage par enlèvement a été spécifiquement souligné au Kirghizistan.

¹⁷² Koblinger et Willi, à paraître.

Si un petit nombre de personnes a évoqué les **mutilations génitales féminines**, il ressort de la documentation que c'est l'une des raisons pour lesquelles les enfants entrent dans les systèmes de protection de l'enfance ou fuguent, ce qui les conduit ensuite à une prise en charge de remplacement dans certains pays.

La documentation disponible reconnaît également l'implication des enfants dans **des groupes armés et des bandes criminelles organisées** comme des facteurs les amenant à entrer en contact avec les autorités de protection de l'enfance. Toutefois, ce facteur a plus de risque de déboucher sur une détention qu'un placement en prise en charge de remplacement dans la plupart des pays.

L'étude n'a pas permis d'obtenir des données fiables sur le nombre d'enfants en prise en charge de remplacement qui vivaient précédemment dans des **ménages gérés par des enfants**. Cependant, il ressort de la documentation étudiée que dans certains pays, un nombre certain d'enfants vivent dans des ménages vulnérables gérés par des enfants, et risquent l'exploitation et le travail des enfants.

Il ressort de l'étude que certains enfants sont placés en prise en charge de remplacement en raison d'inquiétudes concernant leur orientation sexuelle ou leur identité de genre. Les études documentaires ont souligné les vulnérabilités spécifiques des enfants et jeunes LGBTQI+ qui peuvent être rejetés par leur famille et leur communauté,¹⁷³ ce qui les pousse à fuguer ou à finir à la rue. En outre, dans certains pays criminalisant les personnes LGBTQI+, ces enfants et jeunes courent un risque de poursuites et de séparation de leur famille en raison de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre.

Dimensions multiples de la pauvreté

L'étude a étudié la pauvreté comme une question intergénérationnelle et multidimensionnelle, reconnaissant que la mesure de la pauvreté ne doit pas se limiter aux moyens financiers, mais couvre aussi d'autres facteurs de bien-être¹⁷⁴. L'impact de la pauvreté sur les ménages s'ajoute aux facteurs de stress provoquant la violence et l'éclatement des familles, et entraînant le placement direct des enfants en prise en charge de remplacement dans le but de leur fournir une aide sous forme de nourriture, d'abri et de services de santé et d'éducation.

Selon cette définition, les problèmes liés à la pauvreté sont apparus lors de la collecte des données préliminaires comme un facteur significatif contribuant à la séparation des familles dans tous les pays d'étude. Pour de nombreuses familles, le manque important de ressources financières, combiné à un accès insuffisant à des services essentiels et spécialisés, à une protection sociale et à des systèmes de soutien aux familles, entraîne le placement des enfants en prise en charge de remplacement. Même pour des pays à revenu élevé comme le Danemark, les coupes budgétaires touchant les services sociaux impactent la disponibilité de ces services. En revanche, en Indonésie, où la protection sociale et l'assurance-maladie sont disponibles, les membres adultes de familles ont mentionné des obstacles les empêchant de s'inscrire pour en bénéficier. En outre, comme en Indonésie, il ressort des études que ces problèmes liés à la pauvreté entraînent sans doute le placement de dizaines de milliers d'enfants en prise en charge de remplacement.

Les réponses des enfants, des jeunes et des membres adultes de familles indiquent en effet que les difficultés rencontrées par les familles s'expliquent par des problèmes liés à la pauvreté (Figure 5)¹⁷⁵.

¹⁷³ Valencia Corral et al. 2022 ; McCormick et al. 2017 ; Mallon et al. 2002 ; Fish et al. 2019.

¹⁷⁴ Banque mondiale 2024.

¹⁷⁵ Les personnes ayant participé à l'étude ont été spécifiquement sélectionnées pour leur appartenance à des communautés vulnérables, un facteur important à prendre en compte lors de l'analyse des données collectées lors des ateliers.

Figure 5 : Inquiétudes relatives à la pauvreté citées par les enfants et les membres adultes de familles

Les enfants ont souligné des problèmes dans ces domaines :

- pauvreté
- faim
- besoins essentiels comme la nourriture, les vêtements et l'éducation
- problèmes financiers, car cela pousse [les adultes] à faire de mauvaises choses
- manque d'électricité
- froid
- manque de choses qu'on voudrait avoir chez soi
- fait de ne pas avoir une maison
- chômage
- lorsque des membres de la famille tombent malades et qu'il n'y a pas d'argent

Les membres adultes de familles ont souligné des problèmes dans ces domaines :

- incapacité à payer les factures
- manque de service de soins de santé gratuits et locaux, absence de couverture de santé et incapacité à payer les frais médicaux lorsqu'un membre de la famille tombe malade
- frais scolaires, coût des uniformes et des fournitures
- manque d'écoles accueillant les enfants en situation de handicap
- manque de transports disponibles ou sûrs, en particulier pour les communautés rurales
- insécurités liées au fait d'avoir un logement adapté, logements exigus et manque de stabilité pour beaucoup de locataires
- accès faible ou nul à des emplois stables et bien rémunérés, aggravé par l'illettrisme des adultes
- absence de prise en charge de jour ou de clubs périscolaires

Bon nombre des membres adultes de familles ayant participé aux ateliers de recherche ont souligné leur détresse causée par leur incapacité à prendre en charge correctement leurs enfants et à répondre à leurs besoins, ce qui s'ajoute au stress causé par l'absence de mobilité socio-économique. Les membres adultes de familles et les professionnel·les ont plus spécifiquement rappelé les difficultés rencontrées par les mères célibataires qui avaient l'impression de ne plus pouvoir suffisamment s'occuper de leurs enfants, en particulier en l'absence de soutien familial ou communautaire. Il ressort également de l'étude que beaucoup de femmes ont perdu des occasions de se livrer à des activités génératrices de revenus et n'ont pas suffisamment confiance en elles-mêmes et en leurs capacités globales.

Les difficultés liées à la pauvreté et l'impossibilité d'une pleine participation socio-économique s'expliquent en partie par un manque d'accès à des emplois stables et adaptés. Du fait de cette situation, il peut arriver, par exemple, qu'un enfant soit placé en prise en charge de remplacement en l'absence de ses parents ou des adultes assurant la prise en charge principale, absence due à une migration professionnelle ou à une incarcération lorsque les adultes se tournent vers des activités criminelles pour survivre. Les personnes en situation de handicap font face à des difficultés particulières du fait du manque d'investissement dans des services essentiels et spécialisés et du manque d'accès à des emplois, auxquels s'ajoutent la stigmatisation et l'exclusion sociale qui les privent souvent d'opportunités et d'une participation active dans tous les aspects de la vie communautaire. En outre, une disparité a été relevée au niveau des réponses données

dans certains ateliers entre les enfants, les jeunes et les membres adultes de familles vivant dans des milieux urbains et ruraux ; plus spécifiquement, des personnes vivant dans certaines zones rurales ont insisté sur le manque d'accès à des services de base.

La pauvreté était un facteur clé poussant des parents à confier leurs enfants à des dispositifs de prise en charge de remplacement leur assurant une « prise en charge sociale », pour couvrir des besoins de base comme la nourriture, l'habillement, les soins de santé et l'éducation. Cela découle du fait que certains parents pensent que ces structures d'accueil offriront de meilleures conditions de vie à leurs enfants, y compris un accès à une éducation gratuite ou de meilleure qualité. Cette situation est particulièrement courante dans les pays où les places en structure d'accueil sont facilement accessibles et même financées par les gouvernements dans une volonté d'« assistance sociale ». Le risque est que cette pratique encourage les parents à confier leurs enfants. Même dans des pays où les lois et politiques cherchent à prévenir le placement direct des enfants dans des structures d'accueil en raison de la pauvreté, il ressort de l'étude que les structures d'accueil continuent d'accepter des enfants en l'absence de procédures administratives ou légales officielles. En outre, certains dispositifs de prise en charge de remplacement cherchent activement des enfants issus de familles défavorisées et convainquent les parents de renoncer à leur garde. Ces prestataires mènent également des campagnes de communication, par exemple avec des publicités placées dans des lieux de culte locaux pour faire connaître leur structure. Là encore, le Danemark faisait figure d'exception.

À l'exception du Danemark, les données suggèrent que des professionnel·les décident également de placer des enfants en prise en charge de remplacement avec pour seule justification la pauvreté financière et matérielle des familles, même en l'absence de risque immédiat. Dans certains cas, leur point de vue est que le retrait d'un enfant à sa famille donnera de meilleurs résultats, car l'enfant recevra un soutien matériel et un accès aux services. Si la négligence n'est pas toujours volontaire, en particulier lorsque les parents font face à des difficultés graves, qu'elles soient financières ou autres, des professionnel·les ont l'impression que certains parents font preuve d'une négligence volontaire ou d'un manque d'intérêt pour la prise en charge de leurs enfants. Les professionnel·les ont souvent associé cette négligence perçue à un manque inhérent de compétences parentales, en particulier pour les parents issus de milieux pauvres et peu instruits, et plus spécialement lorsque le niveau d'instruction de la mère était jugé faible. Toutefois, des professionnel·les ont également reconnu que les parents ayant des revenus moyens ou élevés peuvent également négliger leurs enfants et leur nuire, que ce soit sur le plan émotionnel ou matériel.

— **29%** des réponses à l'enquête pour les huit pays indiquent que le manque d'argent pour payer des produits de base est « souvent » un motif de placement des enfants en prise en charge de remplacement.

D'après les professionnel·les, les enfants issus de milieux socio-économiques défavorisés sont généralement surreprésentés dans les dispositifs de prise en charge de remplacement de tous les pays d'étude. Déclarations :

“**Par exemple, les parents eux-mêmes n'ont pas les moyens, donc ils contactent le ministère du Développement social et écrivent dans leur demande : “en raison d'une certaine situation, je ne peux pas m'occuper de mon enfant, pourriez-vous vous en occuper temporairement ?”**

(Professionnel·le au Kirghizistan)

“**Environ 80 % sont ici [dans une structure d'accueil] à cause de la pauvreté.**” (Professionnel·le en Côte d'Ivoire)

“ Nous avons des taux de pauvreté très élevés, donc le niveau de pauvreté élevé est l'un des facteurs contribuant [au placement des enfants en prise en charge de remplacement]. En fait, pour moi, c'est le principal facteur. ” (Professionnel·le au Kenya)

Corrélation entre les problèmes liés à la pauvreté et l'éclatement de la cellule familiale

Les résultats indiquent que la pauvreté a des effets négatifs sur l'unité familiale. Il existe un lien entre la capacité à faire face aux difficultés quotidiennes, par exemple répondre aux besoins essentiels, et le stress et les tensions ressenties au sein du foyer. Ces difficultés constantes peuvent exacerber des sentiments de détresse et de colère, une santé mentale fragile et dans certains cas, une incapacité à faire face. Par ricochet, cela diminue la résilience des familles et affecte leur capacité à maintenir des liens forts, ce qui peut entraîner des violences et l'éclatement de la cellule familiale. Les enfants et les jeunes ont signalé que les problèmes financiers peuvent provoquer des disputes, ainsi qu'un stress relatif à l'incapacité de prendre en charge ses propres enfants. Une jeune personne a écrit que *« lorsque les parents ont trop de dettes et doivent trop d'argent, ils peuvent se suicider »*. À propos des motifs de placement en prise en charge de remplacement, nombre de professionnel·les ont soulevé un lien direct entre le stress causé par la pauvreté et l'éclatement des relations pouvant, à terme, déboucher sur le placement des enfants en prise en charge de remplacement (y compris dans un contexte de divorce, de séparation et de violence au sein du foyer).

Exemples :

“ La pauvreté, parce que quelqu'un n'arrive pas à subvenir aux besoins de sa famille et cela crée des malentendus, par exemple des disputes, des séparations, et leurs enfants se retrouvent tout seuls, donc ils finissent dans des foyers pour enfants ou à la rue ” (Professionnel·le au Kenya)

“ Parce que lorsqu'on est pauvre, ou qu'on ne peut pas répondre aux besoins de sa famille, cela crée de l'anxiété pour soi-même, un sentiment de stress, et toutes ces mauvaises émotions et cette négativité se reflètent dans la façon ou dont on traite les enfants dont on travaille avec les enfants. Et voici la corrélation entre la pauvreté et les mauvais traitements. ”

(Professionnel·le au Liban)

Plusieurs études se sont penchées sur les liens entre pauvreté, violence et éclatement des familles.¹⁷⁶ Ce point est illustré par un rapport publié au Liban en 2018¹⁷⁷, qui a établi que les revenus faibles et l'accès limité à des services essentiels peuvent provoquer un stress accru au sein des familles, ce qui a un impact négatif sur la prise en charge et la protection des enfants, et peut même entraîner différentes situations de violence et d'exploitation.

Si les problèmes liés à la pauvreté peuvent contribuer à l'éclatement des familles et à des situations de violence, il est essentiel de reconnaître que partout dans le monde, il existe aussi des familles vivant dans des circonstances extrêmement difficiles, dont la pauvreté, et qui parviennent à faire face et à créer un environnement stimulant et affectueux. Cela rappelle combien des relations fortes et affectueuses peuvent aider les familles à gérer les effets de la pauvreté et d'autres difficultés tout en préservant leur foyer de la violence.

¹⁷⁶ Voir par exemple : Adebijiyi et al. 2022 ; Berger 2005 ; Lau et al. 1999 ; Lodder et al. 2021 ; Malley-Morrison 2004.

¹⁷⁷ Groupe de travail sur la protection de l'enfance au Liban 2018.

Absence de certificat de naissance

Plus spécifiquement pour les pays à revenu faible ou moyen, les informations fournies dans les réponses, complétées par des preuves secondaires dans plusieurs pays, dont l'Indonésie, le Kirghizistan et la Côte d'Ivoire, démontrent combien l'absence de certificat de naissance peut s'avérer un obstacle à l'accès aux services essentiels et spécialisés. Comme indiqué ci-dessus, cela peut ensuite déboucher sur le placement des enfants en prise en charge de remplacement, en particulier des structures d'accueil apportant une prise en charge sociale et une aide éducative. D'après l'UNICEF, environ un enfant sur quatre de moins de cinq ans dans le monde n'a pas de certificat de naissance officiel¹⁷⁸.

Parents en prison ou responsables de comportements criminels

Dans quelques pays, les participant·es à l'étude ont évoqué les enfants risquant un placement en prise en charge de remplacement du fait de l'emprisonnement d'un parent. Au Danemark, par exemple, une base de données statistiques gouvernementale indique qu'un petit nombre d'enfants sont placés en prise en charge de remplacement chaque année en raison de comportements criminels de leurs parents.¹⁷⁹ Dans d'autres pays comme le Kenya et le Liban, les participant·es à l'étude ont évoqué le cas de parents se tournant vers des activités criminelles pour faire face à une situation de pauvreté ou de toxicomanie, les enfants étant privés de prise en charge parentale lorsque les parents sont en prison. Les violences des bandes organisées et l'incarcération de masse au Salvador peuvent aussi contribuer à une perte de prise en charge parentale pour les enfants, même s'il n'existe aucune statistique officielle.

Violence intergénérationnelle et pratiques parentales inadaptées

Il ressort clairement de l'étude qu'une multiplicité de facteurs interconnectés contribue aux circonstances du foyer débouchant sur le placement des enfants en prise en charge de remplacement. Lorsque nous avons analysé ces circonstances de manière plus approfondie, un thème spécifique est ressorti concernant la perpétuation de l'éclatement et de la séparation des familles. Il s'agit de l'aspect intergénérationnel de la violence, des pratiques parentales inadaptées transmises de génération en génération, et de l'interconnexion entre les deux.

Les preuves collectées auprès des enfants, des jeunes et des membres adultes de familles soulignent comment certains parents ont du mal à assumer leurs responsabilités de protection, de prise en charge et d'amour de leurs enfants, et font face à un manque de liens et à une incapacité à créer un environnement familial unifié et harmonieux. Les recherches démontrent que ces facteurs contribuent à un éclatement des relations entre parents et enfants, ainsi qu'entre les adultes du foyer. Ces situations peuvent entraîner des violences à l'encontre des enfants ainsi qu'une négligence grave, un renoncement aux droits parentaux et le placement en prise en charge de remplacement dans les pays couverts par cette étude.¹⁸⁰

Dans une étude complémentaire menée par SOS Villages d'Enfants, le manque de sensibilisation, de connaissances et de compétences en matière d'éducation parentale des responsables de prise en charge a été identifié comme un facteur contribuant à la séparation des familles. L'étude portait notamment sur l'analyse de 9 269 évaluations de gestion de cas dans 17 associations membres, concernant des enfants redirigés vers les services de prise en charge de remplacement proposés par SOS Villages d'Enfants. Ce facteur a été remonté par des intervenant·es sur le terrain dans 37 % des évaluations, et il est corrélé à une baisse évaluée de la qualité de prise en charge et un accroissement des risques de séparation dans 8 pays sur 17.¹⁸¹

¹⁷⁸ UNICEF 2023a.

¹⁷⁹ Par exemple, cela concernait 41 enfants au Danemark en 2023, Statistiques du Danemark 2023.

¹⁸⁰ Ex., Madden et al. 2015 ; Pears et Capaldi 2015 ; Serbin et Karp 2013.

¹⁸¹ Koblinger et Willi, à paraître.

Plus spécifiquement, les participant·es à l'étude de tous les pays, sauf le Kirghizistan, ont souligné la nature intergénérationnelle du cycle de la violence au sein du foyer, associée à des capacités parentales moindres. La façon dont les expériences négatives vécues par les parents pendant leur propre enfance peut influencer concrètement leurs capacités parentales a été rappelée, ainsi que la nécessité et l'urgence de régler cette situation.

“ faire passer sa frustration et sa colère sur ses enfants à cause de la façon dont vos propres parents vous ont élevé, remplissant votre cœur de colère et d'amertume, ce qui affecte la vie de l'enfant ” (enfant)

“ les parents aussi sont traumatisés et élèvent leurs enfants comme leurs parents eux-mêmes les ont élevés. ” (jeune personne)

“ personne ne s'inquiète des violences dont les enfants sont témoins, puis ils les reproduisent - c'est une violence et une maltraitance psychologique intergénérationnelle. ” (membre adulte d'une famille)

“ grandir dans des familles avec de la violence physique et ça devient intergénérationnel ” (membre adulte d'une famille)

“ nous devons améliorer la situation ; au moins la génération suivante peut voir tous les problèmes au sein d'une famille, et réfléchir, et arrêter la violence. ” (membre adulte d'une famille)

“ Parce qu'on se rend compte qu'ils ne comprennent pas vraiment ce qu'ils sont en train de faire à leurs enfants et aux enfants de leurs enfants. Donc, ça devient intergénérationnel ” (Professionnel·le au Kenya)

“ Cela peut s'expliquer par le fait que les parents eux-mêmes ont été abandonnés lorsqu'ils étaient enfants. Donc quand ils ont grandi et sont devenus parents, ils pensent aussi qu'ils peuvent abandonner leur enfant. C'est comme quand quelqu'un grandit dans un environnement violent, puis devient adulte, et veut reproduire la même violence autour de lui ”
(Professionnel·le en Côte d'Ivoire)

“ ... donc ils ont des problèmes d'éducation parentale, qui sont intergénérationnels, parce que les parents, pendant leur enfance, ont été maltraités, ont eu une mauvaise enfance et ont subi de mauvaises pratiques parentales, et ils le font aussi à leurs enfants. ” (Professionnel·le en Indonésie)

“ Le problème psychologique qui fait que la mère ou le père abandonne son rôle de parent. L'expérience familiale vécue lorsque la mère ou le père était enfant, c'est quelque chose qui se transfère. ” (Professionnel·le au Liban)

“ Nous avons tous et toutes des traumatismes, et si nous ne les gérons pas en tant que parents, nous les transmettons à nos enfants. Les parents ont pu aussi subir de la maltraitance ou un abandon - des violences physiques, sexuelles, économiques. ” (Professionnel·le au Salvador)

“ ... c'est généralement quelque chose d'intergénérationnel. Donc des fois, on voit des cas où un parent a manqué sur le plan émotionnel, et donc c'est dur de le donner à leurs enfants, de répondre à leurs besoins émotionnels, parce qu'eux-même n'ont jamais eu ça. ”
(Professionnel·le au Danemark)

“ La vérité, c'est que pour comprendre les motifs ou les causes des violences à l'encontre des enfants, il faut remonter très, très loin en arrière. Ça s'inscrit dans une forme de relation transmise de génération en génération, des adultes aux enfants... ” (Professionnel·le en Uruguay)

Ainsi, les professionnel·les de l'étude ont reconnu que les expériences négatives rencontrées pendant l'enfance peuvent contribuer à des comportements qui sont reproduits tout au long de la vie de la personne. Les ressources disponibles sur les expériences négatives durant l'enfance ont largement documenté ce phénomène. Les expériences négatives durant l'enfance ont été décrites comme un ensemble complexe d'expériences interconnectées, comme la maltraitance ou la négligence infantiles, la toxicomanie des parents, les violences domestiques et d'autres difficultés rencontrées dans le cadre du foyer.¹⁸² Des études indiquent que ces expériences vécues pendant l'enfance et l'adolescence, y compris la maltraitance psychologique, physique ou sexuelle, la pauvreté, l'exposition à des violences et le fait de vivre avec un membre de la famille ayant des problèmes de santé mentale ou vivant une incarcération, peuvent déboucher sur des comportements néfastes à l'âge adulte¹⁸³. En outre, comme l'ont confirmé bon nombre de professionnel·le dans leurs réponses, les études démontrent que les « comportements appris » (professionnel·le au Salvador) par l'observation, l'apprentissage et l'imitation des adultes, ainsi que le fait d'être la cible de violences et de négligence, ou de manquer d'amour et d'affection, peuvent se perpétuer¹⁸⁴. Ces informations soulignent combien les expériences négatives durant l'enfance peuvent avoir un impact profond sur la capacité d'un adulte à être parent, ce qui entraîne l'éclatement des familles et des cycles intergénérationnels de violence. Ces dynamiques contribuent au placement continu d'enfants en prise en charge de remplacement. Fondamentalement, l'étude souligne comment les professionnel·les observent que cette problématique n'est soit pas reconnue, soit, dans d'autres cas, traitée trop tardivement pour briser le cercle vicieux de l'éclatement des familles, de la séparation et de la violence :

“ Donc je pense que l'important ici, c'est de briser le cercle vicieux, parce que je pense que c'est très dur quand le mal est fait. Nous essayons beaucoup de choses et nous les retirons à leurs familles, mais ça ne les aide pas vraiment à aller mieux, je pense, mais parfois nous espérons briser certains cycles, rien qu'un peu, pour qu'ils grandissent dans la bonne direction. ” (Professionnel·le au Danemark)

182 Dong et al. 2004.

183 Kim et al. 2022.

184 ex., cet aspect est souligné dans une étude libanaise, voir Tarabah et al. 2016.

4.2.2 Facteurs à l'échelle de la société globale

Le cadre de recherche socioécologique a également envisagé les facteurs sociétaux plus généraux qui impactent les familles et peuvent entraîner leur éclatement et leur séparation dans les huit pays d'étude. Outre les inquiétudes relatives au fonctionnement des systèmes nationaux de protection de l'enfance, évoquées plus loin dans le présent rapport, les résultats indiquent des obstacles à l'accès aux services essentiels et spécialisés, comme la protection sociale ; le fait de vivre dans des sociétés patriarcales et dans un contexte de violences sexistes ; les violences scolaires et communautaires ; les facteurs environnementaux comme la crise climatique ; et certaines normes et pratiques culturelles et sociales. Ces problèmes sont détaillés ci-dessous.

Obstacles et lacunes au niveau de la protection sociale et des services essentiels et spécialisés

Comme évoqué précédemment, les recherches démontrent qu'un accès limité aux services essentiels et spécialisés, dont la protection sociale, exacerbe les difficultés auxquelles font face les familles, contribuant directement ou indirectement à la séparation des enfants et de leurs parents et au placement des enfants en prise en charge de remplacement.

Les principales difficultés suivantes relatives à l'accès aux services ont été identifiées dans la plupart des pays, en particulier par les enfants, les jeunes et les membres adultes de familles :

- Manque d'accès à des soins de santé adaptés et accessibles, y compris les obstacles à l'accès à une assurance santé, ce qui cause du stress au sein du foyer et est un facteur spécifique de placement en prise en charge de remplacement.
- Accès limité à une éducation de qualité, qui peut entraîner le placement dans des pensionnats ou des structures d'accueil.
- Incapacité à payer les frais de scolarité, les uniformes et les fournitures, et soutien inadéquat des enfants en situation de handicap dans les écoles locales.
- Accès insuffisant ou inaccessible à des services essentiels comme l'électricité et l'eau propre.
- Manque de filet de sécurité sociale, comme les allocations familiales ou à destination des enfants, qui sont cruciales pour limiter l'impact des difficultés financières sur les relations familiales.
- Accès insuffisant à des services de garde de jour et de prise en charge périscolaire, particulièrement nécessaires pour permettre aux femmes d'accéder au marché du travail.
- Manque de transports sûrs, en particulier dans les zones rurales.
- Logement inadéquat ou instable.
- Accès insuffisant à des emplois stables et bien rémunérés, aggravé par un manque de formation ou un faible niveau d'alphabétisation, en particulier pour les femmes de certains pays.

Les participant-es à l'étude des différents pays ont souligné l'importance de recevoir des services de soutien pour atteindre un niveau de vie adapté et prévenir les facteurs de stress pouvant créer des tensions et l'éclatement des familles. Par exemple, plusieurs réponses parlent de la nécessité d'une aide psychologique accrue, comme en témoigne ce dessin d'un enfant au Danemark (Figure 6).

Figure 6 : Enfant âgé de 13 à 15 ans au Danemark : Les psychologues sont les superhéros de la société.

“ Ça nous a tous aidés lorsque mon père a fait une psychothérapie. ”

Enfant âgé de 13 à 15 ans au Danemark



Si l'accès aux services de soutien a été identifié comme un problème moindre dans des pays comme le Danemark, **des obstacles physiques et sociaux** peuvent toutefois perdurer, empêchant de demander ou d'obtenir une aide sociale, ce qui peut expliquer pourquoi certaines familles n'ont pas accès à l'aide dont elles ont besoin. Ces obstacles incluent un manque d'information sur l'endroit où l'aide est disponible, l'exclusion et le fait que les familles soient découragées à l'idée de devoir solliciter plusieurs types d'aides simultanément auprès de plusieurs services répartis sur différents sites. Les membres adultes de familles au Danemark, par exemple, ont dit avoir du mal à interagir avec les services sociaux, et avoir souvent l'impression qu'on ne leur fait pas confiance ou qu'on ne les écoute pas. Des mères au Salvador qui avaient été victimes de violences domestiques et s'étaient enfuies, à la suite de quoi elles avaient du mal à gérer seules leur foyer, ont dit se sentir très seules et ne pas savoir vers qui se tourner, en particulier en l'absence d'aide de leur famille ou de leur communauté. Au Kenya, des mères fuyant des situations caractérisées à la fois par un manque de soutien de leur famille, du gouvernement et des ONG en zone rurale, ont dû laisser leurs enfants derrière elles, ou ont des difficultés à les élever dans des conditions très inadaptées et souvent dangereuses en ville.

Facteurs contradictoires liés à l'éducation et recours aux pensionnats

Les études démontrent que la pauvreté est un problème considérable contribuant au placement des enfants en prise en charge de remplacement, en raison des facteurs contradictoires liés à l'éducation. Dans tous les pays d'étude, sauf le Danemark, des professionnel·les ont cité les coûts liés à l'éducation et l'accès limité à l'éducation au niveau local, comme des motifs de placement en prise en charge de remplacement. Cette inquiétude est confirmée par les enfants, les jeunes et les membres adultes de familles. Même si l'éducation est censément gratuite dans tous les pays d'étude, les réponses traduisent des inquiétudes concernant les frais de scolarité, le coût des uniformes, des livres, et l'incapacité à payer les frais de transport. Par exemple, des enfants et des jeunes ont témoigné des « *frais de scolarité non payés* » et de « *l'incapacité des familles à payer les frais d'éducation* ». Des membres adultes de familles ont écrit sur « *le manque d'argent pour payer une bonne éducation* », « *l'accès limité à l'éducation* », « *l'incapacité à payer le transport scolaire* » et « *l'incapacité à envoyer les enfants à l'école parce qu'elle est trop loin* ». Par conséquent, les enfants sont placés dans des structures d'accueil comme des « pensionnats » ou des institutions de « prise en charge sociale » proposant également des services éducatifs.

Les professionnel·les ont évoqué l'insuffisance des investissements dans l'accès à une éducation de qualité pour tout le monde, y compris une éducation inclusive des enfants en situation de handicap. À cet égard, l'éducation est un autre facteur contribuant au placement des enfants en situation de handicap

dans des structures d'accueil. Dans de nombreux pays, on observe un investissement insuffisant ou des opportunités limitées pour permettre à ces enfants de recevoir une éducation inclusive dans les écoles locales, mais également des discriminations dans les salles de classe, une accessibilité physique réduite, un manque de formation adaptée ou de personnel spécialisé, ou une pénurie de supports éducatifs adaptés.

“ *En général, on nous signale plutôt que des enfants se déscolarisent, et la plupart du temps c'est pour des raisons financières... nous les envoyons dans un pensionnat. Nous leur proposons d'aller dans un pensionnat où ils pourront aller à l'école et habiter sur place.* ” (Professionnel·le en Indonésie)

“ *Donc ils les mettent dans un pensionnat, ou une autre institution, parce que la famille n'assume pas ses responsabilités, ou n'est pas viable financièrement parce qu'elle supporte un poids financier élevé.* ” (Professionnel·le au Liban)

Comme indiqué ci-dessus par les membres adultes de familles, la distance avec l'école, en particulier dans les zones rurales, et l'absence de transports, joue également un rôle. En outre, des difficultés inhérentes aux systèmes nationaux d'éducation, comme les grèves de professeurs et les fermetures d'écoles, notamment au Liban, et les perturbations liées à la pandémie de covid-19, ont également poussé les parents à se tourner vers les pensionnats. Certains parents pensent que la qualité de l'éducation assurée dans les pensionnats est supérieure à celle des écoles publiques. En outre, bon nombre de personnes, y compris des fonctionnaires, ne considèrent pas les pensionnats comme des dispositifs de prise en charge de remplacement. Par conséquent, ceux-ci échappent aux systèmes formels de prise en charge de remplacement et de protection de l'enfance et ne bénéficient pas de procédures adéquates d'enregistrement, de suivi et de supervision.

Il ressort des recherches que dans de nombreux pays, les pensionnats scolaires sont gérés par des organisations non gouvernementales, souvent avec une affiliation religieuse, plutôt que par l'État.¹⁸⁵ Il s'avère que ces institutions prennent en charge des milliers d'enfants, et cherchent parfois activement à inscrire davantage d'enfants, mues par la croyance qu'elles seront mieux à même de les éduquer et de les prendre en charge, en particulier s'il s'agit d'enfants issus de milieux défavorisés ou si elles sont en mesure de collecter des fonds proportionnels au nombre d'enfants inscrits dans leur structure. De longue date, ces institutions considèrent assurer une œuvre de « charité » et n'ont pas une compréhension suffisante des impacts négatifs à long terme de la séparation des enfants et de leurs parents, un facteur important à prendre en compte dans le processus de désinstitutionnalisation de ces structures éducatives.

Fait de vivre dans une société patriarcale et violences sexistes

L'étude a démontré l'impact délétère de ce facteur sur les familles et l'unité familiale, car le fait de vivre dans une société patriarcale a été évoqué dans tous les pays d'étude sauf le Danemark. L'UNICEF décrit le patriarcat comme « *un système social dans lequel les hommes détiennent la majorité du pouvoir, des responsabilités, des privilèges, de l'autorité morale et de l'accès aux ressources et aux terres, y compris au sein de la famille* » [traduction libre]¹⁸⁶. Les participant·es à l'étude ont parlé du fait de vivre dans une société machiste, c'est-à-dire accordant de la valeur à des traits traditionnellement masculins comme la force physique, ainsi qu'une attitude globalement assertive et dominante chez les hommes¹⁸⁷.

Dans leurs réponses, les enfants et les jeunes ayant participé aux ateliers affirment avoir été témoins et victimes de violences domestiques. Ils et elles ont parlé de « *violence domestique* », de « *violence sexiste* »,

185 Il n'y a qu'au Kirghizistan que tout est géré et financé par l'État.

186 Bureau régional de l'UNICEF pour l'Asie du Sud 2017.

187 Voir Collins Dictionary n.d.

« lorsque le père frappe la mère » et « le père traite la mère avec arrogance ». Une jeune personne a évoqué une situation où « le mari tue les enfants et la mère ».

Les membres adultes de familles ont soulevé des inquiétudes similaires¹⁸⁸. Les femmes en particulier, notamment au Salvador, ont parlé de femmes contraintes de rester dans des relations violentes par peur de subir la pauvreté et l'exclusion sociale, en raison de leur incapacité à trouver un emploi d'accéder à l'indépendance financière (ex., pour payer le loyer ou prendre en charge leurs enfants). D'autres ont expliqué qu'elles ont l'impression que les réseaux de soutien social familiaux et communautaires s'affaiblissent, en particulier en raison de la dégradation des situations financières.

Les professionnel·les de Côte d'Ivoire, du Salvador, d'Indonésie, du Kenya, Kirghizistan, du Liban et de l'Uruguay ont également évoqué l'impact préoccupant des normes sociales machistes et patriarcales, qui contribuent à la prévalence des violences domestiques et sexistes, ciblant principalement les femmes et les filles, et exacerbant les inégalités de genre.¹⁸⁹ De ce fait, ils et elles ont décrit comment le caractère patriarcal de la société et les violences sexistes sont corrélées à des facteurs identifiés à l'échelle familiale, comme les violences domestiques, la séparation ou le divorce des parents ou de membres de la famille, et d'autres inquiétudes relatives à la protection de l'enfance (comme les mariages d'enfants et les mariages forcés). Les violences domestiques peuvent également entraîner l'implication de la police, qui, dans tous les pays de recherche, bien qu'avec des degrés de régularité différents, en informent également les services sociaux. Cela peut entraîner le retrait des enfants et leur placement en prise en charge de remplacement.

“ Les violences sont causées par... une culture machiste qui détruit les relations. ” (Professionnel·le au Salvador)

“ La culture est dominée par des hommes égocentriques et en tant que femme, on n'a aucune valeur, on n'a pas notre mot à dire, on est censée se soumettre. On est censée obéir, si je dis que c'est comme ça, alors c'est comme ça, et quand il y a une contradiction, ça crée des disputes. ” (Professionnel·le au Kenya)

“ ... mais la norme en Indonésie, c'est que le rôle d'un homme est de travailler et celui de la femme, de rester à la maison, mais par exemple, si l'homme ne travaille pas et n'a pas d'emploi ni de revenus, mais que sa femme continue de faire pression sur lui pour répondre aux besoins du foyer, alors l'homme devient violent. Au lieu de trouver des solutions, il devient violent. ” (Professionnel·le en Indonésie)

Dans certains pays, les professionnel·les ont noté que les normes et les valeurs sociales patriarcales sont plus répandues dans les zones rurales et les régions où le taux de scolarité est plus faible. En outre, il a été rapporté que des femmes déménagent d'un cadre rural à un cadre urbain avec leurs enfants pour échapper aux violences domestiques, car les services de soutien des communautés rurales, y compris le soutien communautaire et les réseaux sociaux, sont souvent lacunaires.

Si les femmes sont les principales victimes des violences domestiques, les participant·es à l'étude ont reconnu que les hommes peuvent également souffrir au sein du foyer familial. C'est tout particulièrement le cas lorsque les attentes sociales placent une pression considérable sur les hommes qui doivent subvenir aux besoins de leur famille. Les participant·es à l'étude ont reconnu que le fait de vivre dans des conditions

¹⁸⁸ Il est établi que les informations collectées lors des ateliers avec les membres adultes de familles reflètent sans doute particulièrement le point de vue des femmes en raison du pourcentage très élevé de femmes participantes.

¹⁸⁹ ex., voir Women's Aid et al. 2021 ; PNUD et ONU Femmes 2023.

économiques difficiles peut engendrer un stress accru pour les hommes, ce qui peut ensuite se traduire par des violences contre leurs partenaires dans la sphère privée et des violences à l'encontre des enfants, comme le souligne un rapport de l'UNICEF¹⁹⁰.

L'étude documentaire a mis en lumière l'interconnexion entre les violences à l'encontre des femmes et les violences à l'encontre des enfants, ainsi que l'impact intergénérationnel de ce phénomène. L'évaluation systématique de la documentation réalisée par Guedes *et al.*, *couvrant des pays à revenu élevé, moyen et faible, a démontré que les différentes formes de violence à l'encontre des femmes et des enfants ont des conséquences communes et cumulatives qui persistent « tout au long de la vie »*¹⁹¹. L'étude a montré les effets intergénérationnels qui se produisent lorsque les auteurs de violences ont eux-mêmes subi des violences pendant leur enfance. En outre, les auteurs et autrices ont identifié les facteurs contribuant à la prévalence des violences domestiques dans les sociétés, notamment les normes sociales ne condamnant pas les violences et les inégalités de genre, comme les châtiments corporels sur les femmes et les enfants, mais également l'absence d'autonomie sociale, économique, juridique et politique des femmes, et les sanctions juridiques limitées. En outre, ces travaux soulignent les taux élevés de maltraitance des enfants et de violences conjugales dans les familles caractérisées par la domination masculine, les conflits familiaux et maritaux, la désintégration des familles et le stress économique, y compris le chômage masculin¹⁹².

En outre, des recherches menées en Asie du Sud indiquent que ces violences sexistes peuvent être aggravées par des lois discriminatoires, comme des droits relatifs à la nationalité, à la propriété et à l'héritage, qui perpétuent les inégalités et l'insécurité économique des femmes¹⁹³.

Violence au sein de la communauté

Il a été indiqué que la vie de famille était impactée par différentes formes de violence au sein de la communauté dans tous les pays sauf le Danemark, y compris les violences liées à des guerres, les instabilités civiles et les activités criminelles des bandes organisées. Par exemple, au Liban et au Salvador, les familles sont touchées par les suites de la guerre civile ayant provoqué la destruction des infrastructures ; des pertes de logements et de moyens de subsistance ; le fait d'avoir participé à des violences ou d'en avoir subi ; les souffrances causées par les bombardements incessants ; la survie quotidienne affectée par les difficultés physiques et émotionnelles ; et la séparation avec les parents et la famille élargie. Au Liban, on a relevé des répercussions sociétales durables à la fois à la guerre civile libanaise et à la guerre voisine en Syrie. Par conséquent, d'après les estimations, en 2015, 71 % des enfants des rues au Liban, qui se livrent souvent à des travaux dangereux, étaient d'origine syrienne¹⁹⁴. Le Salvador a également été la scène de guerres importantes entre des bandes organisées, dont les répercussions se font encore ressentir aujourd'hui. Les violences se font ressentir partout, tant au sein du foyer que dans la société dans son ensemble. Pendant plusieurs années, les violences des bandes organisées ont fait augmenter le nombre d'homicides, de viols, d'extorsions et de kidnappings¹⁹⁵. Ces types d'événements et de circonstances peuvent avoir un impact profond sur les personnes, la vie de famille et l'éducation parentale, en particulier lorsque la violence devient endémique au sein de la vie communautaire¹⁹⁶. Comme cela a été évoqué précédemment, les violences et les conflits peuvent également provoquer la séparation des enfants et des familles.

Au Kenya, l'insécurité et la peur des violences, y compris la présence d'armes, sont particulièrement fortes pour les personnes vivant dans des habitations informelles. En Côte d'Ivoire, les organisations ont noté une augmentation des violences à la suite d'élections, de conflits fonciers et de développement des bandes organisées¹⁹⁷. Au Kirghizistan, les violences communautaires étaient principalement liées aux

190 UNICEF 2020a, 35.

191 Guedes *et al.* 2016, 1.

192 Guedes *et al.* 2016.

193 International Center for Research on Women 2006.

194 Consultation and Research Institute 2015.

195 *ex. Carcach et Artola* 2016.

196 Voir par exemple : *Eltanamy et al.* 2022 ; *Sim et al.* 2018 ; *Hillis et al.* 2017.

197 Voir : *International Development Research Centre* n.d. ; *Côte d'Ivoire: Post-Election Violence, Repression* | Human Rights Watch 2020.

normes patriarcales et prenaient la forme de violences sexistes à l'encontre des femmes et des filles. En Indonésie, un rapport fait état de violences récentes au sein de la communauté liées à des tensions entre les différentes confessions religieuses, ciblant les minorités indigènes et les communautés migrantes¹⁹⁸.

D'après les estimations, plus d'un milliard d'enfants dans le monde sont exposés à des violences chaque année, à la fois dans leur foyer et au sein de leur communauté.¹⁹⁹ Ces différentes formes de violence ont un point commun : la probabilité qu'elles aient des conséquences durables, inscrivant la violence dans le mode de vie et impactant les mécanismes d'adaptations et les relations sociales des familles.

Violence scolaire

L'étude a recueilli des informations sur l'impact des violences sur le quotidien des enfants, en particulier dans les établissements scolaires. Les participant·es à l'étude en Côte d'Ivoire, au Salvador, en Indonésie, au Kenya, au Kirghizistan et au Liban ont évoqué les violences infligées aux élèves par les professeurs ainsi que les violences entre pairs. Plusieurs ont également souligné les stigmatisations, les discriminations et les violences subies par les enfants en situation de handicap dans le milieu scolaire.

Migration professionnelle

Dans certains pays, en particulier le Kirghizistan et l'Indonésie, la pauvreté peut pousser un parent ou les deux à se tourner vers la migration professionnelle, soit à l'intérieur du pays, soit à l'étranger. Par conséquent, certains parents confient leurs enfants en prise en charge de remplacement. Les professionnel·les ont identifié un lien direct entre les migrations professionnelles et le placement des enfants en prise en charge de remplacement. Lorsque des parents migrent pour trouver du travail, certains enfants sont également laissés à la charge de leur famille élargie, comme les grands-parents, les oncles et tantes, ou des frères et sœurs plus âgées. Toutefois, lorsque ces responsables informel·les ne parviennent pas à assurer une prise en charge adéquate, ou lorsque les enfants subissent des mauvais traitements, les services de protection de l'enfance peuvent les placer en prise en charge de remplacement formelle.

“ Le nombre le plus élevé [d'enfants en prise en charge de remplacement], c'est parce que les parents travaillent hors de la ville, parce que Bandung n'est pas une grande ville. Donc ils travaillent en dehors de Bandung. La deuxième raison, c'est parce que pour beaucoup d'enfants, leur mère travaille à l'étranger, pas en Indonésie ” (Professionnel·le en Indonésie)

“ En fait, on a beaucoup d'enfants privés de la prise en charge de leurs parents à cause de migrations professionnelles. Ces enfants deviennent très vulnérables et restent souvent avec leurs grands-parents, mais même quand ils sont avec leurs grands-parents, ils peuvent subir certaines formes de violence... ” (Professionnel·le au Kirghizistan)

Crise climatique

Des professionnel·les et l'étude documentaire ont identifié des inquiétudes liées à la crise climatique et à la séparation des enfants et de leurs parents, par exemple, lorsque les parents laissent les enfants en arrière, dans une prise en charge de remplacement, pour migrer afin de trouver du travail, notamment au Kirghizistan et en Indonésie. Au Kenya, des inquiétudes ont été évoquées concernant l'impact de la pauvreté et de la malnutrition résultant des sécheresses, tandis qu'au Salvador, les inondations et la

198 ex. Alexandra et al. 2022.

199 Hillis et al. 2017.

malnutrition posaient également problème. Les recherches ont identifié des études soulignant les risques que subissent les enfants et les familles du fait de la crise climatique, y compris concernant la séparation et la protection, ce qui peut entraîner l'implication des services sociaux ou le placement familial en prise en charge de remplacement²⁰⁰. Par exemple, le changement climatique peut être à l'origine de certains facteurs familiaux et sociétaux identifiés dans le présent rapport, comme l'augmentation de la pauvreté en raison d'une perte de moyens de subsistance. À la suite cela, les enfants peuvent être contraints de travailler, mis à la rue, victimes de mariages précoces ou forcés ou vulnérables à la traite et à l'exploitation²⁰¹. L'accroissement de la pauvreté et l'affaiblissement des mécanismes d'adaptation des familles peuvent également pousser les enfants et les jeunes à voyager seules pour chercher de nouvelles opportunités, ce qui les expose à des risques accrus quand ils et elles ont affaire à des passeurs ou des trafiquants à l'intérieur du pays ou à l'international²⁰². On note également des inquiétudes relatives à la mauvaise santé et au décès des parents au cours de catastrophes, par exemple des inondations ou des tsunamis²⁰³.

Normes et pratiques sociales et culturelles, et manque de sensibilisation aux droits de l'enfant et aux mécanismes de protection

Les normes et les pratiques sociales et culturelles préjudiciables peuvent contribuer aux inquiétudes en matière de protection de l'enfance et entraîner le placement des enfants en présence de remplacement. Comme évoqué précédemment, elles incluent, notamment, les stigmatisations et les discriminations à l'encontre des personnes en situation de handicap, issues d'une origine ethnique différente, identifiées comme LGBTQI+, l'acceptation sociale des châtiments corporels, ainsi que les inégalités de genre perpétuant les violences domestiques et sexistes. En outre, des pratiques néfastes comme les mutilations génitales féminines, les mariages précoces et forcés, et les croyances associant les enfants en situation de handicap avec la sorcellerie, font courir des risques à ces enfants et entraînent leur inclusion dans les systèmes de protection de l'enfance et de prise en charge de remplacement.

Des réponses à l'étude notent que certaines croyances religieuses encouragent les couples à privilégier le caractère sacré du mariage plutôt que le bien-être des enfants et des femmes victimes de violences. Ces croyances sont souvent codifiées dans les lois religieuses. En outre, il ressort des recherches que dans certains pays, les institutions religieuses ont créé des structures d'accueil pour s'occuper des enfants issus de familles « pauvres » et encouragent le placement de ces enfants dans leur institution, mais aussi les aumônes pour assurer ces services. Cette approche est animée de bonnes intentions et motivée par la conviction que le maintien de ces établissements est un devoir religieux, et que les personnes qui leur font des dons seront récompensées au « paradis » (comme cela a été observé en Indonésie).

La persistance des normes et pratiques sociales néfastes pour les enfants s'explique en partie par le manque de sensibilisation aux droits de l'enfant et aux pratiques plus positives et protectrices. Par exemple, l'étude indique que les parents et les professionnel·les ne connaissent souvent pas l'importance de l'attachement, ni les effets néfastes du placement des enfants en prise en charge de remplacement, en particulier dans les structures d'accueil. On observe également un manque général de sensibilisation aux pratiques tenant compte des traumatismes et à l'impact des expériences négatives durant l'enfance.

200 Gender-Based Violence AoR 2021 ; Save the Children 2021 ; Conseil des droits de l'homme 2017 ; de Carvalho 2024.

201 Ibid.

202 OIM 2013.

203 Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge 2019 ; Save the Children 2021.

4.2.3 Prise de décision : systèmes de protection de l'enfance et prévention

La recherche démontre qu'au-delà des facteurs sociétaux et familiaux contribuant à la séparation des enfants et de leurs parents, il est important de reconnaître le rôle central joué par les personnes qui décident du placement ou non des enfants en prise en charge de remplacement. Outre les études menées dans les huit pays²⁰⁴, une évaluation de la documentation mondiale et une étude préliminaire effectuée au Danemark, au Salvador, au Kenya et au Liban se sont penchées sur la subjectivité et l'objectivité de la prise de décision, ainsi que sur le rôle crucial des décisions de prévention dans les procédures de placement en prise en charge de remplacement formelle²⁰⁵. Les recherches ont envisagé la prise de décision dans le contexte des systèmes nationaux de protection de l'enfance, en étudiant le rôle des décisionnaires, les facteurs influençant leurs décisions, leur compréhension des seuils de risque et les degrés d'influence objective et subjective. Cette section présente une synthèse consolidée des résultats.

Les résultats de recherche indiquent que les décisions prises par les personnes professionnellement responsables des enfants, de leur sauvegarde et des jugements relatifs à leur placement en prise en charge de remplacement sont fortement influencées par :

- **les normes culturelles et sociales et les biais humains**, ex., les biais basés sur les croyances culturelles, religieuses et autres, la pression à se conformer à certaines normes, la société patriarcale et les discriminations de genre
- **les caractéristiques individuelles des professionnel·les**, ex., les antécédents culturels et sociaux, les connaissances, l'éducation, l'histoire personnelle et les préjugés ou convictions personnelles connexes
- **des facteurs liés au cas**, ex., la capacité des professionnel·les à évaluer les circonstances d'une famille, à faciliter une implication significative auprès des enfants et des parents, ou un manque de compréhension des niveaux ou seuils de risques
- **l'environnement organisationnel**, ex., le fonctionnement et l'allocation en ressources des différentes composantes du système de protection de l'enfance et des dispositifs de prise en charge de remplacement, en particulier la capacité des services en termes d'effectifs, de ressources comme le transport pour leur permettre de faire leur travail, le professionnalisme, les formations, l'utilisation d'outils de gestion de cas pour la protection de l'enfance, la qualité de supervision et la volonté politique

Les services sociaux, y compris les travailleuses et travailleurs sociaux, les responsables de la protection de l'enfance, les juges, les prestataires de prise en charge de remplacement et les autres décisionnaires font souvent face à des situations émotionnelles et difficiles, et doivent prendre des décisions délicates, souvent à partir d'informations limitées et avec un degré d'incertitude élevé²⁰⁶. Les erreurs peuvent avoir des effets négatifs durables sur les enfants lorsque la décision est prise de les retirer à leurs parents pour les placer en prise en charge de remplacement alors que c'était évitable (c'est-à-dire lorsque l'enfant ne courait pas de risques significatifs).

“ Nous sommes humains, parfois nous sommes dépassés par la situation, et nos décisions sont parfois aussi subjectives. ”
(Professionnel·le au Kenya)

Lors du placement d'un enfant en prise en charge de remplacement, plusieurs parties interviennent dans la décision. Il y a notamment la personne effectuant le signalement initial, et les principales personnes responsables de la gestion du cas ou du traitement d'une décision, comme indiqué dans le Tableau 3.

204 Gale et al. 2024a.

205 Gale et al. 2024b. Cette section présente une synthèse des principaux résultats soulignés dans ces deux rapports et inclut des informations complémentaires couvertes dans les rapports nationaux.

206 Wilkins 2015.

Tableau 3 : *Décisionnaires intervenant dans le placement des enfants en prise en charge de remplacement*

Services sociaux, ou leur équivalent Principaux décisionnaires. Dans certains pays, seules les travailleuses et travailleurs sociaux, et les responsables de la protection de l'enfance, ou leur équivalent, ont la compétence pour gérer les affaires concernant des enfants (ex., le Danemark). Dans d'autres pays, les ONG peuvent également jouer ce rôle (ex., le Liban).	Police, membres des professions juridiques et judiciaires Jouent un rôle crucial dans la prise de décision. Plus précisément, l'autorité judiciaire exerce une fonction centrale dans les pays dans lesquels une décision de justice est obligatoire pour le placement légal d'un enfant en prise en charge de remplacement.	Parents ou autres adultes assurant la prise en charge principale Peuvent décider de confier leurs enfants, les abandonner ou être convaincu·es par d'autres que la prise en charge de remplacement est la meilleure solution pour leurs enfants.
Enfants Décisionnaires pour ce qui est de signaler ce qui leur arrive. Ces décisions sont généralement entravées par un manque de clarté de balisage des mécanismes de signalement, comme les services de médiation ou les hotlines pour enfants.	Les membres de la famille, du voisinage ou de la communauté, le corps enseignant, les services de santé et les autres enfants en contact Personnes susceptibles de signaler leurs inquiétudes concernant un enfant aux autorités officielles ou à d'autres organismes. Dans certains pays, la législation le rend obligatoire.	Prestataires de prise en charge de remplacement Services sociaux et leurs équivalents travaillant dans des dispositifs de prise en charge de remplacement, qui acceptent ou refusent l'accès à leur structure, soit à la suite d'une procédure administrative ou judiciaire, soit en raison d'un renoncement direct des parents ou d'autres membres de la famille, soit en recherchant activement les enfants.

La section suivante synthétise les résultats globaux concernant :

- les mesures liées au placement d'enfants en prise en charge de remplacement
- les influences objectives et subjectives pesant sur les prises de décision des services sociaux
- l'impact du fonctionnement des systèmes nationaux de protection de l'enfance sur les prises de décision

Mesures liées au placement d'enfants en prise en charge de remplacement

Les résultats de recherche mettent en évidence trois mesures principales liées aux décisions de placement d'enfants en prise en charge de remplacement : placement en l'absence d'adulte assurant la prise en charge principale, à la suite d'un placement par la famille ou à la suite d'un retrait aux parents.

Placement des enfants en l'absence d'adulte assurant la prise en charge principale

Cela concerne la catégorie d'enfants n'ayant pas d'adulte assurant la prise en charge principale, comme des enfants abandonnés ou ayant perdu leurs deux parents, et que personne d'autre ne souhaite prendre en charge. En général, ils sont placés automatiquement en prise en charge de remplacement. La décision peut être prise par des fonctionnaires, comme la police ou les services sociaux. Dans certains pays, les procédures peuvent être contournées, permettant le placement direct par des organisations communautaires, des organisations non gouvernementales, des institutions religieuses ou d'autres organismes.

Placement suite à un renoncement

Un grand nombre de facteurs peuvent pousser les parents ou les responsables de prise en charge à confier leurs enfants, comme la pauvreté, des pratiques parentales inadaptées, ou un remariage ou une remise en couple. Par exemple, certains pensent que les enfants seront « mieux » pris en charge dans des dispositifs formels ou informels de prise en charge de remplacement, à même de leur fournir de la nourriture, des soins de santé, un abri et une éducation. En outre, des prestataires de prise en charge de remplacement encouragent activement les parents à recourir à leurs services.

Dans tous les pays sauf le Danemark,²⁰⁷ le terme de « renoncement » est parfois utilisé pour désigner les enfants abandonnés. En raison du manque de données disponibles sur les enfants en prise en charge de remplacement, il n'a pas été possible d'obtenir des statistiques complètes sur les enfants placés par leurs parents. Toutefois, il ressort de l'étude que les pays dotés de systèmes robustes de protection de l'enfance et de procédures de prévention strictes, empêchant le placement direct par les parents en prise en charge de remplacement, tendent à accueillir moins d'enfants dans ces dispositifs.

Placement suite au retrait de la prise en charge parentale

Dans tous les pays d'étude, des enfants sont séparés de leurs parents (ou autre adulte assurant la prise en charge principale si l'enfant est déjà séparé de ses parents) et placés en prise en charge de remplacement suite à une décision administrative ou judiciaire. Le retrait peut survenir avec l'accord des parents ou contre leur volonté. Les résultats indiquent que les enfants peuvent être retirés à leurs parents du fait de risques ou d'actes de violence, mais également selon d'autres critères d'évaluation, comme une absence suite à un emprisonnement ou l'incapacité présumée des parents à prendre en charge leurs enfants.

Influences objectives et subjectives pesant sur l'efficacité des processus de prise de décision des services sociaux

Si la documentation universitaire sur la prise de décisions explicitement liées à la protection de l'enfance et à la prise de charge de remplacement est nettement plus rare dans les pays à revenu faible ou moyen, des études ont été recherchées et étudiées pour toutes les régions du monde afin de comprendre les problèmes liés à l'objectivité et à la subjectivité. La démarche inclut un examen de l'influence des normes sociales et culturelles et des biais humains.²⁰⁸ L'examen de la documentation a été complété par des résultats issus des études préliminaires et secondaires dans les huit pays, ainsi que par des études plus approfondies au Danemark, au Salvador, au Kenya et au Liban.

207 Dans les pays de l'étude à l'exception du Danemark, le terme « abandon » est souvent utilisé de manière interchangeable pour désigner les enfants dont les parents sont inconnus et les enfants orphelins ou confiés par leurs parents. Du fait des données limitées sur les enfants en prise en charge de remplacement et de ces incohérences terminologiques, la seule quasi-certitude, c'est qu'aucun enfant n'a été placé en prise en charge de remplacement du fait d'un abandon au Danemark. Les professionnels suggèrent que le nombre d'enfants dont les parents sont entièrement inconnus ne représentent qu'une part relativement faible de l'ensemble des enfants en prise en charge de remplacement dans les autres pays.

208 ex., Bordonaro 2012 ; Davenport et Halford 2024 ; Essack et al. 2016 ; Hutchinson et al. 2015 ; Laird 2011 ; Neville et al. 2022 ; Pulla et al. 2018 ; Zafar et al. 2021.

Pour ce qui est de l'efficacité des prises de décision (c'est-à-dire la prise de décisions correctes et les plus éclairées possible pour les enfants), l'étude a identifié des arguments concernant les avantages et les inconvénients liés à l'adoption d'une approche objective ou subjective lors des prises de décision des services sociaux. L'exploration théorique de l'objectivité et de la subjectivité des décisions des services sociaux en matière de protection de l'enfance est bien plus fréquente dans les pays à revenu élevé. Toutefois, les recherches ont fait ressortir des désaccords quant au juste milieu à trouver entre objectivité et subjectivité dans la prise de décision²⁰⁹, avec pour question centrale ce perpétuel débat : « le travail social est-il une science ou un art ? »²¹⁰.

Un segment de la documentation disponible s'intéresse spécifiquement à l'efficacité des « connaissances objectives ou fondées sur des preuves » et aux efforts visant à accroître l'exactitude, « l'efficacité, la prise de responsabilité et la transparence » des prises de décision en matière de travail social. Des arguments ont été formulés en faveur d'une prise de décision totalement objective²¹¹. Certains auteurs et autrices alertent sur l'influence négative de la subjectivité dans les processus de prise de décision, soulignant la nécessité de suivre des procédures claires, d'utiliser des outils de diagnostic et de prendre des décisions fondées sur la « rationalité » à partir de cadres juridiques et économiques. Il convient ici de tenir compte d'un facteur important : l'argument en faveur d'une prise de décision rationnelle et objective et de l'élaboration de politiques concordantes est motivé et influencé par des critiques formulées à l'encontre des services sociaux dans les médias à la suite d'un « scandale » lié à la protection de l'enfance²¹². D'autres chercheurs et chercheuses avancent qu'étant donnée la nature du travail social, la subjectivité est un élément essentiel de l'évaluation des risques, sans pour autant renoncer à des jugements raisonnés et fondés sur des preuves. Ils et elles estiment que le fait de se concentrer sur des mesures objectives uniquement dévalorise l'importance des compétences subjectives comme l'intuition, l'expérience professionnelle et la capacité à développer et entretenir des communications et des relations efficaces avec les bénéficiaires²¹³.

Reconnaissant ce débat, d'autres ont recherché des solutions pour concilier ces arguments opposés en suggérant que les raisonnements et les analyses peuvent être influencées à la fois par des critères objectifs et subjectifs de prise de décision²¹⁴. Cela suppose notamment d'explorer des manières d'appliquer les modèles de prise de décision technico-rationnels avec une compréhension plus complexe et nuancée des seuils de risque, en s'appuyant également sur l'intuition et l'expérience professionnelle²¹⁵.

Dans l'ensemble, il ressort que nous avons besoin de pratiques de travail social qui intègrent les outils et les processus d'évaluation et de prise de décision pour aider les services sociaux à respecter leurs valeurs en faveur de prises de décisions justes, non biaisées et fondées sur des preuves, tout en intégrant les aspects positifs de l'expérience et des connaissances acquises. Cependant, l'un des principaux résultats issus à la fois des études préliminaires et secondaires suggère que souvent, les prises de décision demeurent fortement influencées par les normes sociales et culturelles de la communauté au sein de laquelle le personnel des services sociaux vit et travaille, ce qui peut entraîner de mauvaises décisions, qui ne sont pas nécessairement dans l'intérêt supérieur de l'enfant. C'est particulièrement vrai en présence d'une pression à se conformer aux attentes sociétales, et c'est dû aux convictions et aux biais inhérents de chaque travailleur ou travailleuse. En ce sens, en lieu et place de processus de prise de décision objectifs et « rationnels », il est possible d'avancer que les décisions subjectives sont influencées de manière excessive par les « attentes et normes » sociétales²¹⁶. Cela inclut des influences sur les décisionnaires comme le patriarcat et les stéréotypes de genre, les discriminations sexistes, des pratiques culturellement acceptées (comme la mutilation génitale féminine), des valeurs liées à la préservation de l'honneur et de l'intégrité de la famille, la stigmatisation entourant la question de la maltraitance des enfants, ou la croyance que les enfants

209 Stokes et Schmidt 2012.

210 Ibid., 89.

211 ex., voir Davidson-Arad et Benbenishty 2016 ; Platt et Turney 2014.

212 Parton 1996 ; voir également Stokes et Schmidt 2012.

213 ex., Keddell 2011 ; Hardy 2017.

214 Helm 2016 ; Stokes et Schmidt 2012.

215 ex., Enosh et al. 2016 ; Platt et Turney 2014.

216 Enosh et al. 2016, 1.

sont la « propriété » de leurs parents²¹⁷. L'étude démontre comment les constructions sociales locales et les biais et convictions personnelles des membres des services sociaux peuvent avoir une influence négative sur les décisions concernant la protection et la prise en charge de remplacement des enfants²¹⁸. Des travailleuses et travailleurs sociaux peuvent retenir des preuves de façon sélective pour confirmer leurs idées et leurs opinions personnelles concernant des caractéristiques spécifiques comme la classe sociale, les familles monoparentales, le chômage, le niveau d'éducation et l'origine ethnique²¹⁹.

L'un des résultats soulignés par la plupart des professionnel·les, en particulier au Salvador, au Kenya et au Liban, est la conviction que les décisions concernant le placement d'enfants en prise en charge de remplacement **ne sont pas toujours les bonnes**. Ils et elles ont rappelé qu'il faudrait évaluer d'anciennes décisions pour comprendre si c'est le cas ou non. Ce point est illustré par les citations suivantes :

“ *Et tout à coup, on entend Non, le tribunal a décidé que cet enfant serait donné à cette famille en particulier, et il n'y a aucune autre enquête sur le cas. Dans ce cas-là, je pense toujours que les décisions sont prises de manière précipitée et que toutes les parties n'ont pas été correctement impliquées.* ” (Professionnel·le au Kenya)

“ (...) *Donc, pour savoir si la bonne décision a été prise, nous devons évaluer l'effet de cette décision sur l'enfant. Est-ce que cette décision a été bénéfique pour l'enfant, ou plutôt préjudiciable ?* ” (Professionnel·le au Liban)

Il ressort de l'étude que les **convictions** peuvent influencer les prises de décision. Des décisionnaires peuvent penser que les enfants devraient rester avec leurs parents dans la mesure du possible. Par contraste, d'autres pensent que les enfants seront « mieux lotis » dans des structures de prise en charge, même en l'absence d'un risque clair pour la protection de l'enfant. Parmi les facteurs influençant ces décisions, on peut citer les présomptions de « mauvaises compétences parentales » associées à la pauvreté, au niveau d'éducation ou au contexte culturel. Il convient de noter que des travailleuses et travailleurs sociaux pensent que les décisions prises à propos d'enfants ne s'intéressent pas toujours à leur intérêt supérieur. Les résultats indiquent également que les décisionnaires n'ont pas toujours les connaissances, la compréhension ou l'expérience du principe de nécessité, de la protection de l'enfance ou des seuils de risques, et sont parfois limité·es par des facteurs inhérents au système de protection de l'enfance qui les emploie. En outre, dans certains pays, les professionnel·les ont fait référence à des décisions de placement d'enfants en prise en charge de remplacement qui ne sont pas toujours prises pour des questions de protection, mais parfois dans le seul but d'apporter aux enfants une éducation, des soins de santé, de la nourriture, des vêtements, etc. (c'est-à-dire une « prise en charge sociale »). Cela va à l'encontre des orientations internationales qui soulignent que les enfants ne doivent jamais être placés en prise en charge de remplacement uniquement à cause de leur pauvreté.

La question de la **stigmatisation sociale** entourant la maltraitance des enfants peut également affecter les décisions lorsque les travailleuses et travailleurs sociaux risquent des répercussions personnelles au sein de leur propre communauté. En outre, des auteurs et autrices ont reconnu que dans certains pays où le travail social est essentiellement assuré par des femmes, mais où la culture dominante entraîne la discrimination systématique des femmes, il faudrait se demander dans quelle mesure cela affecte négativement leur capacité à maîtriser les situations et prendre des décisions objectives²²⁰. Il est entendu que ces problèmes et d'autres questions pertinentes peuvent empêcher les professionnel·les de prendre les meilleures décisions de sauvegarde pour les enfants, en particulier les filles²²¹.

217 Enosh et al. 2016 ; Osaiyuwu 2023 ; Laird 2011 ; Amnesty International 2019.

218 Davidson-Arad et Benbenishty 2016 ; Taylor et White 2001 ; Platt et Turney 2014 ; Doyle et al. 2009 ; Pecnik et Bezensek-Lalic 2011.

219 ex., Platt et Turney 2014 ; Lee 2016.

220 Agirtan et al. 2009 ; Neville et al. 2022 ; Ali 2015.

221 Ali 2015 ; Roseveare et al. 2015 ; Enosh et al. 2016 ; Osaiyuwu 2023 ; Alfandari 2017 ; Whetten et al. 2009.

Les décisions sont également impactées par **l'expérience professionnelle et l'histoire personnelle**. Par exemple, des travailleuses et travailleurs sociaux peuvent rechercher dans un cas des caractéristiques survenues dans d'autres à partir de leur expérience personnelle et s'appuyer sur ces informations pour prendre leur décision²²². De la même manière, les personnes ayant elles-mêmes vécu des expériences négatives durant l'enfance peuvent être influencées par cela, comme cela a été identifié au Kenya et au Liban. Ces leçons peuvent être positives, mais les études suggèrent surtout que ces facteurs ont un impact négatif sur les décisions liées au retrait des enfants.

Même dans un système de protection de l'enfance aussi bien réglementé et doté que celui du Danemark, les résultats de l'étude indiquent que **des biais humains et une inefficacité décisionnelle peuvent perdurer. Un-e professionnel-le a déclaré : « Eh bien, c'est aussi dû au fait que certaines personnes ici ne pensent pas que les enfants auront une meilleure vie s'ils sont placés en prise en charge ou quelque chose comme ça. D'autres pensent que l'adoption n'est pas une bonne idée, alors que d'autres encore sont pour. Et il y a aussi la question de la personnalité, n'est-ce pas ? Et des valeurs. Mais bien sûr, on pourrait dire qu'en tant que responsable de service et chef d'équipe, je dois respecter les intentions politiques. (Danemark). Ce témoignage indique que la valeur du travail de prévention et les options de prise en charge de remplacement doivent encore faire l'objet de débats au Danemark, car à ce niveau, la subjectivité intervient encore dans les prises de décision.**

Parmi les facteurs identifiés comme influençant les prises de décision, il faut également noter **les relations et les communications entre les professionnel·les, les enfants et les parents** impliqués dans un cas.²²³ Par exemple, une étude a identifié des « preuves importantes »²²⁴ suggérant que la coopération et l'implication des parents facilitent la prise de décision. D'autres alertent quant à la trop grande proximité des relations et à la trop grande empathie des adultes, qui peut conduire à minimiser les risques pour l'enfant²²⁵. En revanche, et tout particulièrement dans les pays à revenu faible ou moyen, la documentation traduit un manque notable de participation des enfants, des parents ou les deux dans les processus d'évaluation et de prise de décision²²⁶. Par exemple, d'après un-e professionnel-le au Kenya, le processus d'évaluation pourrait être enrichi en intégrant plus de subjectivité, y compris des relations avec les bénéficiaires, pour mieux comprendre la situation des familles, plutôt que de se contenter de cocher des cases sur une liste.

Impact du fonctionnement des systèmes nationaux de protection de l'enfance sur les prises de décision

L'évaluation mondiale des données sur la prise de décision des services sociaux souligne combien la documentation disponible traduit une compréhension croissante de l'importance du développement des systèmes nationaux de protection de l'enfance partout dans le monde. En ce sens, un pan de la recherche se concentre sur le **fonctionnement des différents éléments du système de protection de l'enfance**, intégrant parfois des informations sur leur lien avec et leur impact sur les décisions des services sociaux²²⁷. Les informations tirées de l'examen de la documentation disponible ont été confirmées et consolidées par des preuves collectées lors des recherches préliminaires. Cela inclut la façon dont les forces et faiblesses des **cadres normatifs** peuvent affecter le travail et les capacités décisionnaires des services sociaux²²⁸. Cela englobe l'utilisation adéquate des outils de gestion des cas de protection de l'enfance et, tout particulièrement, des procédures d'évaluation. L'**absence d'outils contextualisés et standardisés**²²⁹ utilisés par l'ensemble des organismes et professionnel·les d'un pays est l'un des problèmes soulevés, de même que les **directives inadaptées** qui pourraient pourtant faciliter l'évaluation et l'analyse de la situation des enfants²³⁰. L'absence de directives et de compréhension des seuils de risque pour la détermination de

222 Platt et Turney 2014.

223 Keys 2009, 320.

224 Platt et Turney 2014, 1484.

225 Keys 2009.

226 Toros and Falch-Eriksen 2024 ; Chung et al. 2002 ; Jamieson 2017 ; Delgado et al. 2023.

227 ex., Neville et al. 2022.

228 Pulla et al. 2018 ; Osaiywu 2023 ; Manful et al. 2020 ; Foussiakda et Kasherwa 2020.

229 Shiller et Strydom 2018.

230 Manful et al. 2020.

l'intérêt supérieur des enfants a été spécifiquement relevée dans certaines parties du monde.

Les décisions sont également impactées par la **capacité des équipes** en termes d'effectifs, de professionnalisme, de formation et de qualité de supervision, mais aussi sur le plan des ressources disponibles comme le transport pour permettre les visites de familles²³¹.

En outre, **le manque d'investissements dans les services de prévention** a été cité, même dans les pays à revenu élevé. Or, ces services contribueraient à atténuer les circonstances difficiles auxquelles sont confrontées les familles, ce qui peut impacter à terme les décisions concernant les enfants, notamment en proposant des alternatives aux placements évitables en prise en charge de remplacement²³². Les résultats soulignent également l'influence du contexte politique et de la volonté des gouvernements à investir dans la protection de l'enfance, les services sociaux et les autres types de services. **La volonté politique** peut également dicter des décisions qui doivent respecter la rhétorique et l'idéologie politiques au détriment de l'intérêt supérieur des enfants²³³. En outre, la documentation est lacunaire concernant **la collecte et la gestion des données** dans le but d'influencer la législation et les politiques qui orientent les prises de décision, mais aussi leurs liens avec les activités de **plaidoyer et de sensibilisation**.

Si les grands principes internationaux relatifs à la séparation des enfants et leur perte de prise en charge parentale et familiale (comme la détermination de l'intérêt supérieur, les principes de nécessité et de pertinence du placement en prise en charge de remplacement, l'importance de la prise en charge familiale et de la réinsertion) ont fortement influencé la réglementation des systèmes de prévention dans différents pays ces dernières années²³⁴, on observe encore des différences considérables d'un pays à l'autre en termes de respect des normes. Par exemple, certaines études ont identifié des lacunes dans la supervision de la prise en charge de remplacement par l'État, y compris un manque d'enregistrement formel des dispositifs de prise en charge, ce qui limite la capacité des responsables de la prévention à savoir où les enfants sont placés et si ce placement est nécessaire et pertinent²³⁵.

La section suivante se penche sur ces éléments et sur les lacunes correspondantes identifiées par les recherches, y compris des informations tirées des études menées dans huit pays, avec des enquêtes plus approfondies au Danemark, au Salvador, au Kenya et au Liban.

Cadre normatif

Le processus de décision menant au placement d'un enfant en prise en charge de remplacement est guidé et influencé par la qualité du cadre normatif, lequel inclut la législation nationale, les politiques, les plans stratégiques et les directives réglementaires applicables. La robustesse de ce cadre varie fortement d'un pays à l'autre, certains pays ayant investi dans un cadre robuste, tandis que d'autres ont des lois, des politiques et des orientations insuffisantes. En outre, certains pays ont élaboré plusieurs lois et politiques consécutives sans les consolider ou abroger les réglementations antérieures, ce qui peut être source de confusion. Les recherches donnent un exemple de cette situation au Kenya, tandis qu'en Côte d'Ivoire, aucune loi unique consolidée ne protège les enfants ni ne guide les prises de décision ; les dispositions sont réparties entre plusieurs textes législatifs. En outre, la présence d'un cadre normatif fort ne garantit pas toujours une prévention efficace, car les lois, les politiques et les orientations ne sont pas toujours bien comprises, mises en œuvre ou associées à des services adaptés. Des pays comme l'Indonésie mettent l'accent sur une politique de prévention des séparations, mais sans la doter des ressources nécessaires ni assurer l'égalité d'accès aux services de soutien dont les familles ont besoin. Dans les huit pays d'étude, nombre de professionnels de premier plan semblent connaître la législation, mais il a été difficile d'évaluer leur niveau de compréhension et de mise en œuvre dans tous les pays sauf le Danemark.

231 Atilano-Tang 2023 ; Davenport et Halford 2024 ; Keys 2009 ; Roche et Flynn 2021.

232 ex., Atilano-Tang 2023.

233 Schiller 2017 ; Davenport et Halford 2024 ; Engle et al. 2011.

234 Csaky et Gale 2015.

235 ex. Chiwaula et al. 2014.

Les recherches ont également noté que les prises de décision étaient influencées par un manque de suivi et d'évaluation systématiques, par le gouvernement ou des organismes indépendants, des prestataires de prise en charge, ainsi que par une mise en œuvre inadaptée des cadres normatifs dans la plupart des pays. Cela peut concerner un manque d'enregistrement, de suivi et de supervision des prestataires de prise en charge de remplacement, même dans les pays où leur enregistrement est prévu dans la loi. Certains pays comportent plusieurs structures d'accueil sans agrément et sans suivi, ce qui leur permet de décider du placement d'enfants en prise en charge de remplacement sans suivre les règles de prévention et les procédures juridiques. Ce point est particulièrement ressorti lors de l'étude en Indonésie, tandis qu'au Kenya, des sources ont également évoqué la décision d'accepter des enfants en prise en charge de remplacement sans suivre les procédures officielles. Comme l'a dit un-e professionnel-le, « *c'est illégal* ». Le Danemark fait figure d'anomalie à cet égard, car les décisions de placer des enfants en prise en charge de remplacement sont prises en suivant des règles législatives et de procédures complètes qui réglementent la prévention et, d'après les professionnel-les, sont la pierre angulaire de tous les cas de protection de l'enfance.

Comme l'a commenté un-e professionnel-le pendant un entretien, certains organismes sont « *contre la désinstitutionnalisation. Leur objectif est de garder les enfants, parce que c'est un business. Ils veulent garder leur boulot. C'est dans leur intérêt personnel... Il est important de changer de modèle.* »

Les huit pays disposent d'une certaine forme de standards pour la gestion des cas, et parfois, des orientations formulées dans des procédures d'exploitation standard. Toutefois, elles ne sont pas toujours suffisamment développées et dans d'autres (comme le Liban et le Kenya), elles semblent sous-utilisées. Les procédures d'exploitation standard ou d'autres aspects du cadre normatif permettent de décider le placement des enfants dans une « prise en charge sociale » sans procédure administrative ou judiciaire rigoureuse. C'est le cas au Liban et en Indonésie, où il existe deux voies décisionnaires distinctes : la voie judiciaire, qui couvre les cas de maltraitance des enfants et implique les services sociaux gouvernementaux et un-e juge, et la voie extrajudiciaire, qui s'applique aux cas de « prise en charge sociale » et couvre les placements en vue de fournir un hébergement, de la nourriture, des vêtements et un accès à l'éducation et aux services de santé.

Structure de l'exécution, de la coordination et de la supervision des systèmes de protection de l'enfance

Rôle des ministères gouvernementaux

Dans tous les pays participants, un ministère régit les responsabilités liées à la protection de l'enfance. Toutefois, dans certains pays, les recherches ont identifié plusieurs ministères, ou plusieurs services distincts au sein d'un même ministère, gérant différents types de services à destination des enfants et différents types de prise en charge de remplacement séparés (ex., en fonction de l'âge ou du handicap de l'enfant). Par exemple, au Liban, le ministère des Affaires sociales comporte un service dédié à la prise en charge de remplacement dans le cadre de la protection de l'enfance, tandis qu'un autre assure les placements dans des structures d'accueil en vue d'une prise en charge sociale. Autre exemple, en Indonésie, un ministère comporte un service dédié à l'assistance sociale et aux décisions de placement dans des institutions de « prise en charge sociale » et un autre s'occupe de la protection de l'enfance. De même, dans certains pays, les ministères de l'Éducation et de la Santé, comme au Kirghizistan, gèrent les structures d'accueil. Cette approche fragmentée peut multiplier les voies d'accès à la prise en charge de remplacement au sein d'un même pays, avec des décisions prises à partir de politiques, d'orientations et de réglementations différentes. En outre, en dehors du Danemark, les ministères gouvernementaux ont généralement du mal à coordonner les différentes parties prenantes du système national de protection de l'enfance et à en assurer une supervision efficace, en particulier pour ce qui concerne les prestataires de prise en charge de remplacement.

La facilité d'accès aux structures d'accueil gérées par des organisations non gouvernementales et leur financement par le gouvernement peut influencer des stratégies politiques gouvernementales privilégiant ou encourageant les décisions de placement dans ces structures, comme c'est le cas au Liban et en Indonésie. Ainsi, il peut devenir plus simple pour les décisionnaires de recourir à ces structures. Les recherches n'ont pas non plus trouvé de preuves d'analyses de rentabilité menées par les gouvernements afin de mieux comprendre les avantages sociaux et financiers susceptibles d'influencer les prises de décision en matière de prévention de la séparation des familles et de désinstitutionnalisation du système de prise en charge de remplacement.

Rôle des agences onusiennes et non gouvernementales

Les organisations non gouvernementales, les organisations communautaires, les groupes religieux et les entités privées représentent une part importante des prestataires de prise en charge de remplacement et, dans certains pays, des services sociaux. Ces organismes influencent également la prise de décision via leurs programmes de plaidoyer, leurs conseils et le soutien apporté aux organes gouvernementaux, ainsi que par les services de soutien apporté aux enfants, aux jeunes et aux familles.

Les agences de l'ONU et les organisations non gouvernementales nationales et internationales y contribuent en dispensant des formations et des activités de renforcement des capacités à leur propre personnel ainsi qu'à celui des prestataires de services gouvernementaux, y compris pour les outils et systèmes facilitant la prise de décision. En outre, ces organisations peuvent avoir de l'influence en conseillant les gouvernements et en collaborant avec eux à l'élaboration de la législation, des politiques de prévention et des plans stratégiques. Tout cela est complété par des efforts de plaidoyer au cours desquels ces parties prenantes informent les populations sur l'importance de la prévention de la séparation des familles et de la perte de prise en charge parentale.

Ressources humaines et financières, et accès aux services

Il ressort des recherches que les prises de décision sont impactées par le manque de ressources humaines ou autres nécessaires au sein des ministères et des services gouvernementaux pour mettre en œuvre les mesures de prévention et un système robuste de protection de l'enfance.

À des degrés différents, un éventail de facteurs affecte la capacité des professionnel·les à assurer efficacement leur mission et leurs responsabilités de protection de l'enfance et à toujours prendre les bonnes décisions pour les enfants et les familles. Par exemple :

- nombre insuffisant de travailleuses et travailleurs sociaux, de fonctionnaires en charge de la protection de l'enfance, ou leur équivalent, disposant des qualifications nécessaires, ce qui entraîne un nombre élevé de dossiers par personne, et par ricochet, des taux de rotation et d'épuisement professionnels élevés
- les services sociaux doivent accompagner différents groupes vulnérables, pas uniquement les enfants
- manque des ressources essentielles pour permettre aux services sociaux ou leur équivalent d'assurer correctement leurs fonctions, ex., absence de transport pour rendre visite aux familles
- poids pour les budgets des gouvernements locaux ou centraux, ce qui peut influencer la décision de proposer des services de protection et de soutien, ou même, lorsque c'est jugé nécessaire à des fins de protection, une prise en charge de remplacement

“ Donc parfois, on est à son bureau et on appelle. On appelle le chef, ou peut-être quelqu'un d'autre, et on fait son rapport sans avoir trop enquêté. Oui... et donc ça peut arriver qu'on place un enfant qui n'a pas besoin

d'être placé, ou alors qu'on ne place pas un enfant qui en aurait besoin. "

(Professionnel·le au Kenya)

Les contraintes en termes de temps et de ressources disponibles font qu'il peut parfois être plus « pratique » pour les décisionnaires de placer un enfant en prise en charge de remplacement plutôt que de l'accompagner au sein de sa famille ou de faciliter son retour dans sa famille. Par exemple, des professionnel·le au Kenya ont déclaré que les capacités décisionnaires sont limitées par un manque de temps à consacrer à la gestion de chaque cas. Par contraste, un·e professionnel·le au Liban a déclaré : « *Comme je n'ai pas la logistique et les ressources humaines suffisantes autour de moi, je prends la décision la plus adaptée possible à partir des données disponibles. Mais bien sûr, ce n'est pas la décision idéale.* » Au Salvador, les décisionnaires de premier plan sont membres des comités de protection de l'enfance du gouvernement. Toutefois, il n'existe pas suffisamment de comités dans le pays, en particulier dans les zones rurales moins peuplées. Cette situation, couplée à la forte charge de travail des travailleuses et travailleurs sociaux, fait que les décisionnaires se sentent débordé·es, sous pression et stressé·es. En Côte d'Ivoire, les services sociaux ne sont pas en mesure d'assurer des visites sur place en cas de signalement relatif à la protection de l'enfance en raison du manque de transport, ou comme l'explique un témoignage, doivent se contenter d'un échange avec les parents pour essayer de résoudre les problèmes avant de leur retirer l'enfant.

Comme évoqué précédemment, la disponibilité et le fonctionnement des services de prise en charge de remplacement peuvent influencer considérablement les décisionnaires. Par exemple, dans de nombreux pays, la facilité d'accès et la disponibilité des placements en prise en charge de remplacement entièrement financés ou subventionnés par des organisations non gouvernementales, en particulier en l'absence d'autres services de soutien, peuvent influencer les décisions des services sociaux débordés, et il y a plus de chance que les enfants soient placés dans ces structures.

Prévention et gestion des cas de protection de l'enfance

Les procédures de prévention efficace, privilégiant la prévention des séparations évitables, sont une composante cruciale de tout système national de protection de l'enfance. Toutefois, les procédures obligatoires de gestion des cas de protection de l'enfance, avec des protocoles clairs, standardisés et multisectoriels de signalement, des évaluations complètes des enfants et des familles, une planification des cas et un suivi, sont insuffisantes dans bon nombre de pays, ou ne sont pas suffisamment utilisées avant de décider de placer un enfant en prise en charge de remplacement. Souvent, il n'existe pas suffisamment d'orientations, y compris des mesures et des indicateurs de seuil de risque, pour faciliter la sauvegarde et la détermination de l'intérêt supérieur des enfants. À cela s'ajoute une formation inadéquate à leur mise en œuvre.

Par conséquent, même dans les pays où les services sociaux comprennent le principe d'intérêt supérieur, les placements sont fréquemment décidés sans preuve suffisante ou sans une bonne compréhension des circonstances de l'enfant et de la famille. Des professionnel·les ont également observé que les décisions ont plus de risque d'être prises de manière subjective lorsque les procédures de gestion des cas ne sont pas pleinement appliquées. Par exemple, au Kenya, où des outils et des orientations claires sont disponibles pour faciliter les prises de décision, des professionnel·les ont déclaré que les décisions peuvent être arbitraires et prises à partir d'impressions, comme quand des prestataires de prise en charge acceptent un enfant amené par une « *personne bien intentionnée* » et même sans évaluation ou enquête sociale adéquate. Au Liban, les participant·es à l'étude ont reconnu l'absence de standardisation dans l'application des procédures d'exploitation standard et admis s'appuyer beaucoup, parfois même trop, sur leur instinct et leur expérience ; ils et elles ont déclaré qu'il était difficile de garder son impartialité. En outre, au Liban et en Indonésie, du fait du manque d'informations issues des évaluations, des décisions sont remises en doute par certains prestataires de prise en charge, qui lancent des enquêtes complémentaires. Toutes ces informations suggèrent que des enfants ont été placés en prise en charge de remplacement sans que ce soit indispensable.

Dans tous les pays, il est admis que la gravité d'un cas et les décisions connexes apparaissent plus clairement en cas de violences physiques ou sexuelles, en particulier lorsque la police est impliquée. Les cas impliquant notamment des violences émotionnelles étaient jugés plus compliqués, rendant les prises de décision plus difficiles²³⁶. Par exemple, au Kenya, des professionnel·les ont noté que les décisions prises en urgence peuvent être plus directes, soulignant combien les facteurs liés aux cas peuvent jouer un rôle dans l'efficacité de la prise de décision.

“Oui, nous effectuons ce type d'évaluations, mais dans quelle mesure ces évaluations sont menées de manière professionnelle, c'est toute la question.” (Kirghizistan)

Dans des pays comme le Liban, des professionnel·les ont rapporté une différence au niveau de la profondeur et de la rigueur des processus d'évaluation et de prise de décision selon qu'il s'agit de cas de protection ou de cas relevant de la « prise en charge sociale » et d'une situation de pauvreté. Un·e professionnel·le a déclaré que dans le second cas, les décisions sont souvent prises à la demande des parents, personne ne rencontre l'enfant, et la décision est prise rapidement avec une évaluation des circonstances de la famille sous forme d'étude documentaire. Cela traduit un risque de biais, d'incompréhensions et d'erreurs dans la prise de décision. Comme au Liban, au Kenya et en Indonésie, les procédures officielles, y compris les procédures d'exploitation standard, imposent même le placement des enfants en « prise en charge sociale » sans mesures de sauvegarde adaptées lors de la prise de décision, ni supervision judiciaire.

Il est communément admis qu'il convient de standardiser davantage le recours aux outils de gestion des cas de protection de l'enfance et aux procédures d'exploitation standard dans toutes les organisations compétentes, et de renforcer en continu les capacités des personnes chargées de leur mise en œuvre, tout en leur laissant suffisamment de temps pour prendre des décisions éclairées. En revanche, le Danemark investit de plus en plus dans l'utilisation de cadres d'évaluation des risques afin de réduire la variabilité et les biais humains dans les prises de décision. Toutefois, d'autres inquiétudes ont été soulevées : du fait de l'accent mis sur la prévention de la séparation, que tout le monde reconnaît comme importante, dans certains cas, la décision d'apporter une aide plus intensive à la famille, ou de recourir plus tôt à la prise en charge de remplacement, est retardée.

Des données tirées des quatre études de cas nationales signalent également que le fait de laisser la prise de décision à d'autres personnes, comme des responsables, des superviseurs ou des juges, est à double tranchant. D'un côté, cela les soulage de cette responsabilité. De l'autre, les services sociaux (ou leur équivalent) ont souvent des relations plus étroites avec les enfants et leurs familles, et par conséquent, une meilleure compréhension de la situation. Lorsque leurs recommandations concernant une famille sont rejetées sans motif, comme souligné dans des exemples de cas, cela peut être source de frustration. Au Salvador, des professionnel·les ont noté que les recommandations des services sociaux ne sont pas toujours suivies par leurs supérieur·es hiérarchiques. Au Kenya, c'est parfois le cas lorsque les recommandations sont adressées à des juges. En revanche, au Liban, par exemple, si les juges tiennent compte des informations fournies par les services sociaux, il semble qu'il y ait une certaine marge de manœuvre, également prévue par la loi, qui leur permet de s'appuyer sur leur expérience personnelle pour prendre leurs décisions.

Des réformes juridiques comme celle menée au Danemark, imposant la plus grande participation des enfants à toutes les étapes de l'évaluation et de la prise de décision, n'est que très peu mise en œuvre, voire absente, dans d'autres pays. En outre, si les orientations internationales mettent l'accent sur la nécessité pour les décisionnaires de tous les secteurs et organismes d'utiliser des outils de prévention et des processus de gestion des cas de protection de l'enfance standardisés, dans la plupart des pays à l'exception du Danemark, la participation de professionnel·les représentant des milieux différents fait souvent défaut à toutes les étapes de l'évaluation et de la prise de décision.

236 Khoo et al. 2002 ; Platt et Turney 2014.

Des équipes compétentes

On dénombre des centaines de travailleuses et travailleurs sociaux et de professionnel·les de la prise en charge des enfants et des jeunes engagé·es, qui ont à cœur la protection et le bien-être des enfants, mais les circonstances, tant au sein de leur système de protection de l'enfance que dans leurs propres communautés et dans la société en général, pèsent fortement sur leur travail. L'efficacité des décisions est influencée par les connaissances, la compréhension, la formation et l'expérience individuelles²³⁷. Des professionnel·les suggèrent que les standards de formation professionnelle des travailleuses et travailleurs sociaux sont très variables entre les pays et au sein d'un même pays. En outre, dans la plupart des pays à l'exception du Danemark, le corps enseignant, le personnel médical, la police et d'autres professions en première ligne qui interagissent régulièrement avec les enfants manquent non seulement d'orientations juridiques adaptées, mais également des compétences et de la formation nécessaires pour identifier les enfants vulnérables, réagir et leur apporter de l'aide, ce qui pourrait prévenir l'escalade au sein de familles et le recours ultérieur à une prise en charge de remplacement. La nécessité de former le personnel d'autres secteurs, comme la santé, l'éducation et les forces de l'ordre, a également été soulignée.

Les participant·es à l'étude de plusieurs pays, sauf le Danemark, ont évoqué des formations sur des sujets pouvant améliorer la prise de décision (comme la prévention des violences, les approches tenant compte des traumatismes, la théorie de l'attachement, les outils de gestion des cas, les décisions dans l'intérêt supérieur de l'enfant et la compréhension des seuils de risques).

“ Je pense que les formations sont insuffisantes, a fortiori quand il s'agit de nouveaux juges ou fonctionnaires qui n'ont que peu ou pas de formation et de connaissances sur ces questions. ”
(Professionnel·le au Salvador)

Au Danemark, où les formations sont jugées de très bonne qualité, les travailleuses et travailleurs sociaux ont noté qu'elles mettaient beaucoup l'accent sur les connaissances théoriques, mais pas suffisamment sur la pratique afin de bien les préparer à des situations concrètes de prise de décision.

Dans les pays où les structures d'accueil à grande échelle sont encore la norme, on a trouvé peu de preuves d'initiatives de formation et de partage d'informations en faveur de la désinstitutionnalisation et de la réforme du système de prise en charge de remplacement. Or, cela pourrait prévenir des séparations évitables d'enfants et de leurs parents. Le personnel des structures d'accueil résiste souvent à la désinstitutionnalisation du fait d'inquiétudes concernant la perte de leur emploi ou la possibilité de retrouver du travail si les financements sont réalloués à des services alternatifs, comme les programmes de renforcement de la famille ou de soutien aux familles.

Les parties prenantes ont jugé utiles les ateliers en service et d'autres initiatives de renforcement des capacités, principalement assuré par des agences de l'ONU et des organisations non gouvernementales. Toutefois, elles ont jugé excessive l'offre de « formations ponctuelles », à laquelle s'ajoute un manque de coordination entre les organisations, en particulier concernant les sujets de formation. Cela entraîne simultanément des doublons et des lacunes dans les formations disponibles. En outre, des participant·es à l'étude ont insisté sur le fait qu'il convient d'améliorer la qualité de certaines formations.

Promotion des droits et de la participation

Les études ont fourni des perspectives limitées sur les points de vue des enfants concernant les efforts de sensibilisation. Cependant, des membres adultes de familles ont exprimé leur souhait de voir les gouvernements recevoir leurs messages sur les aides dont ils et elles ont besoin. De manière plus générale, les résultats de cette étude mettent en évidence les contributions précieuses que les enfants,

237 L'étude n'a pas évalué la qualité de la formation supérieure ou complémentaire (ponctuelle) des services sociaux, des juges, des décisionnaires politiques et autres professions responsables de la protection de l'enfance.

les jeunes et les autres membres des familles peuvent apporter lors de la conception des initiatives de plaidoyer, ainsi que l'influence considérable que pourrait avoir leur participation dans les efforts de sensibilisation. Par exemple, au Kenya, après recommandation, les fonctionnaires et les services sociaux effectuent généralement des évaluations de la protection de l'enfance, qui peut prévoir des rencontres avec les différentes personnes impliquées dans la vie d'un enfant. Cependant, les enfants étaient rarement mentionnés comme participant à ce processus. Au Danemark, la législation prévoit que le consentement n'est pas un facteur déterminant dans la décision de placer ou non un enfant. Cependant, il est impératif de tenir compte du point de vue des deux parents lors de la prise de décision. La participation des enfants a été renforcée dans la législation entrée en vigueur en janvier 2024. Les travailleuses et travailleurs sociaux ont expliqué combien la participation est fondamentale à la réussite des interventions de prévention et dans les décisions de placement en prise en charge de remplacement, comme l'indique ce témoignage : *« Il faut impliquer la famille et l'enfant ou la jeune personne dans l'ensemble du processus de sortie, de rencontres et de visites des différents endroits. »*

Systèmes informatiques de gestion des données

Une collecte de données précises et complètes sur la protection de l'enfance et la prise en charge de remplacement est cruciale pour élaborer et mettre en œuvre des politiques, des pratiques et des services adaptés et fondés sur des preuves. Cette collecte contribue à identifier les tendances et analyser les caractéristiques et les situations des enfants orientés vers une prise en charge de remplacement.

Comme évoqué précédemment, alors que des rapports de gouvernements, de l'ONU et d'ONG contiennent certaines informations dans ces domaines, la plupart des pays d'étude à l'exception du Danemark et de l'Uruguay ne disposent pas d'un système complet, systématique et rigoureux de collecte, de gestion et d'analyse des données qui consigne l'ensemble des informations nécessaires sur les enfants en prise en charge de remplacement. En outre, même lorsque les services gouvernementaux disposent de données, ces dernières ne sont pas toujours mises à disposition du public. Dans certains pays, le manque de transparence dans les méthodes de collecte des données et l'absence de définitions et de terminologie précises peuvent nuire à la fiabilité des informations, ce qui concorde avec les résultats de l'évaluation systématique de la documentation évoquée ci-dessus (section 4.1). Par conséquent, la législation, les politiques, les plans stratégiques et l'élaboration de programmes ne s'appuient pas toujours suffisamment sur les preuves nécessaires pour lutter efficacement contre les principaux facteurs de la séparation des familles et du placement des enfants en prise en charge de remplacement.

Une étude pilote actuellement menée au Pérou par l'Université Brown sur les motifs d'admission des enfants en prise en charge de remplacement, qui utilise des données qualitatives tirées de la base de données de gestion des cas de SOS Villages d'Enfants, souligne également la complexité des motifs de séparation et l'importance de disposer de données qualitatives et désagrégées de qualité.

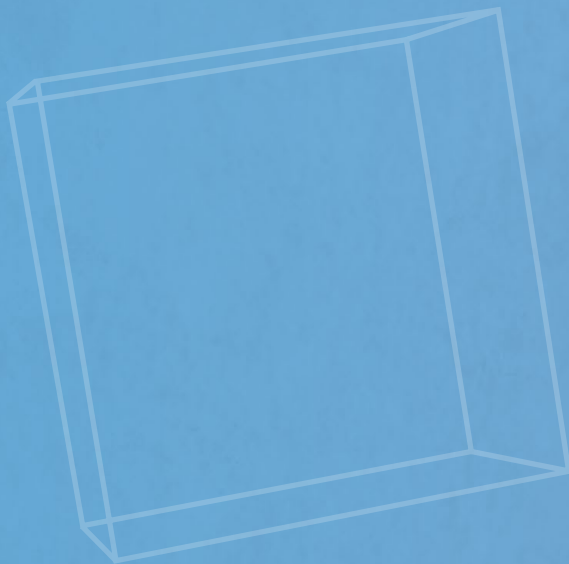
L'étude pilote a évalué un échantillon de 98 cas actifs, analysant des données de terrain comme la date d'admission, le « motif d'admission » formel (un parmi un ensemble limité de motifs à sélectionner par les services sociaux) et d'éventuels commentaires libres sur le motif d'admission saisis par les services sociaux.

Par exemple, dans un cas de 2018, le motif officiel d'admission était « l'incapacité des responsables à assurer la prise en charge ». Ce qui était valable pour 42 des 98 cas (soit plus de deux sur cinq). Mais le commentaire libre précisait la spécificité de ce cas. Il expliquait que la mère souffrait de problèmes psychiatriques et vivait à la rue avec ses enfants. Une antenne du Centre d'urgence pour les femmes du gouvernement péruvien a alors réorienté les enfants vers SOS Villages d'Enfants. Le texte précisait également que « les proches ne pouvaient pas les prendre en charge du fait d'un manque de ressources ». Le commentaire libre donne bien plus d'informations sur les difficultés de la responsable de prise en charge, parlant de son état de santé, de sa pauvreté (ce qu'on comprend implicitement du fait qu'elle vivait à la rue), et de ses proches qui étaient eux-mêmes dans l'incapacité de prendre en charge les enfants.

Grâce à une analyse qualitative de ces commentaires libres, l'étude a identifié plusieurs thèmes récurrents au sein du groupe cible (sans lien avec le motif formel d'admission), dont la pauvreté (se traduisant dans des termes comme la malnutrition) ; des maladies physiques ou mentales graves des responsables de prise en charge ; les symptômes sociaux d'inégalités structurelles comme l'abus d'alcool, la dépression et la violence physique ; et la fragilité relative du filet de sécurité sociale (des proches ont été contactés, mais ne pouvaient pas prendre en charge l'enfant pour des raisons allant de l'âge à la pauvreté en passant par les responsabilités familiales, entraînant la réorientation de l'enfant vers une prise en charge de remplacement).

Les recherches effectuées à partir de ces données démontrent à la fois les avantages des données qualitatives et les difficultés inhérentes au travail à partir de données issues de gestion des cas plutôt que d'études. Par exemple, dans cette base de données spécifique, l'ensemble des motifs disponibles a changé au fil du temps, passant de onze (dont les options « handicap du/de la responsable de prise en charge » et « violation de droits ») à six (dont l'option « incapacité de prise en charge du/de la responsable »), ce qui joue sur les détails que la personne en charge du dossier peut saisir dans le système et qui peuvent ensuite être utilisés dans l'analyse quantitative. Cependant, les données qualitatives sont extrêmement riches et les études qui les prennent en compte peuvent enrichir considérablement leurs résultats afin de dépeindre un tableau plus précis des situations des enfants.²³⁸

238 Leinaweaver, à paraître.



Avis et point de vue des enfants, des jeunes, des familles et des professionnel·les sur le renforcement des familles

5. Avis et point de vue des enfants, des jeunes, des familles et des professionnel·les sur le renforcement des familles

Importance des relations fortes et aimantes

L'une des grandes questions de recherche portait sur la compréhension des idées des enfants, des jeunes, des membres des familles et des professionnel·les sur les solutions à apporter aux difficultés rencontrées.

Les participant·es à l'étude ont déclaré que les enfants, les jeunes et les membres adultes de familles ont besoin d'amour, de prise en charge, de protection, de confiance, d'un sentiment de valorisation et d'un environnement familial stimulant, caractérisé par la communication, l'unité, et les bons moments passés ensemble. L'importance de ces facteurs pour les familles ressort également dans les dessins d'enfants, qui dépeignent leurs idées pour aider les familles en difficulté. Ces idées incluent l'amélioration de la communication et de l'harmonie au sein de la famille, l'accès à l'éducation et à un travail décent, des environnements sûrs, la couverture des besoins et des ressources essentielles, la santé, les services de soutien psychosocial et l'assistance des parents dans leur rôle de prise en charge.



Figure 7 : Enfant âgé de 13 à 15 ans au Salvador : Super Luna : Trois choses que je voudrais changer : « Le manque de compréhension, d'unité et de communication. Mon super-pouvoir, ce serait d'apporter la paix et l'harmonie dans les familles. »



Figure 8 : Enfant âgé de 13 à 15 ans au Kenya : « Que tous les enfants aient une éducation pour que ça aille bien dans leur vie. Que tous les enfants aient un travail. Que tous les enfants soient en sécurité chez eux. »



Figure 9 : Enfant âgé de 13 à 15 ans au Liban : Mon super-pouvoir, ce serait de pouvoir lire les esprits et les pensées, « Je pourrais résoudre les problèmes dans les couples, je pourrais aider les enfants qui se sentent malheureux ou en danger. »

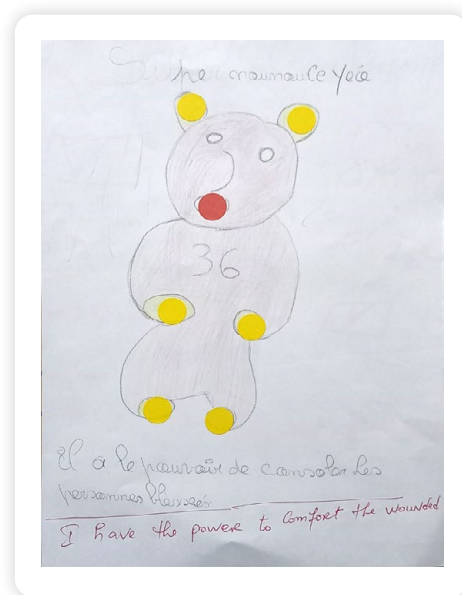


Figure 10 : Enfant âgé de 13 à 15 ans en Côte d'Ivoire : « J'ai le pouvoir d'apporter du réconfort aux blessés. »

“ J'ai le pouvoir d'apporter du réconfort aux blessés. ”

Enfant âgé de 13 à 15 ans en Côte d'Ivoire

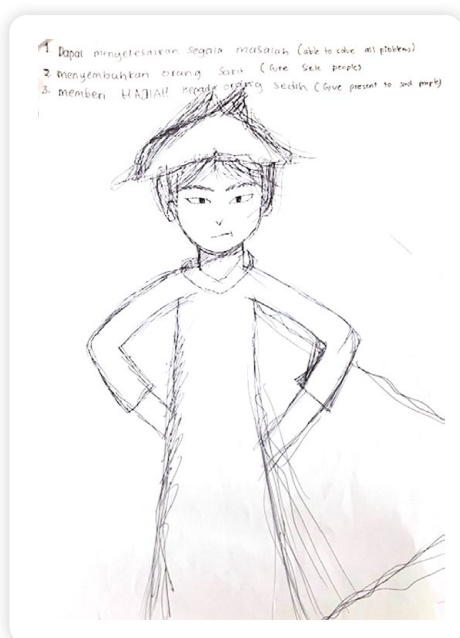


Figure 11 : Enfant âgé de 13 à 15 ans en Indonésie : La superhéroïne-bonne fée : « diffuse une lumière chaude dans la famille, a une énergie verte pour aider les personnes qui ont besoin de ressources et l'économie ; peut voler autour de la terre pour aider les personnes dans le besoin avec son pouvoir. »

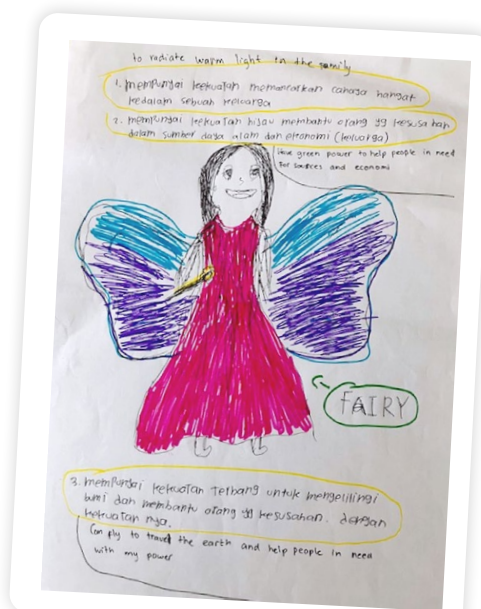
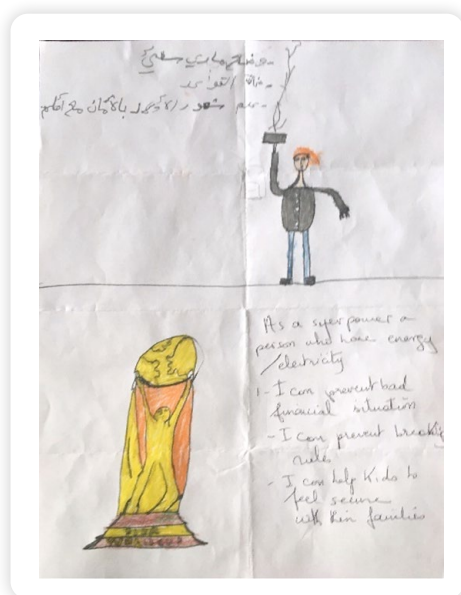


Figure 12 : Enfant âgé de 13 à 15 ans en Indonésie : Ce superhéros est « capable de résoudre tous les problèmes, aide les gens malades, donne des cadeaux. »



“ Je peux prévenir les mauvaises situations financières, prévenir la transgression de règles, je peux aider les enfants à se sentir en sécurité dans leur famille. ”

Enfant âgé de 13 à 15 ans au Liban

Figure 13 : Enfant âgé de 13 à 15 ans au Liban : Le super-pouvoir d'avoir de l'énergie ou de l'électricité : « Je peux prévenir les mauvaises situations financières, prévenir la transgression de règles, je peux aider les enfants à se sentir en sécurité dans leur famille. »

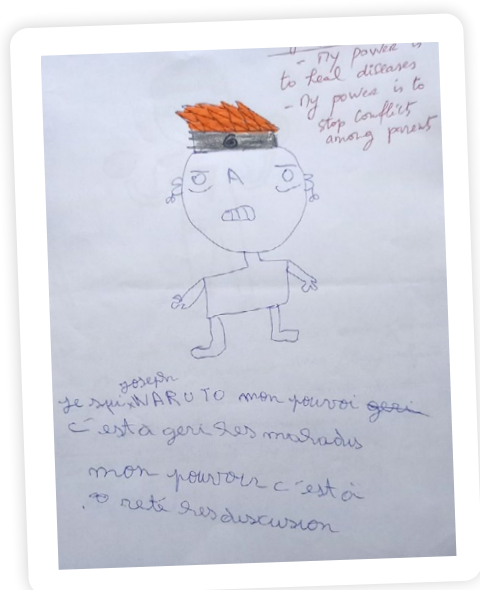


Figure 14 : Enfant âgé de 13 à 15 ans en Côte d'Ivoire : « Mon pouvoir est de soigner les maladies. Mon pouvoir est d'arrêter les disputes entre les parents. »



Figure 15 : Enfant âgé de 13 à 15 ans au Danemark : Un superhéros qui nettoie et un superhéros qui s'occupe des enfants, ce qui renvoie aux parents sous pression avec des responsabilités de prise en charge

Les réponses des jeunes étaient similaires à celles des enfants, et mettaient l'accent sur l'importance de l'amour, de l'unité, de la protection, du sentiment de sécurité, de l'écoute, du respect et du fait de passer du temps ensemble, en tant que famille. En outre, des jeunes ont exprimé le souhait d'être plus libres face au contrôle parental et reconnaissaient l'importance de la bonne santé, de l'argent, de la stabilité professionnelle, de la qualité du logement et de l'éducation.

Les membres adultes de familles ont aussi insisté sur le besoin d'amour et d'unité. Ils et elles ont tout particulièrement martelé l'importance des bonnes communications au sein de la famille, de la non-violence, du respect, de la cohésion, de la paix, de l'honnêteté, de la compréhension, de la coopération, de la capacité des adultes à bien prendre en charge leurs enfants ; et de la qualité des réseaux de soutien aux familles. Les adultes ont également mis l'accent sur la stabilité économique, y compris l'accès à une couverture et des soins de santé gratuits, une aide pour payer les frais de scolarité et les fournitures scolaires, la qualité et l'inclusivité de l'éducation, des transports en commun sûrs et gratuits (en particulier en milieu rural), un logement sûr et décent, une assistance pour payer les factures, des emplois stables et décents, des options de formation complémentaire, des services de garde de jour et des programmes périscolaires.

Les professionnel·les ont insisté sur la nécessité pour les familles d'avoir accès à un éventail de services essentiels et spécialisés, y compris un soutien psychosocial et des systèmes de protection de l'enfance mieux dotés. Ces systèmes devraient améliorer les conditions de prise de décisions relatives à la protection de l'enfance, y compris des formations adaptées et continues, la supervision, de meilleures conditions de travail (charge de travail et rémunération), l'accès aux transports, et des outils adaptés de gestion des cas pour aider les professionnel·les à trouver le juste milieu entre les facteurs objectifs et subjectifs lors des prises de décision.

6

Synthèse des résultats et conclusions



6. Synthèse des résultats et conclusions

La séparation des familles peut avoir des effets néfastes et durables sur le développement et le bien-être des enfants. Les parties prenantes étatiques et non étatiques jouent un rôle crucial dans la conception et la mise en œuvre de stratégies, de systèmes et de services de prévention fondés sur des preuves, qui traitent les facteurs contribuant à l'instabilité et à l'éclatement des familles. Il est fondamental de comprendre ces facteurs pour cibler efficacement des interventions permettant aux enfants de grandir en sécurité au sein de leur famille.

Cette étude visait à répondre aux questions suivantes :

1. Que nous disent les preuves disponibles sur les raisons pour lesquelles les enfants sont séparés de leur famille ?
2. Quelles sont les principales difficultés auxquelles sont confrontées les familles et qui augmentent la probabilité de séparation et de placement en prise en charge de remplacement dans différents contextes ?
3. Quelles sont les lacunes actuelles des approches et de la prestation de services sur différents niveaux et secteurs qui pourraient contribuer à prévenir les séparations ?
4. Quels sont les points de vue des enfants, des jeunes, des membres de leur famille et des professionnel·les sur l'aide actuellement apportée aux familles, et sur les pistes d'amélioration ?

Les données ont été collectées lors d'une exploration complète de la documentation disponible, qui a ensuite fait l'objet d'une évaluation systématique, et lors d'une étude préliminaire cocrée avec des enfants et des jeunes des huit pays. Les études nationales prévoyaient des évaluations de la documentation, des ateliers de recherche participatifs avec des enfants, des jeunes et des membres adultes de familles, et des entretiens et une enquête en ligne avec des professionnel·les. Des études documentaires de suivi et des études préliminaires sur la prévention et la prise de décision en matière de protection de l'enfance ont également été menées dans quatre de ces pays.

Tout d'abord, il ressort de l'évaluation systématique que les enfants et les familles font face à des **combinaisons particulières de difficultés** menaçant leurs relations de protection et de prise en charge. Les facteurs contribuant aux séparations sont **pluriels, dépendants du contexte** et façonnés par des caractéristiques structurelles, culturelles et individuelles.

Deuxièmement, l'étude menée dans les huit pays ciblait les facteurs de séparation des parents et de placement des enfants en prise en charge de remplacement formelle, corroborant ces résultats et fournissant des **preuves transnationales**. Cette étude intègre de manière unique des données issues de l'expérience d'enfants, de jeunes, de familles et de spécialistes de la protection de l'enfance et des services sociaux représentant une diversité de contextes économiques et socioculturels, soulignant ainsi combien les facteurs pesant sur la capacité des familles à prendre en charge leurs enfants transcendent les pays, les niveaux de revenus et les cultures. Il n'est jamais possible d'imputer la cause à un seul facteur, car c'est la multiplicité des facteurs qui contribue souvent aux séparations, ces facteurs constituant à la fois des causes, des effets et des conséquences. Les décideurs doivent tenir compte de cet aspect essentiel pour prévenir la séparation des familles et protéger les enfants (voir également la section 6.2).

Troisièmement, cette recherche a identifié un facteur essentiel, mais souvent occulté, contribuant au placement évitable d'enfants en prise en charge de remplacement : **la prise de décision au sein des systèmes nationaux de protection de l'enfance**. Les autorités en charge de la protection de l'enfance n'ont pas toujours toutes les cartes en main pour prendre des décisions dans l'intérêt supérieur des enfants, et décident parfois de séparations qui seraient pourtant évitables. Les systèmes nationaux de protection de l'enfance manquent souvent au principe de nécessité prévu par les cadres internationaux et stipulant que la séparation ne doit être décidée qu'en dernier recours. Dans certains pays, des enfants sont placés en prise en charge de remplacement non pas pour leur protection, mais uniquement pour leur permettre d'accéder à une éducation, des soins de santé ou des services essentiels comme de la nourriture ou des vêtements. Cela contrevient aux orientations internationales, interdisant les placements pour le seul motif de la pauvreté.

Quatrièmement, l'étude a identifié des **difficultés conceptuelles** cruciales qui compliquent la collecte des données et la compréhension du problème, à commencer par la définition du terme « séparation ». Différentes formes de séparations et de structures familiales alternatives peuvent être exclues ou surreprésentées en fonction des critères utilisés. Du fait de la diversité des définitions et des méthodes de calcul d'un domaine politique à l'autre, les données sont souvent incomplètes, non fiables ou redondantes. Il faut noter que les motifs de séparation varient selon la position sociale et le point de vue de la personne qui les signale, et les recherches ultérieures devront tenir compte de cet aspect.

Cinquièmement, les recherches ont identifié des facteurs communs qui ont des effets négatifs sur la protection et la prise en charge des enfants de l'échelle individuelle à l'échelle sociétale (voir également la Figure 16).

À l'échelle sociétale, les capacités de prise en charge sont influencées par des facteurs systémiques, sociaux, culturels et économiques comme :

- **Les facteurs sociétaux** qui s'ajoutent aux difficultés rencontrées par les familles : violences au sein de la société (ex., à l'école, bandes organisées, conflits, violences sexistes, etc.), pauvreté et inégalités, migration professionnelle, crises humanitaires (ex., conflits, catastrophes, urgences sanitaires), patriarcat, normes et croyances socioculturelles néfastes perpétuant les discriminations et les stigmatisations (ex., stigmatisation des enfants nés hors mariage, des familles monoparentales, en fonction du genre, de l'appartenance à une minorité ethnique, du handicap, etc.), crise climatique et dégradation de l'environnement.
- **Les facteurs systémiques** qui couvrent plusieurs secteurs sociaux, comme la protection sociale, la protection de l'enfance, la santé et l'éducation, signalent des lacunes au niveau des lois, des politiques, des services et des ressources qui pourraient aider les familles à assurer une prise en charge de qualité et à protéger leurs enfants. Ces facteurs cumulatifs incluent des lacunes au niveau de la disponibilité, de l'accessibilité et de l'adéquation de services de protection sociale axés sur les familles, adaptés aux enfants et réactifs en cas de choc ; des services essentiels (ex., santé physique et mentale, éducation, hébergement, transport, etc.) ; et des services spécialisés de renforcement de la famille. Même dans les pays dotés de systèmes préventifs, les services peuvent être inadaptés ou inaccessibles en raison d'obstacles sociaux ou physiques.

À l'échelle familiale et communautaire, parmi les facteurs contribuant aux séparations, on peut citer :

- **Les pratiques de prise en charge et les mécanismes de gestion du stress**, qui affectent la capacité des parents ou des adultes assurant la prise en charge principale à offrir une prise en charge et un environnement sûr aux enfants. Cela concerne les connaissances, les compétences et les mécanismes d'adaptation relatifs à la prise en charge et englobe : toutes les formes de violence à l'encontre des enfants, de violences domestiques et sexistes, de transmission intergénérationnelle des violences et des pratiques parentales inadaptées (ex., discipline violente), la méconnaissance

des pratiques d'éducation parentale positive et des stratégies de gestion du stress, le recours à des stratégies néfastes d'adaptation et de gestion du stress (ex., toxicomanie, violences conjugales), l'absence de réseaux sociaux de soutien, l'absence d'aide psychologique et de soutien psychosocial à l'échelle communautaire.

- **Les circonstances de vie ou les chocs comme** le décès ou l'emprisonnement d'un parent, les divorces, les remariages ou les remises en couple, la monoparentalité, les handicaps, la mauvaise santé physique ou mentale et le mal-être émotionnel.

Pourquoi les enfants sont-ils séparés de leur famille

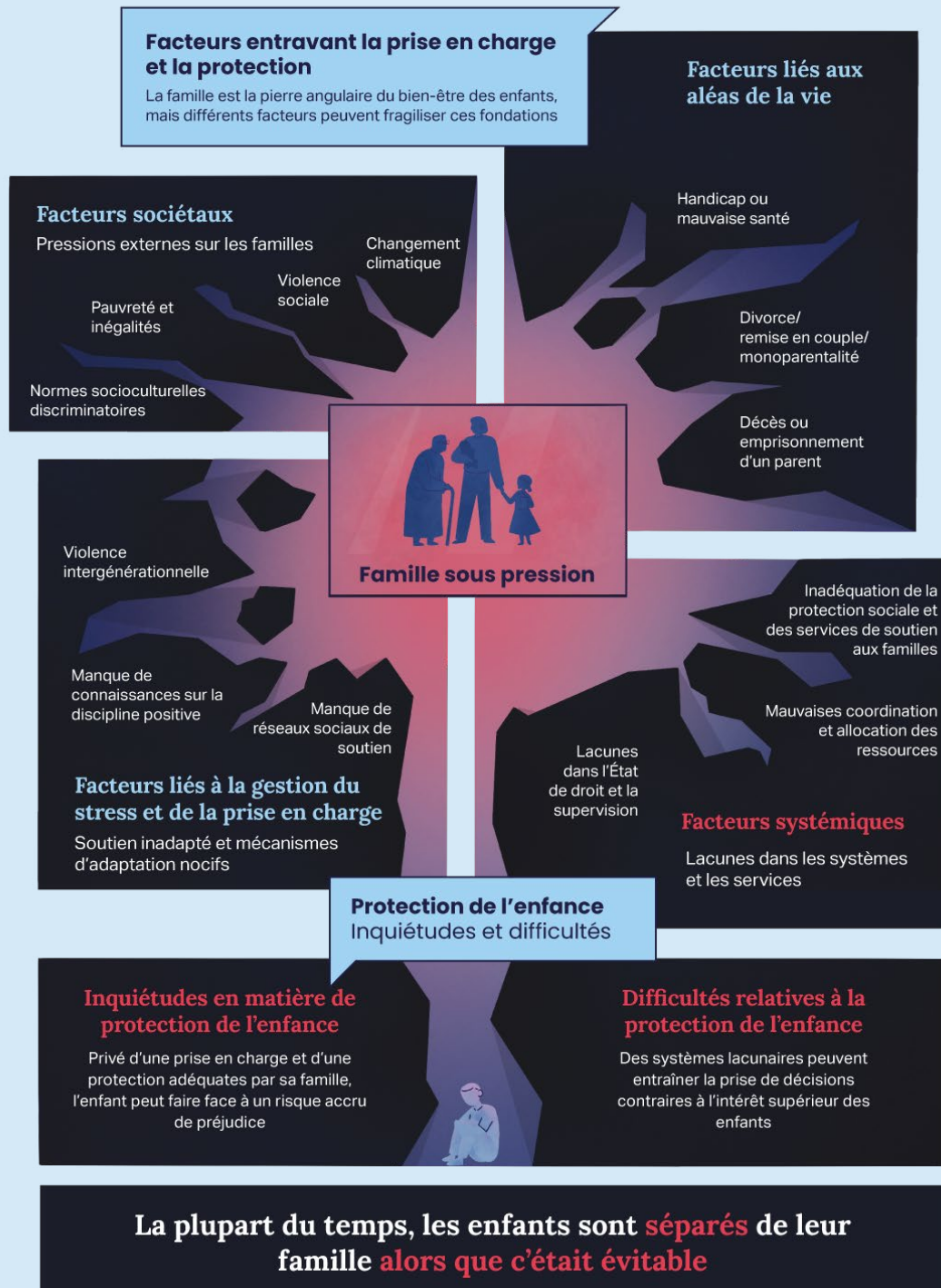


Figure 16 : Facteurs contribuant à la séparation

Ces facteurs multidimensionnels se cumulent souvent et les recherches ont identifié des **influences intergénérationnelles** en lien avec les expériences négatives durant l'enfance. Lorsque ces expériences ne sont pas traitées, elles peuvent perpétuer des cycles de violence et d'instabilité, fragilisant l'unité familiale.

Elles peuvent également placer les enfants dans le viseur des services de protection de l'enfance, en particulier en cas d'inquiétude en lien avec toutes les formes de violence à l'encontre des enfants (physique, sexuelle et émotionnelle), mais aussi le travail des enfants, les mariages précoces, le recrutement par des forces armées, les enfants à la rue ou les grossesses précoces. C'est là que la capacité du système de protection de l'enfance à assurer la prévention devient cruciale pour veiller à ce que la séparation ne survienne que lorsqu'elle est nécessaire, lorsque l'enfant court des risques, que c'est dans son intérêt supérieur et que la mesure est prise en dernier recours. Il est important de noter que bon nombre de professionnel·les ayant participé à l'étude de terrain partageaient la conviction que les décisions prises en matière de protection de l'enfance n'étaient pas toujours les bonnes.

À l'échelle des décisions relatives à la protection de l'enfance, les services sociaux sont souvent confrontés à des situations difficiles et doivent prendre des décisions délicates sur la base d'informations limitées. L'évaluation de la documentation et les études de terrain ont permis d'identifier des facteurs clés influençant ces décisions, notamment :

- Les **conditions de travail des services sociaux** : les professionnel·les en charge la prise de décisions relatives à la protection de l'enfance dans la plupart des pays d'étude pâtissent d'un manque de ressources (ex., personnel, budgets, contraintes de temps, infrastructures, transport pour rendre visite aux familles), d'un manque de soutien (ex., supervision et aide en matière de santé mentale), et de l'insuffisance des formations et du renforcement des capacités (ex., formation aux placements pour les services sociaux, perspectives de formation continue sur les droits de l'enfant et des pratiques comme la prise en charge tenant compte des traumatismes). Cela participe d'un manque de reconnaissance sociale, d'une rémunération insuffisante, d'un épuisement et d'une démoralisation liées à la charge de travail élevée et d'un taux de rotation élevé du personnel responsable de la prise en charge et de la protection des enfants.
- Le **fonctionnement de certaines composantes du système de protection de l'enfance** : parmi les facteurs impactant la prise de décision par les autorités publiques dans le cadre de la séparation des familles, on dénombre le cadre juridique et normatif, la communication et la coordination entre les différents niveaux et parties prenantes de la prise de décision (ex., les services sociaux, leurs managers, les juges), et la disponibilité d'outils standardisés pour faciliter la prise de décision et la gestion de cas en matière de protection de l'enfance (ex., directives réglementaires, procédures d'évaluation et outils de détermination des seuils de risque et de l'intérêt supérieur). Il est tout aussi essentiel de promouvoir les droits et la participation des enfants et des familles dans les discussions et les décisions qui les concernent, et de trouver le juste milieu entre subjectivité et objectivité des décisions (ex., biais humain, expérience professionnelle, contraintes structurelles). Les études de terrain ont également identifié le rôle des activités de plaidoyer et de sensibilisation dans l'amélioration des connaissances et de la conformité en matière de droits de l'enfant, ainsi que dans la collecte et l'utilisation de données pour des décisions fondées sur des preuves et dans l'évaluation de l'efficacité des décisions, des politiques et des pratiques.
- Les **options d'orientations en fonction de la disponibilité, de l'accessibilité et de l'adéquation des services** : pour pouvoir prendre des décisions éclairées, les décideurs doivent disposer d'un éventail d'options afin d'aider les familles à faire face et à surmonter leurs difficultés. Dans certains pays, des lacunes systémiques de la protection de l'enfance, de la protection sociale et des services essentiels (ex., éducation, santé, emploi), de la garde de jour, du renforcement de la famille et d'autres services sociaux limitent les options dont disposent les services sociaux pour gérer les cas de familles vulnérables. Ces lacunes, couplées à un manque de procédures judiciaires ou administratives régissant l'admission des enfants en prise en charge de remplacement formelle, encouragent des décisions

négatives comme le retrait des enfants ou le placement des enfants par leurs parents afin de leur permettre de bénéficier d'une prise en charge sociale et d'une éducation par le biais du système de prise en charge de remplacement.

- ***L'objectivité et la subjectivité dans la prise de décision*** : des preuves suggèrent que les normes et croyances culturelles et sociales (ex. discriminations sexistes, croyances religieuses, etc.) et les caractéristiques individuelles des professionnel·les (ex., histoire personnelle, milieu culturel, expérience professionnelle, connaissances) peuvent influencer les décisions. Si les preuves disponibles présentent des arguments contradictoires concernant les avantages de l'objectivité et de la subjectivité, des propositions ont été faites pour concilier cette dichotomie en suggérant qu'il est possible d'utiliser les deux dans une certaine mesure. Il est crucial d'aider les professionnel·les qui prennent des décisions concernant des enfants à valoriser des prises de décision fondées sur des preuves, justes et non biaisées, en les combinant avec leurs connaissances et leur expérience. Cependant, des recherches complémentaires sont nécessaires, en particulier dans les pays à revenu moyen et faible, pour mieux adapter les politiques, les pratiques et les outils qui sont au service des fonctions de prévention et de prise de décision en matière de protection de l'enfance et de leur rôle crucial de prévention des séparations évitables de familles. L'évaluation des systèmes de protection de l'enfance doit également se pencher sur les facteurs influençant les décisions de prévention.



Figure 17 : Facteurs contribuant à une décision de séparation par les services de protection de l'enfance

L'étude confirme un **manque fréquent de données fiables et publiées** sur les motifs de placement en prise en charge de remplacement et les situations et caractéristiques de ces enfants. Les divergences de mécanismes de calcul, de terminologie et de définitions compliquent le problème²³⁹. Certains systèmes nationaux de collecte de données ne définissent pas (ou définissent différemment) les principaux motifs d'admission en prise en charge de remplacement (ex., « abandon »). Par conséquent, des informations essentielles sur le contexte de prise en charge familiale et communautaire manquent souvent²⁴⁰. Or, ces informations sont fondamentales pour améliorer les mécanismes de prévention et leur fonctionnement, et pour renforcer les services au sein de chaque communauté. Par exemple, les enfants issus de familles souffrant d'addictions sont souvent orientés vers une prise en charge de remplacement, ce qui peut être associé à un manque de services spécialisés de prévention et de soutien au sein de la communauté ou à un manque d'opportunités de travail décent pour les responsables de prise en charge, ce qui accroît leur stress et la probabilité de recours à des stratégies négatives d'adaptation.

L'étude a également démontré que les services sociaux ont besoin d'être informés sur **les différentes réalités des enfants en fonction des environnements et des dispositifs familiaux**²⁴¹. Des recherches complémentaires sont nécessaires pour comprendre les **facteurs spécifiques au contexte local** entraînant la séparation, en particulier dans les pays à revenu faible ou moyen. Dans le cas contraire, les services sociaux d'urgence et de long terme ne parviennent pas toujours à traiter les facteurs contribuant à la séparation ou à répondre correctement aux besoins des enfants et des familles. En outre, des pratiques de prise en charge propres à une culture ne sont pas toujours bien interprétées ou comprises, entraînant le retrait évitable d'enfants à leur famille et à leur communauté²⁴².

Enfin, de nombreuses preuves démontrent l'importance de **l'implication des enfants, des jeunes, des familles et des professionnel·les** dans la conception et l'exécution des recherches, des politiques et des services. Les personnes désavantagées ou touchées par la pauvreté expriment invariablement le besoin d'être entendues²⁴³. Véritablement comprendre leur expérience permet de les reconnaître et d'améliorer l'efficacité des politiques. Les professionnel·les ont également besoin d'une écoute et d'un environnement propice pour assurer leur mission²⁴⁴. Ce projet d'étude a démontré à quel point les enfants, les familles et les professionnel·les comprennent les difficultés auxquelles font face leurs communautés et peuvent apporter des solutions importantes.

Pour résumer, les résultats suggèrent que beaucoup d'enfants sont séparés de leur famille pour des raisons évitables. Les séparations sont souvent le fruit de facteurs sociaux, économiques, politiques et environnementaux qui :

- sont pluriels et interconnectés.
- se retrouvent dans tous les contextes nationaux et locaux, même si la prévalence dépend du contexte.
- se cumulent au fil du temps lorsqu'ils ne sont pas traités, la séparation ne résultant pas d'un facteur ou d'un événement unique.
- dépendent moins de la capacité des parents ou responsables de prise en charge à aimer et s'occuper de leurs enfants, mais plutôt des ressources disponibles pour surmonter les difficultés de la vie.
- reflètent les lacunes des services de protection de l'enfance, car les décisions de séparation ne sont pas toujours prises dans l'intérêt supérieur des enfants, ce qui entraîne des séparations évitables.
- provoquent des souffrances qui peuvent durer toute une vie et se répercuter sur les générations futures.

239 Desmond et al. 2020 ; Giraldi et al. 2022 ; Gale 2018.

240 Leinaweaver, à paraître.

241 ex. Hosegood 2008 ; Martin et Zulaika 2016 ; Beegle et al. 2010.

242 Leinaweaver 2008.

243 Lister 2016.

244 Bartley 2006 ; Canavan et al. 2016 ; Eisenstadt et Oppenheim 2019.

- sont perpétués par la facilité d'accès à la prise en charge de remplacement, et favorisés par la conviction que les enfants seront « mieux lotis » en prise en charge ainsi que par des structures de financement qui encouragent le placement en institution.
- dépendent de la position sociale et du point de vue des personnes signalant les motifs de séparation, ce qui complique la collecte des données et la compréhension du problème.
- sont façonnés par les conditions sociétales, systémiques et communautaires, comme la pauvreté, l'inégalité et la violence, et pas simplement par les dynamiques familiales.

Pour vraiment affirmer que « la prise en charge de l'affaire de tout le monde »²⁴⁵ et pour « placer la prise en charge au cœur même de nos vies et de nos politiques »²⁴⁶, les études doivent chercher à mieux comprendre les facteurs fragilisant la prise en charge et la protection des enfants en fonction des différents contextes. Ce rapport contribue à cet effort en améliorant les preuves disponibles sur la séparation des familles. Si ce problème n'est pas résolu, il aura des coûts sociétaux considérables, y compris des effets négatifs durables sur la santé, l'éducation, le bien-être psychosocial et les perspectives économiques. Nous avons besoin de systèmes complets, centrés sur les préoccupations des enfants, des familles et des communautés, pour prévenir toute perturbation évitable et préjudiciable de leur vie. La section suivante propose des recommandations pour mettre en place des solutions durables et transformatrices.

245 Commission européenne 2022.

246 The Care Collective 2020.



Recommendations

7

7. Recommandations

La présente section contient des recommandations pour l'amélioration de la prise en charge et de la protection des enfants, mettant l'accent sur la prévention de la séparation des familles lorsque celle-ci est contraire à l'intérêt supérieur de l'enfant. Ces recommandations sont particulièrement utiles pour les professionnel·les en charge des politiques sociales, y compris la protection de l'enfance, la protection sociale, la santé et l'éducation, mais également la coopération au développement, la justice et l'État de droit. Les recommandations sont en premier lieu destinées aux décideurs et aux spécialistes politiques des gouvernements qui ont pour mission d'élaborer des systèmes de soutien et de prise en charge qui défendent les droits des enfants, des jeunes, des familles et des responsables de prise en charge. Les chercheurs et chercheuses, spécialistes, prestataires de services, donateurs et donatrices, y trouveront peut-être aussi de l'inspiration pour des projets innovants de protection des droits de l'enfant, de renforcement des familles et de promotion du développement durable.

*Un **système de soutien et de prise en charge** est un ensemble de lois, de politiques et de moyens de mise en œuvre visant à apporter une prise en charge, un soutien et une assistance aux personnes à toutes les étapes de leur vie. Il inclut à la fois les services formels, comme les soins de santé, les services sociaux, la protection de l'enfance et l'aide éducative, et le soutien informel dispensé par des membres de la famille, des groupes communautaires et d'autres réseaux sociaux. Un système de soutien et de prise en charge vise à améliorer le bien-être, à assurer la sécurité, à promouvoir l'indépendance et à permettre aux individus de vivre une vie épanouie au sein de leur communauté. Dans le contexte du présent rapport, les interventions intégrées de prise en charge sont vitales pour prévenir ou limiter l'impact de la séparation des familles sur les enfants au moyen de stratégies qui défendent le droit de chaque enfant à grandir dans un environnement familial sûr et stimulant.*

Les recommandations sont fondées sur des preuves présentées dans le présent rapport, qui examine les facteurs immédiats et systémiques contribuant à l'incapacité des familles à prendre en charge leurs enfants, ce qui débouche sur des séparations. Elles ont été enrichies par une évaluation des obligations étatiques et des orientations internationales en faveur de systèmes de soutien et de prise en charge fondés sur les droits humains et alignés sur les Objectifs de développement durable (voir la section 2.4 pour plus d'informations sur les dispositions des cadres internationaux).

Si le rapport ne procède pas à une analyse approfondie des responsabilités gouvernementales ou du rôle des parties prenantes non étatiques dans le soutien aux familles, il souligne des lacunes systémiques identifiées au cours d'études antérieures, dans des théories et à partir des données issues de huit études nationales, qui inclut le point de vue d'enfants, de jeunes, de familles et de professionnel·les de la protection de l'enfance.

Les preuves trahissent des lacunes importantes en termes d'investissement, de collaboration et de coordination au sein des systèmes de soutien et de prise en charge, qui privilégient généralement la gestion des crises plutôt que la prévention et l'intervention précoce. L'évaluation des causes profondes des séparations améliorerait les perspectives des enfants et des familles, mais apporterait également des avantages pour la société en général, comme une amélioration de la résilience socio-économique, de l'équité, de l'inclusivité et de l'efficacité d'utilisation des ressources publiques. Le renforcement des capacités des familles et des responsables de prise en charge est bien plus efficace qu'une réaction répétée à des situations d'urgence.

Le modèle socioécologique utilisé dans le présent rapport explique les facteurs entraînant les séparations, ainsi que l'influence des environnements physiques et sociaux dans lesquels les enfants grandissent. Ces facteurs peuvent se cumuler au fil du temps en l'absence de réponse précoce systémique. Conscientes de cela, les recommandations proposent un large éventail de mesures visant à résoudre les nombreuses difficultés auxquelles les enfants et les familles peuvent être confrontés tout au long de leur vie. Les gouvernements et les parties prenantes sont invitées à contextualiser ces recommandations d'après des évaluations locales et nationales des problèmes politiques et des lacunes systémiques.

Le rapport invite les gouvernements à améliorer leurs systèmes de soutien et de prise en charge pour aider les familles à rester unies et à protéger leurs enfants. Il rappelle l'importance de mesures de prévention et d'intervention précoce fondées sur des preuves et axées sur les droits afin de traiter les causes profondes des séparations. Les parties prenantes devraient collaborer à la création de systèmes intégrés et multisectoriels qui répondent aux besoins des enfants et des familles de façon globale tout en encourageant des environnements sûrs, stables et stimulants. La forte coordination des secteurs de la protection de l'enfance, de la protection sociale, de la santé et de l'éducation, mais aussi de la justice, de l'État de droit et de la coopération au développement, sera au cœur de la création et de l'exécution de ces systèmes.

Les recommandations soulignent trois priorités pour les systèmes intégrés de soutien et de prise en charge, privilégiant l'unité familiale tout en assurant l'adéquation de la prise en charge de la protection des enfants : amélioration de la protection préventive des enfants, garantie d'un niveau minimum de conditions de vie et d'inclusion sociale, et mise en œuvre de politiques et de services axés sur les personnes. Elles contiennent des mesures spécifiques pour la mise en œuvre de changement systémique afin d'assurer un soutien efficace et économique aux enfants et aux familles.

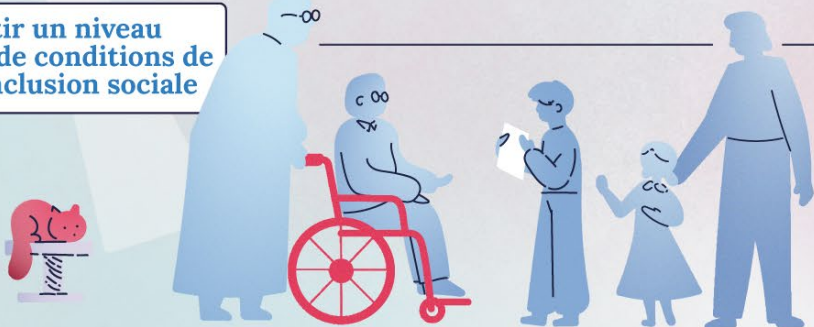
Alors que la communauté internationale œuvre à la défense des droits des enfants prévus par la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant et réfléchit à l'après 2030 et à la suite à donner aux Objectifs de développement durable, ces recommandations soulignent l'importance des systèmes de soutien et de prise en charge dans la création de familles résilientes et d'environnements sûrs et propices pour chaque enfant.

Recommandations d'amélioration des systèmes de prise en charge et de soutien pour aider les familles à rester unies et à protéger leurs enfants

Améliorer la protection préventive des enfants

- 
- 1** Développer les programmes antiviolence ciblant les adultes et les enfants
 - 2** Élargir les programmes de soutien aux parents
 - 3** Réformer les systèmes de protection de l'enfance

Garantir un niveau minimum de conditions de vie et d'inclusion sociale

- 
- 4** Élaborer des systèmes de protection sociale inclusifs
 - 5** Assurer un accès universel aux services de soutien
 - 6** Promouvoir l'inclusion indépendamment du genre, des handicaps ou de l'âge

Mettre en œuvre des politiques et des services axés sur les personnes

- 
- 7** Améliorer la conception et l'exécution de systèmes fondés sur des preuves
 - 8** Encourager la collaboration et la coordination entre les secteurs
 - 9** Promouvoir la participation des enfants et des familles

Tableau 4 : Recommandations d'amélioration des systèmes de prise en charge et de soutien pour aider les familles à rester unies et à protéger leurs enfants

Améliorer la protection préventive des enfants pour des familles et des communautés sûres et stimulantes

1 Développer les programmes antiviolence ciblant les adultes et les enfants

Mener des initiatives de sensibilisation du public pour rejeter la violence.

Les gouvernements et les parties prenantes peuvent briser le cercle vicieux de la violence par des actions de plaidoyer et des campagnes visant à transformer les normes sociales et créer des environnements protecteurs où les enfants peuvent grandir en sécurité au sein de leur famille. Ces mesures devraient cibler aussi bien les adultes que les enfants et être inscrites dans les cursus scolaires, les débats médiatiques, les engagements communautaires et des programmes familiaux en impliquant tous les membres. Les principaux axes vont des relations respectueuses aux droits humains en passant par les effets néfastes des violences (compris la séparation des familles) l'identification des signes précoces de violence dans tous les contextes (foyer, école, communauté) et le fait de demander de l'aide. D'autres axes pourraient inclure la sensibilisation aux risques comme l'exposition à la rue, le travail des enfants, la toxicomanie, les violences à l'encontre des enfants en situation de handicap et les recrutements par les bandes organisées. La promotion de la parité dans la répartition des tâches et de l'égalité implication des hommes dans les responsabilités de prise en charge est tout aussi fondamentale pour renverser les normes sexistes néfastes faisant reposer toutes les obligations de prise en charge sur les mères et normalisant les violences domestiques et sexistes (voir également la recommandation n° 2).

Renforcer les cadres juridiques et l'application des lois contre la violence.

Les gouvernements devraient élaborer et appliquer des lois qui protègent les enfants et les familles contre la violence, en particulier les violences domestiques et sexistes. Par exemple, l'inscription de l'interdiction des châtiments corporels, soit la forme la plus commune de violence à l'encontre des enfants, dans la loi, pourrait mettre un terme à l'acceptabilité sociale de cette forme de discipline.

Donner aux personnes victimes de violences l'accès aux services de soutien.

Les gouvernements devraient veiller à ce que les personnes victimes de violence chez elles ou au sein de leur communauté aient accès à des services de soutien pour les protéger et prévenir les crises entraînant la séparation des familles. Ces services devraient inclure des hotlines d'urgence, des refuges, une aide psychologique tenant compte des traumatismes, une aide pour la prise en charge des enfants, des services sociaux et de santé mentale, et une gestion des cas pour leur permettre d'accéder à une aide juridique, médicale, financière et en termes d'hébergement.

2 Élargir les programmes de soutien aux parents

Investir davantage dans les programmes d'éducation parentale.

Les gouvernements et les donateurs et donatrices peuvent briser le cercle vicieux des pratiques parentales néfastes, mais aussi prévenir la transmission intergénérationnelle des traumatismes en lien avec la maltraitance, la négligence et la violence, grâce à des programmes d'éducation parentale. Ces programmes aident les parents et les autres adultes assurant une prise en charge principale à **développer** leurs compétences et leurs connaissances de pratiques favorisant le développement positif des enfants et le bien-être des familles, comme la gestion du stress, la communication non violente et la discipline, la création de liens émotionnels avec l'enfant et l'accès à des services de soutien. Ces programmes devraient cibler en priorité les familles vulnérables, notamment celles qui subissent des violences, la toxicomanie, des problèmes de santé mentale ou des difficultés économiques.

Proposer des programmes d'éducation parentale fondés sur des preuves et les droits humains.

Pour traiter efficacement les causes profondes de la séparation, les programmes d'éducation parentale devraient être fondés sur des preuves et les droits humains. Ils devraient couvrir des théories pertinentes comme la théorie de l'attachement, les expériences négatives durant l'enfance, la prise en charge tenant compte des traumatismes et les comportements protecteurs. Ils devraient également aborder les disparités en fonction du genre, qui est une cause profonde de l'instabilité et de l'éclatement des familles, en promouvant la plus grande implication des pères dans la prise en charge et celle des mères dans la vie sociale et économique (voir également recommandations n° 1 et 4).

Réformer les systèmes de protection de l'enfance

Actualiser et harmoniser les cadres juridiques et politiques conformément aux droits de l'enfant.

Les responsables politiques doivent élaborer des cadres politiques et juridiques privilégiant la non-séparation des familles, pour veiller à ce que les enfants grandissent au sein de leur famille lorsque c'est possible, et à ce que chaque décision de séparation soit prise dans l'intérêt supérieur de l'enfant, conformément aux standards internationaux. Ces cadres devraient être faciles à comprendre et mettre en œuvre, intégrés dans tous les secteurs (ex., la protection de l'enfance, la protection sociale, la justice, la santé, l'éducation), et dotés de ressources financières permettant leur bonne mise en œuvre. Parmi les problèmes nationaux fréquents, on dénombre les dispositions complexes, les retards bureaucratiques, les incohérences entre les anciennes et les nouvelles législations, le manque de ressources financières, la faible priorisation de la préservation des familles, la mauvaise réglementation des prestataires de services, et les lacunes dans le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des cadres. Il convient de fixer des mécanismes clairs de supervision, en particulier pour l'octroi d'agrément et la prise de décision, afin de privilégier la prévention et éviter les pratiques néfastes comme le placement des enfants en prise en charge de remplacement en l'absence de procédures administratives ou judiciaires.

Renforcer la prévention pour veiller à ne recourir à la prise en charge de remplacement que lorsque c'est nécessaire.

La prise en charge de remplacement devrait offrir un environnement sûr et temporaire aux enfants, tout en visant la réunification à long terme de la famille ou des solutions plus permanentes comme l'adoption. Les gouvernements devraient investir dans des mécanismes de prévention, l'évaluation régulière des placements, des options élargies de prise en charge familiale et communautaire, et des directives réglementaires à destination des professionnel·les pour l'identification, la réaction et l'accompagnement des enfants vulnérables, ce qui inclut le corps enseignant, le personnel soignant et la police. Il est impératif de fermer progressivement les prestataires sans agrément et d'interdire le placement en institution comme substitut à un manque de service sociaux, de santé et d'éducation.

Allouer des ressources optimisées pour soutenir les mesures de prévention des systèmes nationaux de protection de l'enfance.

Les gouvernements devraient augmenter et réallouer les budgets en faveur de la prévention, du soutien aux familles et de la qualité de prise en charge en fonction de l'intérêt supérieur des enfants, en s'appuyant sur des partenariats entre les secteurs et en ciblant équitablement les communautés défavorisées. Ces investissements devraient améliorer les conditions de travail des professionnel·les de la protection de l'enfance (ex., justice, éducateurs et éducatrices de jeunes et d'enfants, services sociaux), favoriser le suivi et l'évaluation des services, et créer des dispositifs communautaires offrant des espaces protégés (ex., centres communautaires ou centres d'assistance aux familles). La flexibilité

budgétaire devrait permettre des réponses rapides en cas d'urgence humanitaire. Les structures de financement devraient être conçues pour éliminer les facteurs incitant les prestataires de services à recruter les enfants en prise en charge de remplacement ou à privilégier le placement en institution en lieu et place d'autres mesures de prévention et de prise en charge familiale.

Soutenir le balisage et l'orientation vers les services de renforcement de la famille.

Les décisionnaires devraient privilégier le balisage et l'orientation vers les services de prévention et d'intervention précoce plutôt que la séparation. Les gouvernements devraient investir dans une gamme complète de services de renforcement de la famille, avec une coordination entre les services, afin d'apporter une aide opportune aux familles vulnérables. Il est essentiel que les prestataires de services publics, les communautés et les ONG disposent de processus efficaces pour orienter rapidement les personnes vers l'aide adaptée (voir également recommandations 4 à 6).

Donner aux professionnel·les les moyens de soutenir efficacement les enfants et les familles vulnérables.

Les gouvernements et les prestataires de services doivent doter la totalité des professionnel·les de prise en charge (ex., éducateurs et éducatrices de jeunes, services sociaux) des compétences, des ressources et des outils nécessaires pour privilégier efficacement l'intérêt supérieur des enfants et des familles. Cela inclut : la formation continue et les communautés de pratique pour informer les professionnel·les sur différents sujets (ex., la protection de l'enfance, l'aide aux familles, les cadres et les approches participatives fondées sur les droits, la prise en charge tenant compte des traumatismes, la résolution de conflits, les compétences culturelles et les réponses d'urgence) ; des ressources suffisantes pour une diffusion et une gestion des cas efficaces (ex., transport vers les zones isolées, technologie de gestion numérique des cas, communication, collecte et analyse de données) ; et collaboration obligatoire entre les secteurs pour apporter un soutien coordonné aux enfants et aux familles. En outre, la contribution des travailleuses et travailleurs sociaux de premier plan doit recevoir davantage de reconnaissance et de soutien, y compris de meilleures conditions de travail, une charge de travail acceptable, une supervision et un mentorat réguliers, un soutien émotionnel et une implication dans l'élaboration des politiques afin de créer un changement systémique.

Garantir un niveau minimum de conditions de vie et d'inclusion sociale pour des sociétés inclusives et équitables

4 Élaborer des systèmes de protection sociale inclusifs

Élaborer des pratiques inclusives du marché du travail et des opportunités de travail décent.

Les gouvernements devraient promouvoir une inclusion équitable sur le marché du travail, en particulier pour les groupes sous-représentés comme les femmes, les jeunes et les personnes en situation de handicap, ainsi que les communautés marquées par un fort taux de chômage. L'accès à un travail décent, c'est-à-dire un emploi productif assurant un revenu équitable et des conditions de travail sûres, est essentiel. Parmi les mesures clés, des programmes de création d'emplois, des campagnes d'alphabétisation, la formation professionnelle, le soutien à la création d'entreprise, des services abordables de garde de jour et des politiques d'emploi qui aident les parents, en particulier les femmes, à jongler entre leur travail rémunéré et leurs responsabilités de prise en charge.

Renforcer la protection sociale pour aider les personnes et les ménages à gérer des vulnérabilités et des chocs tout au long de la vie.

Les gouvernements devraient privilégier la création de manœuvres budgétaires pour créer des systèmes inclusifs et complets de protection sociale, dans le but d'atteindre progressivement une couverture universelle. Au minimum, les gouvernements devraient garantir un socle de protection sociale garantissant la sécurité d'un revenu minimum pour les enfants, les personnes en âge de travailler et les personnes âgées, ainsi que l'accès à des soins de santé essentiels, conformément à la Recommandation n° 202 de l'OIT de 2012 et à la cible 1.3 des ODD. Des systèmes plus complets incluraient une assistance sociale pour les différents risques de la vie, comme des allocations de chômage, des congés pour raisons familiales et des arrêts maladie payés, des prestations d'invalidité, des pensions et une assistance sociale pour les plus vulnérables, y compris des transferts en espèces avec ou sans conditions, une aide alimentaire et des subventions.

Renforcer la protection sociale des enfants.

Les gouvernements devraient proposer des programmes et des prestations spécialement conçues pour soutenir le bien-être, le développement et la protection des enfants. Cela inclut des prestations à l'enfance et aux familles comme des allocations familiales, des programmes de cantine scolaire, des subventions pour l'éducation et la santé, des congés parentaux pour permettre la création de liens et l'instauration de la prise en charge à la naissance ou l'adoption, des programmes d'aide nutritionnelle, et des transferts en espèces conditionnels associés à des contrôles de l'assiduité scolaire et des bilans de santé.

Élaborer des programmes de protection sociale réactifs en cas de choc pour aider les familles en situation d'urgence.

Alors que les conflits, les catastrophes naturelles, les changements climatiques, les crises sanitaires, les migrations forcées et d'autres situations d'urgence continuent d'affecter des millions d'enfants et de familles, les gouvernements devraient redoubler d'efforts pour créer des programmes de protection sociale avec des mécanismes de financement flexibles, pouvant être renforcés en cas d'urgence. Cela inclut l'élargissement des transferts en espèces et des programmes de distribution alimentaire pour aider les familles touchées par des crises.

Assurer un accès universel aux services de soutien

Assurer aux familles un accès inclusif aux services essentiels adaptés.

Les gouvernements devraient garantir à toutes les familles un accès gratuit ou abordable à des services essentiels dont les soins de santé (sous forme de prestations directes ou d'aide financière pour réduire les dépenses directes), l'éducation (y compris l'éducation et la prise en charge de la petite enfance), l'aide à l'emploi, la protection sociale, l'hébergement, l'eau et le transport.

Offrir aux familles des services de soutien spécialisés avant que la séparation des enfants ne devienne nécessaire.

Les gouvernements devraient offrir aux enfants et aux familles à risque de séparation ou faisant face à des crises graves un accès à des services de soutien spécialisés, comme une thérapie familiale, une médiation des conflits, un soutien psychosocial ou en matière de santé mentale, des programmes d'éducation parentale (voir également recommandation 2), des traitements contre la toxicomanie, des

services communautaires pour les enfants en situation de handicap, une prise en charge ponctuelle de récupération, une aide à la réinsertion pour les enfants retournant dans leur famille, des unités parents-nourrisson, un hébergement social pour les familles sans domicile et une assistance financière.

Lever les obstacles à l'accès aux services de soutien, en particulier pour les personnes les plus vulnérables.

Les gouvernements devraient évaluer régulièrement la capacité des personnes dans le besoin, en particulier les plus vulnérables, d'accéder aux services sociaux en temps opportun pour prévenir ou résoudre rapidement les vulnérabilités. Des mesures correctives devraient être prises à la suite de ces évaluations, notamment : l'amélioration des informations sur la disponibilité des services et l'ouverture des droits grâce à des outils numériques et de sensibilisation des communautés ; la délivrance des certificats de naissance et des autres pièces d'identité nécessaires pour l'accès aux services ; la simplification des critères d'éligibilité et des procédures de demande ; l'orientation vers des services juridiques ou sociaux qualifiés ; la décentralisation de l'exécution de services ; le retrait des obstacles excluant les personnes en situation de handicap ; et la garantie d'une couverture des services pour les populations difficiles à atteindre, notamment celles vivant en zones rurales ou éloignées, ou dans des dispositifs institutionnels ou informels.

Promouvoir l'inclusion indépendamment du genre, du handicap ou de l'âge

Promouvoir l'égalité de genre dans les responsabilités de prise en charge par des initiatives politiques et éducatives.

Les gouvernements devraient remettre en cause les stéréotypes et les normes sociétales considérant la prise en charge comme relevant essentiellement de la responsabilité des femmes, ce qui limite la participation des femmes et des filles à la vie sociale et professionnelle. Des cadres juridiques et politiques plus robustes, comme des congés parentaux neutres sur le plan du genre, des avantages sociaux et des mesures d'incitation socio-économiques, pourraient encourager le partage des responsabilités de prise en charge. Des campagnes d'éducation et des programmes d'éducation parentale publics devraient également promouvoir l'égalité entre femmes et hommes, mettre l'accent sur la valeur du travail de prise en charge non rémunéré, et soutenir l'égalité des droits et responsabilités de prise en charge.

Confronter les structures patriarcales pour prévenir les violences sexistes et les inégalités de prise en charge.

Les gouvernements devraient mettre en œuvre des interventions juridiques et éducatives pour remettre en cause les normes patriarcales perpétuant les violences sexistes et les inégalités (voir également recommandation 1). Les cadres juridiques devraient lutter contre les violences sexistes, assurer l'accès à la justice et assurer une aide pour les personnes rescapées, tout en promouvant le partage des responsabilités de prise en charge par des mesures d'incitation comme des congés parentaux neutres sur le plan du genre. Des programmes d'éducation et des campagnes de sensibilisation publique devraient lutter contre les stéréotypes sexistes et plaider pour une meilleure reconnaissance et une meilleure répartition du travail de prise en charge.

Lutter contre les discriminations intersectionnelles par des cadres juridiques et politiques.

Les décideurs politiques devraient élaborer des lois et politiques de protection de l'enfance et de soutien aux familles qui luttent contre les discriminations intersectionnelles, en particulier en fonction du genre, du handicap et de l'âge. La législation antidiscrimination est essentielle pour renverser les

obstacles empêchant l'accès à la prise en charge, aux services et aux opportunités de participation à la vie sociale et économique. Il convient de mettre en place des mécanismes d'application clairs et des canaux de signalement accessibles pour faire rendre des comptes aux personnes ayant des pratiques discriminatoires. Dans les systèmes de prise en charge de remplacement, l'intersectionnalité doit influencer les mécanismes de prévention afin d'empêcher les séparations évitables, en luttant contre les biais entourant la pauvreté, le genre ou le handicap. Des stéréotypes comme la présomption de la capacité des familles à prendre en charge les enfants en situation de handicap ou la minimisation des besoins des filles, devraient être remis en cause par un soutien adapté aux familles.

Promouvoir des services adaptés en fonction du genre, du handicap et de l'âge pour les enfants et les familles.

Les gouvernements devraient investir dans des services communautaires qui traitent les différents besoins de tous les membres de la famille en matière de genre, de handicap et d'âge. Cela inclut des services de garderie de récréation de qualité, aidant les deux parents à jongler entre vie professionnelle et familiale. Les services doivent être rendus accessibles par une conception universelle et adaptés aux différentes phases de développement pour aider les enfants et les responsables de prise en charge dans leur parcours vers l'indépendance (voir également recommandation 5).

Impliquer les communautés dans la lutte contre les stigmatisations et les discriminations.

Les gouvernements devraient encourager une culture de compréhension et de respect, en assurant un accès équitable à la prise en charge et au soutien, exempt de stigmatisation, de violence ou d'exclusion sociale. Les initiatives devraient mettre l'accent sur la participation des communautés aux campagnes de sensibilisation, les réseaux de soutien entre pairs, et l'éducation et la formation des leaders et des prestataires de services locaux, afin de promouvoir le dialogue et la coopération entre les générations et les genres, et en incluant les différents types de handicaps concernant les différentes difficultés de prise en charge.

Mettre en œuvre des cadres de prestation de services axés sur les personnes pour des systèmes de soutien et de prise en charge efficaces

Améliorer la conception et l'exécution de systèmes fondés sur des preuves

Inclure les enfants et les familles à risque de séparation dans les données et les statistiques officielles.

Les États devraient instaurer des réglementations et allouer des budgets pour veiller à ce que les données officielles issues de bases de données administratives et d'agences statistiques nationales incluent des données désagrégées, qualitatives et quantitatives sur les enfants et les familles à risque de séparation ou séparées, ainsi que sur les motifs de séparation, pour tous les dispositifs (ex., enfants en prise en charge de remplacement, urgence humanitaire, enfants en situation de handicap, placés en institution, enfants des rues). Ces données sont essentielles pour des prises de décision fondées sur des preuves et la conception de services efficaces de prise en charge et de protection pour les enfants et les familles.

Renforcer la coopération pour combler les lacunes de données sur la séparation des familles.

Les États devraient s'associer avec des agences multilatérales et des parties prenantes non étatiques (comme des ONG, des donatrices et donateurs internationaux, le secteur privé et les universités) pour mettre en commun les ressources et les expertises en matière de collecte et de gestion des données, en veillant d'abord à combler les lacunes en collectant de nouvelles données et à consolider les données existantes issues des bases de données locales et nationales (voir également recommandation 8).

Améliorer l'utilisation des données et des preuves lors des interventions de renforcement de la famille.

Les parties prenantes impliquées dans l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques et des services devraient utiliser des données détaillées, désagrégées et de qualité sur les résultats et les impacts afin de soutenir des interventions fondées sur des preuves pour les enfants et les familles.

Assurer la transparence, l'accessibilité et la comparabilité des données officielles sur la séparation des familles.

Les États et les agences multilatérales devraient publier des données reprenant des définitions, des mesures et des indicateurs standardisés sur la séparation des familles, y compris des placements en prise en charge de remplacement. Cette pratique garantira plus de transparence et de comparabilité pour les décideurs politiques et les chercheurs et chercheuses. Des outils de renforcement des capacités devraient également être mis à disposition pour minimiser les biais de signalement et assurer la précision de l'identification des motifs de séparation. En outre, des outils de renforcement des capacités devraient être fournis aux professionnel·les qui signalent les motifs de séparation, afin de minimiser les biais humains et culturels susceptibles de causer des accusations injustes (ex., toxicomanie des parents) et d'éviter l'omission d'autres facteurs (ex., chômage de longue durée).

Investir dans la recherche pour comprendre et prévenir la séparation des familles.

Les gouvernements, les donatrices et donateurs et le secteur privé devraient investir dans des études nationales et internationales pour mieux comprendre les facteurs de la séparation des familles, identifier les lacunes des systèmes de soutien et de prise en charge et évaluer les résultats pour les enfants, les jeunes, les familles et les communautés concernées.

Renforcer le suivi et le signalement relatifs à la protection et la prise en charge des enfants.

Les gouvernements devraient assurer un suivi régulier et publier des évaluations sur les conditions de vie et le bien-être des enfants et des jeunes privé·es de prise en charge parentale ou risquant de l'être, ainsi que sur l'impact des politiques et des services de soutien et de prise en charge. Cela contribuera à améliorer les interventions, la reddition de comptes et la compréhension du public sur les questions liées à la séparation, afin de réduire les stigmatisations entourant les familles à risque.

Promouvoir le partage international de connaissances sur la séparation des familles.

Les gouvernements et les donatrices et donateurs devraient financer des forums, des conférences et des ateliers internationaux réunissant des spécialistes afin d'échanger des connaissances et d'élaborer des solutions innovantes en lien avec la séparation des familles.

Encourager la collaboration et la coordination entre les secteurs

Développer les partenariats entre les secteurs et les parties prenantes.

Les gouvernements, la société civile, le secteur privé et les parties prenantes universitaires devraient créer des partenariats entre les secteurs de la protection sociale, de la protection de l'enfance, des services sociaux et d'autres secteurs stratégiques (comme la justice) pour apporter une aide coordonnée aux enfants et aux familles au bord de la séparation. Ces partenariats devraient également prévoir des efforts mondiaux pour apporter un soutien technique et financier aux pays cherchant à créer des systèmes intégrés de soutien et de prise en charge adaptés en fonction du genre, du handicap et de l'âge.

Établir des dispositions de gouvernance qui soutiennent une prestation de services intégrée.

Les gouvernements et les prestataires de services devraient améliorer la gouvernance en définissant des rôles, des responsabilités et des mécanismes de reddition de comptes clairs, qui reconnaissent la contribution de chaque partie prenante, que ce soit en matière de prestation de services, de plaidoyer ou d'orientation des familles vers les services de soutien (voir également recommandations 3 et 5). Les gouvernements devraient également promouvoir la collaboration interservices au moyen de structures informelles (comme les consultations interservices) ou formelles (ex., création d'un ministère ou d'une agence de tutelle pour assurer la coordination). Dans le cadre de la prise en charge de remplacement, un ministère ou un service désigné devrait superviser la protection de l'enfance, y compris le renforcement de la famille et la prise en charge de remplacement.

Promouvoir les approches de prestations de services axées sur les personnes.

Les gouvernements et les prestataires de services devraient investir dans des approches permettant aux enfants et aux familles d'accéder à des services coordonnés sans avoir à naviguer entre différents bureaux ou surmonter des obstacles bureaucratiques. Cela pourrait inclure le financement de postes de coordination de la prise en charge ou de responsables des cas, ou la création d'un guichet unique dispensant tous les services essentiels aux familles à un seul endroit.

Élaborer des structures juridiques, de financement et de suivi qui soutiennent l'intégration des services.

Les gouvernements et les donatrices et donateurs devraient encourager l'intégration des services en créant des cadres juridiques, des mécanismes de financement et des structures de suivi imposant la collaboration entre les secteurs et les partenariats entre les parties prenantes. En outre, les gouvernements devraient mener des études et des analyses de rentabilité pour souligner le caractère prioritaire de la prévention de la séparation des familles et l'importance de ne décider la prise en charge de remplacement qu'en dernier recours. À l'échelle mondiale, l'intégration des progrès nationaux vers des systèmes de soutien et de prise en charge intégrés dans la mise en œuvre et le suivi des Objectifs de développement durable contribue à l'atteinte de ces objectifs.

Promouvoir la participation des enfants et des familles

Renforcer les capacités pour des approches participatives des systèmes de soutien et de prise en charge.

Les gouvernements devraient intégrer des approches participatives aux systèmes de soutien et de prise en charge en incluant les standards juridiques internationaux sur le droit à la participation dans

leur législation nationale. Il s'agit notamment d'élaborer des directives claires pour une mise en œuvre pratique, de créer des canaux de participations sûrs et accessibles, et de mettre à disposition des enfants, des familles et des professionnel·les des outils et des formations, y compris des méthodes adaptées aux enfants, des supports faciles à lire et des mécanismes de retour d'information, pour les aider à comprendre leurs droits et donner des avis éclairés.

Imposer la participation des enfants et des familles dans les prises de décision.

Par le biais de la législation nationale, les gouvernements, les décisionnaires politiques et les prestataires de services devraient rendre obligatoire l'écoute du point de vue des enfants et des familles et leur prise en compte dans les processus de prise de décisions qui les concernent, conformément aux standards internationaux. Les approches participatives sont fondamentales pour les processus de protection de l'enfance et l'élaboration de plans, de stratégies et de budget, afin de garantir que les services répondent aux besoins et aux droits des enfants et des familles.

Soutenir les actions de plaidoyer et l'autoreprésentation des enfants et des familles.

Les parties prenantes étatiques et non étatiques devraient donner aux enfants et aux familles, en particulier celles qui font face à des vulnérabilités accrues, les moyens de plaider pour leurs droits, de lutter contre les discriminations et de participer de manière significative aux processus de décision, aussi bien dans leur vie privée que publiquement.

8. Références

- Adebiyi, Babatope O., Tessa Goldschmidt, Fatiema Benjamin, Inge K. Sonn, Edna Rich et Nicolette V. Roman. 2022. Enablers and barriers to effective parenting within the first 1000 days: an exploratory study of South African parents and primary caregivers in low socio-economic communities. *BMC public health* 22 (1): 793.
- Union africaine et ACERWC. 2023. *Children Without Parental Care in Africa*. Union africaine. Disponible à l'adresse <https://bettercarenetwork.org/sites/default/files/2024-01/cwpc_english_11_15_2023_web.pdf>.
- Commission de l'Union africaine. 2006. *Charte africaine de la jeunesse*. Union africaine.
- Agirtan, Canan A., Taner Akar, Seher Akbas, Recep Akdur, Cahide Aydin, Gulsen Aytar, Suat Ayyildiz, et al. 2009. Establishment of interdisciplinary child protection teams in Turkey 2002-2006: identifying the strongest link can make a difference! *Child Abuse & Neglect* 33 (4): 247-255.
- Ainsworth, Frank et June Thoburn. 2014. An exploration of the differential usage of residential childcare across national boundaries. *International Journal of Social Welfare* 23 (1): 16-24.
- Alexandra, L., K. Fitriani et A. Satria. 2022. *Policy Brief: The Collective Violence Early Warning Dataset: A snapshot of Violence and Intervention in Indonesia in 2021*. CSIS Indonésie.
- Alfandari, Ravit. 2017. Systemic barriers to effective utilization of decision making tools in child protection practice. *Child Abuse & Neglect* 67: 207-215.
- Ali, Samar Mohamed. 2015. Foster care in Egypt: A study of policies, laws, and practice. *Theses and Dissertations*. Disponible à l'adresse <<https://fount.aucegypt.edu/etds/328>>.
- Ali-Naqvi, O., T.A. Alburak, K. Selvan, H. Abdelmeguid et M.S. Malvankar-Mehta. 2023. Exploring the Impact of Family Separation on Refugee Mental Health: A Systematic Review and Meta-narrative Analysis. *Psychiatric Quarterly* 94 (1): 61-77.
- Alliance interinstitutions pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire. 2016. *Field Handbook on Unaccompanied and Separated Children. Inter-agency working group on unaccompanied and separated children*.
- Amnesty International. 2019. *Imprisoned Women, stolen children. Policing sex, marriage and pregnancy in Jordan*. Royaume-Uni : Amnesty International.
- Aptekar, L. et D. Stoecklin. 2014. *Street children and homeless youth: A cross-cultural perspective*. Vol. 9789400773561. Street Children and Homeless Youth: A Cross-Cultural Perspective. Disponible à l'adresse <<https://www.scopus.com/inward/record.uri?eid=2-s2.0-84945649317&doi=10.1007%2f978-94-007-7356-1&partnerID=40&md5=a711f16b02dc810fb2084778cc35e0b9>>.
- Arnold, Lynnette. 2021. Communication as Care across Borders: Forging and Co-Opting Relationships of Obligation in Transnational Salvadoran Families. *American Anthropologist* 123 (1): 137-149.
- Atilano-Tang, Lesley Ann. 2023. Policy Analysis of the Administration of Child Protection Services in Zamboanga City, Philippines. SSRN Scholarly Paper. Rochester, NY. Disponible à l'adresse <<https://papers.ssrn.com/abstract=4518734>>. Consulté le 6 juillet 2024.
- Bai, Liu et Lauren Newmyer. 2022. Parent-Child Separation: Children and Family Adjustment in the

- Context of Parental migration, Deployment, and Incarceration. In *Parent-Child Separation: Causes, Consequences, and Pathways to Resilience*, édité par Jennifer E. Glick, Valarie King et Susan M. McHale, 231–240. Cham: Springer International Publishing. Disponible à l'adresse <https://doi.org/10.1007/978-3-030-87759-0_10>. Consulté le 4 juillet 2024.
- Bartley, Mel. 2006. *Capability and Resilience: Beating the Odds*. London : UCL.
- Baumrind, Diana. 1989. Rearing competent children. In *Child development today and tomorrow*, 349–378. The Jossey-Bass social and behavioral science series. Hoboken, NJ, US: Jossey-Bass/Wiley.
- Baumrind, Diana. 1991. The Influence of Parenting Style on Adolescent Competence and Substance Use. *The Journal of Early Adolescence* 11 (1). SAGE Publications Inc: 56–95.
- Beazley, H. 2015. Multiple identities, multiple realities: children who migrate independently for work in Southeast Asia. *Children's Geographies* 13 (3): 296–309.
- Beazley, H. et M. Miller. 2016. The art of not been governed: Street children and youth in Siem Reap, Cambodia. In *Politics, Citizenship and Rights*, 263–289. Disponible à l'adresse <https://www.scopus.com/inward/record.uri?eid=2-s2.0-84957668919&doi=10.1007%2f978-981-4585-57-6_7&partnerID=40&md5=c7996c49174b58ec21dc70d70ed02339>.
- Beegle, Kathleen, Deon Filmer, Andrew Stokes et Lucia Tiererova. 2010. Orphanhood and the Living Arrangements of Children in Sub-Saharan Africa. *World Development* 38 (12): 1727–1746.
- de Benitez, S. 2011. *State of the World's Street Children: Research*. Consortium of Street Children.
- Bennouna, Cyril, Hanna-Tina Fischer, Michael Wessells et Neil Boothby. 2018. Rethinking Child Protection in Emergencies. *International Journal of Child Health and Nutrition* 7 (2): 39–46.
- Berger, Lawrence M. 2005. Income, family characteristics, and physical violence toward children. *Child Abuse & Neglect* 29 (2): 107–133.
- Bessell, Sharon. 2017. Rights-Based Research with Children: Principles and Practice. In *Methodological Approaches*, édité par Ruth Evans, Louise Holt et Tracey Skelton, 223–240. Singapore: Springer. Disponible à l'adresse <https://doi.org/10.1007/978-981-287-020-9_17>. Consulté le 6 juin 2024.
- Bhattacharjee, Lopa, Su Lyn Corcoran, Helen Underhill, Joanna Wakia et Eddy Walakira. 2022. Intersectional yet individual experiences: the importance of acknowledging, conceptualising and contextualising separated childhoods. *Global Studies of Childhood* 12 (1). SAGE Publications: 3–13.
- Blanchet-Cohen, Natasha, Myriam Denov, Alusine Bah, Leontine Uwababyeyi et Jean Kagame. 2019. Rethinking the meaning of "family" for war-affected young people: implications for social work education. *Journal of Family Social Work* 22 (1). Routledge: 46–62.
- Bledsoe, Caroline. 1990. 'No Success Without Struggle': Social Mobility and Hardship for Foster Children in Sierra Leone. *Man* 25 (1). [Wiley, Royal Anthropological Institute of Great Britain and Ireland]: 70–88.
- van Blerk, Lorraine. 2012. Berg-en-See street boys: merging street and family relations in Cape Town, South Africa. *Children's Geographies* 10 (3). Routledge: 321–336.
- Bonizzoni, P. 2013. Care (and) Circulation Revisited: A Conceptual Map of Diversity in Transnational Parenting. In *Transnational Families, Migration and the Circulation of Care: Understanding Mobility and Absence in Family Life*, 78–93. Disponible à l'adresse <<https://www.scopus.com/inward/record.uri?eid=2-s2.0-85144654346&doi=10.4324%2f9780203077535-11&partnerID=40&md5=7194a9c0cccce91612fb9031e3fd908e>>.

- Boothby, Neil, Robert L. Balster, Philip Goldman, Michael G. Wessells, Charles H. Zeanah, Gillian Huebner et James Garbarino. 2012. Coordinated and evidence-based policy and practice for protecting children outside of family care. *Child Abuse & Neglect* 36 (10): 743–751.
- Bordonaro, L.I. 2012. Agency does not mean freedom. Cape Verdean street children and the politics of children's agency. *Children's Geographies* 10 (4): 413–426.
- Bouza, J., D.E. Camacho-Thompson, G. Carlo, X. Franco, C. García Coll, L.C. Halgunseth, A. Marks, G. Livas Stein, C. Suárez-Orozco et R.M.B White. 2018. *The Science Is Clear: Separating Families Has Long-Term Damaging Psychological and Health Consequences for Children, Families, and Communities*. Washington, DC: Society for Research in Child Development. Disponible à l'adresse <<https://fpg.unc.edu/publications/science-clear-separating-families-has-long-term-damaging-psychological-and-health>>. Consulté le 20 février 2024.
- Bowlby, John. 1969. *Attachment and Loss*. Basic Books.
- Boyden, Jo, Andrew Dawes, Paul Dornan et Colin Tredoux. 2019. *Tracing the consequences of child poverty. Evidence from the Young Lives study in Ethiopia, India, Peru and Vietnam*. Bristol: Bristol Policy Press.
- Braithwaite, Dawn O., Elissa Foster et Karla M. Bergen. 2017. Social Construction Theory: Communication Co-Creating Families. In *Engaging Theories in Family Communication*. 2nd ed. Routledge.
- Brown, Rebecca, Karen Broadhurst, Judith Harwin et John Simmonds. 2019. *Special guardianship: international research on kinship care*. Nuffield Family Justice Observatory. Disponible à l'adresse <https://www.nuffieldfoundation.org/wp-content/uploads/2019/08/Nuffield-FJO_Special-guardianship_international-kinship-care_final.pdf>.
- Browne, Kevin, Shihning Chou et Kate Whitfield. 2012. *Child Abandonment and its Prevention in Europe*. Nottingham: University of Nottingham. Disponible à l'adresse <<https://resource-centre.savethechildren.net/document/child-abandonment-and-its-prevention-europe/>>. Consulté le 2 octobre 2024.
- Bruskas, Delilah et Dale H. Tessin. 2013. Adverse childhood experiences and psychosocial well-being of women who were in foster care as children. *The Permanente Journal* 17 (3): e131-141.
- Bryson, Caroline, Susan Purdon et Amy Skipp. 2017. *Understanding the lives of separating and separated families in the UK: what evidence do we need?* London: Nuffield Foundation.
- Butler, Kate, Vanessa Currie, Katie Reid et Laura Wright. 2021. *Make our voices count. Children and young peoples' responses to a global survey for the Day of General Discussion 2021 on Children's Rights and Alternative Care*. Institut international des droits et du développement de l'enfant.
- Canavan, John, John Pinkerton et Pat Dolan. 2016. *Understanding Family Support: Policy, Practice and Theory*. Illustrated edition. Jessica Kingsley Publishers.
- Cantwell, Nigel, J. Davidson, I. Elsey, Ian Milligan et N. Quinn. 2012. *Moving Forward. Implementing the 'Guidelines for the Alternative Care of Children'*. CELCIS.
- Cantwell, Nigel et S. Jacomy-Vite. 2011. *Assessment of the Alternative Care System in the Syrian Arab Republic*. Ministère des Affaires sociale et UNICEF.
- Cappa, Claudia et Lizet Vlamings. 2023. Introduction to the special issue of *Child Abuse & Neglect*: Street-connected children. *Child Abuse & Neglect* 139: 106146.
- Carcach, Carlos et Evelyn Artola. 2016. Disappeared persons and homicide in El Salvador. *Crime Science* 5 (1): 13.

- de Carvalho, Thaís. 2024. The cascading effects of climate change on children: extreme floods, family mobility and child well-being in Amazonia. *Climate and Development* 0 (0). Taylor & Francis: 1–9.
- Cataldo, M.A. 2014. Safe Haven: Granting Support to Victims of Child Abuse Who Have Been Judicially Emancipated. *Family Court Review* 52 (3): 592–609.
- Chang, F., Y. Shi, A. Shen, A. Kohrman, K. Li, Q. Wan, K. Kenny et S. Rozelle. 2019. Understanding the Situation of China's Left-Behind Children: A Mixed-Methods Analysis. *Developing Economies* 57 (1): 3–35.
- Chase, Elaine et Jennifer Allsopp. 2020. *Youth Migration and the Politics of Wellbeing: Stories of Life in Transition*. Bristol University Press. Disponible à l'adresse <<https://www.cambridge.org/core/books/youth-migration-and-the-politics-of-wellbeing/246D3FFED6A1ABB6340CBD28134C35AE>>. Consulté le 5 juillet 2024.
- Groupe de travail sur la protection de l'enfance au Liban. 2018. *Minimum standards for child protection in humanitarian action in Lebanon*. Groupe de travail sur la protection de l'enfance au Liban.
- Chiwaula, L., R. Dobson et S. Else. 2014. *Drumming together for change. A child's right to quality care in sub-saharan africa*. Glasgow : SOS Villages d'Enfants International, CELCIS, Université du Malawi.
- Chung, Chan Yuk, Gladys L.T. Lam Chan, Syrine K.S. Lam Yeung et Li Shing Fu. 2002. A Review on Multi-disciplinary Intervention by Child Protection Professionals in Child Sexual Abuse Cases in Hong Kong. *Asia Pacific Journal of Social Work and Development* 12 (1). Routledge: 97–111.
- Clark, Alison et June Statham. 2005. Listening to Young Children: Experts in Their Own Lives. *Adoption & Fostering* 29 (1). SAGE Publications Ltd: 45–56.
- Collard, Chantal. 2005. *Triste terrain de jeu*. *Gradhiva. Revue d'anthropologie et d'histoire des arts* (1). Musée du quai Branly : 209–223.
- Collins Dictionary. n.d. MACHO definition and meaning. Disponible à l'adresse <<https://www.collinsdictionary.com/dictionary/english/macho>>. Consulté le 4 octobre 2024.
- Comité des droits des personnes handicapées. 2017. *Observation générale n° 5 sur l'autonomie de vie et l'inclusion dans la société de la Convention des droits des personnes handicapées*. CRPD/C/GC/5.
- Comité des droits de l'enfant. 2005. *Comité des droits de l'enfant, Observation générale n° 7 Mise en œuvre des droits de l'enfant dans la petite enfance*.
- Consultation and Research Institute. 2015. *Children Living and Working on the Streets of Lebanon: Profile and Magnitude*. OIT, UNICEF, Save the Children et la République libanaise, ministère du Travail.
- Crooks, Rachel, Carol Bedwell et Tina Lavender. 2022. Adolescent experiences of pregnancy in low-and middle-income countries: a meta-synthesis of qualitative studies. *BMC Pregnancy and Childbirth* 22: 702.
- Csaky, C. 2013. *Why Care Matters. The importance of adequate care for children and society*. Family for Every Child.
- Csaky, Corinna et Chrissie Gale. 2015. *Making Decisions for the Better Care of Children. The role of gatekeeping in strengthening family-based care and reforming alternative care systems*. Better Care Network et UNICEF. Disponible à l'adresse <<https://bettercarenetwork.org/sites/default/files/Making%20Decisions%20for%20the%20Better%20Care%20of%20Children.pdf>>.
- Daly, Mary, M. R. Bray, Z. Bruckauf, A. Byrne, N. Margaria, N. Pecnik et M. Samms-Vaughn. 2015. *Family and*

- Parenting Support: Policy and Provision in a Global Context*. Innocenti Insight. Florence: UNICEF Office of Research.
- Davenport, Lydia et Eric Halford. 2024. Building police capability in child protection in Kenya. *Child Abuse & Neglect* 147: 106538.
- Davidson-Arad, Bilha et Rami Benbenishty. 2016. Child Welfare Attitudes, Risk Assessments and Intervention Recommendations: The Role of Professional Expertise. *The British Journal of Social Work* 46 (1): 186–203.
- Delap, Emily, Gemma Gilham et Gillian Mann. 2024. *How to support kinship care. Lessons learnt from around the world*. Family for Every Child.
- Delap, Emily et Gillian Mann. 2019. *The paradox of kinship care. The most valued but least resourced care option - a global study*. Family for Every Child. Disponible à l'adresse <<https://familyforeverychild.org/wp-content/uploads/2022/01/The-Paradox-of-Kinship-Care-text-full-English-report-04-03-12.pdf>>.
- Delap, Emily et Joanna Wedge. 2016. *Guidelines of Children's Reintegration*. Inter-agency group on children's reintegration.
- Delgado, Paulo, João M. S. Carvalho et Sílvia Alves. 2023. Children and Young People's Participation in decision-making in Foster Care. *Child Indicators Research* 16 (1): 421–445.
- Desmond, C., K. Watt, A. Saha, J. Huang et C. Lu. 2020. Prevalence and number of children living in institutional care: global, regional, and country estimates. *The Lancet Child and Adolescent Health* 4 (5): 370–377.
- Devaney, Carmel, Harriet Churchill, Angela Abela et Rebecca Jackson. 2022. *A framework for child and family support in Europe : building comprehensive support systems*. European Family Support Network (EurofamNet). Disponible à l'adresse <<https://www.um.edu.mt/library/oar/handle/123456789/102747>>. Consulté le 9 septembre 2024.
- Devaney, Carmel, Aisling Gillen, Fergal Landy et John Canavan. 2013. *What works in family support? An Evaluation of the Implementation of the Induction of Social Workers: A Policy and Guidelines for Children and Families Social Services*. Dublin: Child and Family Agency.
- Dong, Maxia, Robert F. Anda, Vincent J. Felitti, Shanta R. Dube, David F. Williamson, Theodore J. Thompson, Clifton M. Loo et Wayne H. Giles. 2004. The interrelatedness of multiple forms of childhood abuse, neglect, and household dysfunction. *Child Abuse & Neglect* 28 (7): 771–784.
- Donner, William W. 1999. Sharing and Compassion: Fosterage in a Polynesian Society. *Journal of Comparative Family Studies* 30 (4). Dr. George Kurian: 703–722.
- van Doore, Kathryn E. et Rebecca Nhep. 2023. Orphanage Trafficking and the Sustainable Development Goals. *Institutionalised Children Explorations and Beyond* 10 (1). SAGE Publications India: 76–84.
- Doyle, O.Z., S. E. Miller et F.Y. Mirza. 2009. Ethical decision-making in social work: Exploring personal and professional values 6 (1): 14–41.
- Drew, C. 2023. *Microsystem Examples & Simple Definition (Bronfenbrenner)*. Helpful professor. Disponible à l'adresse <<https://helpfulprofessor.com/microsystem-examples/>>.
- Dube, S. R., R. F. Anda, V. J. Felitti, J. B. Croft, V. J. Edwards et W. H. Giles. 2001. Growing up with parental alcohol abuse: exposure to childhood abuse, neglect, and household dysfunction. *Child Abuse & Neglect* 25 (12): 1627–1640.

Commission pour le développement social de l'ECOSOC. 2024. *Résolution : Promouvoir les systèmes de soins et d'assistance favorables au développement social. E/CN.5/2024/L.5.*

Eisenstadt, Naomi et Carey Oppenheim. 2019. *Parents, Poverty and the State: 20 Years of Evolving Family Policy*. 1st ed. Policy Press.

Eltanamy, H., P. Leijten, F. van Rooij et G. Overbeek. 2022. Parenting in times of refuge: A qualitative investigation. *Family Process* 61 (3): 1248–1263.

Engle, Patrice L., Victor K. Groza, Christina J. Groark, Aaron Greenberg, Kelley McCreery Bunkers et Rifkat J. Muhamedrahimov. 2011. Viii. the Situation for Children Without Parental Care and Strategies for Policy Change. *Monographs of the Society for Research in Child Development* 76 (4): 190–222.

Enosh, Guy, Hani Nouman et Rafah Anabtawi. 2016. Evaluating Child-Custody Recommendations of Israeli Arab Social Workers: Between Traditionalism and Professional Decision-Making. *Research on Social Work Practice* 28 (8). SAGE Publications Inc: 964–972.

Eriksson, Maria, Anders G. Broberg, Ole Hultmann, Emma Chawinga et Ulf Axberg. 2022. Safeguarding Children Subjected to Violence in the Family: Child-Centered Risk Assessments. *International Journal of Environmental Research and Public Health* 19 (21). Multidisciplinary Digital Publishing Institute: 13779.

Essack, Zaynab, Jacintha Toohey et Ann Strode. 2016. Reflecting on adolescents' evolving sexual and reproductive health rights: canvassing the opinion of social workers in KwaZulu-Natal, South Africa. *Reproductive Health Matters* 24 (47). Taylor & Francis: 195–204.

Commission européenne. 2022. Une stratégie européenne en matière de soins pour les aidants et les bénéficiaires de soins. Disponible à l'adresse <<https://ec.europa.eu/social/main.jsp?langId=fr&catId=89&furtherNews=yes&newsId=10382>>. Consulté le 21 mai 2023.

Groupe européen d'experts sur la transition des soins en institution vers les soins de proximité. 2012. *Common European Guidelines on the Transition from Institutional to Community-based Care*. Brussels. Disponible à l'adresse <<https://deinstitutionalisation.com/wp-content/uploads/2017/07/guidelines-final-english.pdf>>.

Fish, Jessica N., Laura Baams, Armeda Stevenson Wojciak et Stephen T. Russell. 2019. Are sexual minority youth overrepresented in foster care, child welfare, and out-of-home placement? Findings from nationally representative data. *Child Abuse & Neglect* 89: 203–211.

Ford, Julian D. et Brianna C. Delker. 2018. Polyvictimization in childhood and its adverse impacts across the lifespan: Introduction to the special issue. *Journal of trauma & dissociation: the official journal of the International Society for the Study of Dissociation (ISSD)* 19 (3): 275–288.

Foussiakda, Agino Cécilia et Amani Clovis Kasherwa. 2020. The challenges affecting foster care in a "failed-state" context: Case of the SEDI child protection network in South-Kivu Province, Democratic Republic of Congo. *Children and Youth Services Review* 116: 105217.

Frazer, H., A-C. Guido et F. Marlier. 2020. *Feasibility study for a child guarantee: Final report*. Brussels: Commission européenne.

Gale, Chrissie. 2018. *Children without parental care and alternative care: Findings from research*. Glasgow: University of Strathclyde.

Gale, Chrissie. 2020. *Consultation conducted with children receiving family strengthening services and in residential care. A summary of findings*. Vienne, Autriche: SOS Villages d'Enfants. Disponible à l'adresse <<https://www.sos-childrensvillages.org/getmedia/472cb70e-fd21-4cc8-b318-605958ffdf99/>>

Consultation-with-children_FINAL.pdf>.

- Gale, Chrissie, Milligan, I., Navarrete Galvez, P.M., Ablezova, M., David, K., Bredahl Jacobsen, C., Khasanah, A.N. C.M., Olumbe, R., Yeretian, J.S., & Yugi, F. 2024a. *Key Drivers Contributing to Child-Parents Separation and Placement in Alternative Care - Research Findings from an Eight Country Study: Denmark, El Salvador, Côte d'Ivoire, Indonesia, Kenya, Kyrgyzstan, Lebanon, and Uruguay*. <https://www.sos-childrensvillages.org/publications/research-and-positions/global-report>
- Gale, Chrissie, Charlotte Bredahl Jacobsen, Paola Navarrete Galvez, Joumana Stephan Yeretian et Artūrs Pokšāns. 2024b. *An evidence review on social services workforce decision-making processes. A rapid desk review of international academic literature and case studies from Denmark, El Salvador, Kenya, and Lebanon*. <https://www.sos-childrensvillages.org/publications/research-and-positions/global-report>
- Gale, Chrissie, Rosalind Willi, Michelle Purcell et Nicola Oberzaucher. 2023. *Strengthening families. How family strengthening can help prevent the unnecessary separation of children and their families. Central and Eastern Europe and Central Asia*. Vienne : SOS Villages d'Enfants.
- Garwood, Sarah K, Gerassi Lara, Jonson-Reid Melissa, Plax Katie et Drake Brett. 2015. More than Poverty—Teen Pregnancy Risk and Reports of Child Abuse Reports and Neglect. *The Journal of adolescent health : official publication of the Society for Adolescent Medicine* 57 (2): 164–168.
- Gender-Based Violence AoR. 2021. *Climate Change and Gender-Based Violence: What are the Links?* Disponible à l'adresse <<https://gbvaor.net/sites/default/files/2021-03/gbv-aor-helpdesk-climatechange-gbv-19032021.pdf>>.
- Giraldi, Miriana, Fiona Mitchell, Robert Benjamin Porter, Douglas Reed, Valérie Jans, Leanne McIver, Mihaela Manole et Alexander McTier. 2022. Residential care as an alternative care option: A review of literature within a global context. *Child & Family Social Work* 27 (4): 825–837.
- Glick, Jennifer E., Valarie King et Susan M. McHale, eds. 2022. *Parent-Child Separation: Causes, Consequences, and Pathways to Resilience*. Vol. 1. National Symposium on Family Issues. Cham: Springer International Publishing. Disponible à l'adresse <<https://link.springer.com/10.1007/978-3-030-87759-0>>. Consulté le 4 juillet 2024.
- González-Ferrer, A., P. Baizán et C. Beauchemin. 2012. Child-Parent Separations among Senegalese Migrants to Europe: Migration Strategies or Cultural Arrangements? *Annals of the American Academy of Political and Social Science* 643 (1): 106–133.
- Gottlieb, Alma. 2004. *The Afterlife Is Where We Come From*. Chicago, IL: University of Chicago Press. Disponible à l'adresse <<https://press.uchicago.edu/ucp/books/book/chicago/A/bo3620115.html>>. Consulté le 5 juillet 2024.
- Grant, Monica J. et Sara Yeatman. 2014. The Impact of Family Transitions on Child Fostering in Rural Malawi. *Demography* 51 (1): 205–228.
- Groza, Victor K., Kelley McCreery Bunkers et Gary N. Gamer. 2011. Vii. Ideal Components and Current Characteristics of Alternative Care Options for Children Outside of Parental Care in Low-Resource Countries. *Monographs of the Society for Research in Child Development* 76 (4): 163–189.
- Guedes, Alessandra, Sarah Bott, Claudia Garcia-Moreno et Manuela Colombini. 2016. Bridging the gaps: a global review of intersections of violence against women and violence against children. *Global Health Action* 9: 31516.
- Gwenzi, G.D. 2023. *Constructing "Family" During Child-Family Separation*. Palgrave Macmillan Studies in Family and Intimate Life. Disponible à l'adresse <<https://www.scopus.com/inward/record.uri?eid=2-s2.0->

85153074380&doi=10.1007%2f978-3-031-23375-3_4&partnerID=40&md5=9e97f978a5d7ca6deac29d692bad53aa>.

Haddow, Sonal, Emily P. Taylor et Matthias Schwannauer. 2021. Positive peer relationships, coping and resilience in young people in alternative care: A systematic review. *Children and Youth Services Review* 122: 105861.

Hallett, Nutmeg, Joanna Garstang et Julie Taylor. 2023. Kinship Care and Child Protection in High-Income Countries: A Scoping Review. *Trauma, Violence, & Abuse* 24 (2). SAGE Publications: 632–645.

Hardy, Mark. 2017. In Defence of Actuarialism: Interrogating the Logic of Risk in Social Work Practice. *Journal of Social Work Practice* 31 (4). Routledge: 395–410.

Harrison, Amy. 2023. *Evidence Review: Child marriage interventions and research from 2020-2022*. UNFPA, UNICEF. Disponible à l'adresse <<https://www.unicef.org/media/136646/file/CRANK-Evidence-Review-Child-Marriage-2023.pdf>>.

Helm, Duncan. 2016. Sense-making in a social work office: an ethnographic study of safeguarding judgements. *Child & Family Social Work* 21 (1): 26–35.

Hepburn, Amy. 2006. Running scared. When children become separated in emergencies. In *A World Turned Upside Down: Social Ecological Approaches to Children in War Zones*, édité par Neil Boothby, Alison Strang et Michael G. Wessells. Kumarian Press.

Herczog, Maria, Florence Koenderink, Ciaran O'Donnell et Anja Teltschik. 2021. *Children in alternative care: Comparable statistics to monitor progress on deinstitutionalisation across the European Union. Policy brief on findings and recommendations from the Datacare project*. Genève : UNICEF, Eurochild. Disponible à l'adresse <https://eurochild.org/uploads/2021/12/Children-in-alternative-care_Comparable-statistics-to-monitor-progress-on-DI-across-the-EU.pdf#:~:text=Children%20growing%20up%20in%20alternative%20care%20have%20very%20often%20experienced>.

Hillis, Susan D., James A. Mercy et Janet R. Saul. 2017. The enduring impact of violence against children. *Psychology, Health & Medicine* 22 (4): 393–405.

Hillis, Susan, Joel-Pascal Ntwali N'konzi, William Msemburi, Lucie Cluver, Andrés Villaveces, Seth Flaxma et H. Juliette T. Unwin. 2022. Orphanhood and Caregiver Loss Among Children Based on New Global Excess COVID-19 Death Estimates. *JAMA Pediatrics* 176 (11): 1145–1148.

Hosegood, Victoria. 2008. *DEMOGRAPHIC EVIDENCE OF FAMILY AND HOUSEHOLD CHANGES IN RESPONSE TO THE EFFECTS OF HIV/AIDS IN SOUTHERN AFRICA: IMPLICATIONS FOR EFFORTS TO STRENGTHEN FAMILIES*. Joint Learning Initiative on Children and HIV/AIDS JLICA. Disponible à l'adresse <<https://hsr.ac.za/uploads/pageContent/1265/2008HosegoodDemographicEvidenceofFamilyandHouseholdChangesinResponseToTheEffectsOfHIVandAIDSLG1StrengtheningF.pdf>>.

Howard, Amanda Hiles, Getrude Dadirai Gwenzi, Trent Taylor et Nicole Gilbertson Wilke. 2023. The relationship between adverse childhood experiences, health and life satisfaction in adults with care experience: The mediating role of attachment. *Child & Family Social Work* 28 (3). Royaume-Uni : Wiley-Blackwell Publishing Ltd.: 809–821.

Conseil des droits de l'homme. 2017. *Étude analytique sur la relation entre les changements climatiques et le plein exercice effectif des droits de l'enfant - Rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme*. Disponible à l'adresse <<https://www.ohchr.org/en/documents/reports/ahrc3513-analytical-study-relationship-between-climate-change-and-full-and#:~:text=A/HRC/35/13:%20Analytical%20study%20on%20the%20relationship%20between%20climate%20change%20and>>.

- Conseil des droits de l'homme. 2023. *Resolution : L'importance des soins et de l'assistance du point de vue des droits de l'homme. A/HRC/RES/54/6*.
- Conseil des droits de l'homme. 2024. *Resolution. Droits de l'enfant : réalisation des droits de l'enfant et protection sociale inclusive. A/HRC/RES/55/29*.
- Humphreys, K.L. 2019. Future Directions in the Study and Treatment of Parent–Child Separation. *Journal of Clinical Child and Adolescent Psychology* 48 (1): 166–178.
- Hutchinson, Aisha Jane, Patrick O'Leary, Jason Squire et Kristen Hope. 2015. Child Protection in Islamic Contexts: Identifying Cultural and Religious Appropriate Mechanisms and Processes Using a Roundtable Methodology. *Child Abuse Review* 24 (6): 395–408.
- Ingham, Deirdre et Julia Mikardo. 2022. Kinship care: uncannily close for comfort? *Journal of Child Psychotherapy*. Routledge. Disponible à l'adresse <<https://www.tandfonline.com/doi/abs/10.1080/0075417X.2022.2140180>>. Consulté le 5 juillet 2024.
- International Center for Research on Women. 2006. *Property Ownership & Inheritance Rights of Women for Social Protection. The South Asia Experience. Synthesis report of three studies*. Disponible à l'adresse <<https://www.icrw.org/wp-content/uploads/2016/10/Property-Ownership-and-Inheritance-Rights-of-Women-for-Social-Protection-The-South-Asia-Experience.pdf>>. Consulté le 10 avril 2024.
- International Data Alliance for Children on the Move. 2023. *Children on the move. Key terms, definitions and concepts*. International data alliance for children on the move (IDAC), Royaume des Pays-Bas.
- International Development Research Centre. n.d. *Crime and Violence in Côte d'Ivoire*. Disponible à l'adresse <https://idrc-crdi.ca/sites/default/files/sp/Documents%20EN/crime_and_violence_in_cote_divoire_-_letter_-_rgb_-_online.pdf>. Consulté le 10 avril 2024.
- Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. 2019. *The cost of doing nothing. The humanitarian price of climate change and how it can be avoided*. IFRC. Disponible à l'adresse <<https://resourcecentre.savethechildren.net/pdf/2019-ifrc-codn-en.pdf/#:~:text=In%20its%20latest%20report,%20The%20Cost%20of%20Doing%20Nothing,%20the>>.
- Conference internationale du Travail. 2012. *Recommandation (n° 202) sur les socles de protection sociale, 2012*. Disponible à l'adresse <https://normlex.ilo.org/dyn/normlex/en/f?p=NORMLEXPUB:12100:0::NO::P12100_INSTRUMENT_ID:3065524>.
- Organisation internationale du Travail. 1952. *Convention (n° 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952*.
- OIM. 2013. *Children on the Move*. Genève : Organisation internationale pour les migrations (OIM). Disponible à l'adresse <https://www.iom.int/sites/g/files/tmzbd1486/files/our_work/DMM/Migration-Health/IOM_Children_on_the_Move_19Apr.pdf>.
- OIM. n.d. *Reintegration Handbook, Module 1.d Understanding reintegration*. OIM. Disponible à l'adresse <<https://reintegrationhb.iom.int/overview>>.
- Jamieson, Lucy. 2017. Children and young people's right to participate in residential care in South Africa. *The International Journal of Human Rights* 21 (1). Routledge: 89–102.
- Jensen, Todd M. et Caroline Sanner. 2021. A scoping review of research on well-being across diverse family structures: Rethinking approaches for understanding contemporary families. *Journal of Family Theory & Review* 13 (4): 463–495.

- Jimenez-Damary, Cecilia. 2019. *A/74/261 : Protection des enfants déplacés dans leur propre pays - Rapport de la Rapporteuse spéciale sur les droits de l'homme des personnes déplacées dans leur propre pays*. Disponible à l'adresse <<https://www.ohchr.org/en/documents/thematic-reports/a74261-protection-internally-displaced-children-report-special>>.
- Kamoy, Kristin. 2021. *Stop the war on children. A crisis of recruitment*. Save the Children. Disponible à l'adresse <<https://image.savethechildren.org/swoc-a-crisis-of-recruitment.pdf-ch11041791.pdf/4o2q3oh5827ua86g33k630k5mk11osv0.pdf>>.
- Keddell, Emily. 2011. Reasoning Processes in Child Protection Decision Making: Negotiating Moral Minefields and Risky Relationships. *The British Journal of Social Work* 41 (7): 1251–1270.
- Kendrick, Andrew. 2013. Relations, relationships and relatedness: residential child care and the family metaphor. *Child & Family Social Work* 18 (1): 77–86.
- Kentor, Rachel A. et Julie B. Kaplow. 2020. Supporting children and adolescents following parental bereavement: guidance for health-care professionals. *The Lancet Child & Adolescent Health* 4 (12). Elsevier: 889–898.
- Keys, Marjorie. 2009. Determining the skills for child protection practice: emerging from the quagmire! *Child Abuse Review* 18 (5): 316–332.
- Khoo, Evelyn G., Ulf Hyvönen et Lennart Nygren. 2002. Child Welfare or Child Protection: Uncovering Swedish and Canadian Orientations to Social Intervention in Child Maltreatment. *Qualitative Social Work* 1 (4). SAGE Publications: 451–471.
- Kim, Youngmi, Haenim Lee et Aely Park. 2022. Patterns of adverse childhood experiences and depressive symptoms: self-esteem as a mediating mechanism. *Social Psychiatry and Psychiatric Epidemiology* 57 (2): 331–341.
- Knerr, Wendy, Frances Gardner et Lucie Cluver. 2013. Improving Positive Parenting Skills and Reducing Harsh and Abusive Parenting in Low- and Middle-Income Countries: A Systematic Review. *Prevention Science* 14 (4): 352–363.
- Koblinger, Brett et Rosalind Willi. À paraître. Correlates of care quality: global similarities and local differences.
- Koenderink, Florence. 2019. *Alternative Care for Children Around the Globe. A desk review of the child welfare situation in all countries of the world*. Why Family-Based Solutions. Disponible à l'adresse <<https://bettercarenetwork.org/sites/default/files/2022-01/AlternativeCare.pdf>>.
- Kuppens, Sofie et Eva Ceulemans. 2019. Parenting Styles: A Closer Look at a Well-Known Concept. *Journal of Child and Family Studies* 28 (1): 168–181.
- Laird, Siobhan E. 2011. Social work with children and families in Ghana: negotiating tradition and modernity. *Child & Family Social Work* 16 (4): 434–443.
- Lau, Joseph T. F., Joseph L. Y. Liu, Aaron Yu et C. K. Wong. 1999. Conceptualization, reporting and underreporting of child abuse in Hong Kong. *Child Abuse & Neglect* 23 (11). Pays-Bas : Elsevier Science: 1159–1174.
- Laumann, Lisa. 2015. *Household Economic Strengthening in Support of Prevention of Family-Child Separation and Children's Reintegration in Family Care*. Aspires, FHI 360, Usaid, Pefpar.
- Lausten, Mette, Katrine Iversen et Asger Graa Andreassen. 2023. *Trivsel blandt børn og unge i udsatte*

- positioner 2023 / Well-being among children and young people in vulnerable positions 2023*. VIVE Danish Centre for Social Science Research.
- Lee, Tina. 2016. Processes of Racialization in New York City's Child Welfare System. *City & Society* 28 (3): 276–297.
- Legassick, Michelle, Dustin Johnson et Catherine Gribbin. 2023. Definitions of Child Recruitment and Use in Armed Conflict: Challenges for Early Warning. *Civil Wars* 0 (0). Routledge: 1–25.
- Leinaweaver, Jessaca. 2014. Informal Kinship-Based Fostering Around the World: Anthropological Findings. *Child Development Perspectives* 8 (3): 131–136.
- Leinaweaver, Jessaca. À paraître. The contours of family struggles in Peru. *Manuscrit non publié*.
- Leinaweaver, Jessaca B. 2008. *The Circulation of Children: Kinship, Adoption, and Morality in Andean Peru*. Duke University Press. Disponible à l'adresse <<https://www.jstor.org/stable/j.ctv125jk9f>>. Consulté le 12 juin 2024.
- Lister, Ruth. 2016. 'To count for nothing': Poverty beyond the statistics: British Academy Lecture du 5 février 2015. In *British Academy Lectures 2014-15, édité par Janet Carsten et Simon Frith*, 0. British Academy. Disponible à l'adresse <<https://doi.org/10.5871/bacad/9780197265987.003.0005>>. Consulté le 21 mai 2023.
- Lodder, Annemarie, Anita Mehay, Hana Pavlickova, Zoe Hoare, Leandra Box, Jabeer Butt, Tim Weaver, et al. 2021. Evaluating the effectiveness and cost effectiveness of the 'strengthening families, strengthening communities' group-based parenting programme: study protocol and initial insights. *BMC Public Health* 21 (1): 1887.
- Loibl, Elvira C. 2021. The aftermath of transnational illegal adoptions: Redressing human rights violations in the intercountry adoption system with instruments of transitional justice. *Childhood* 28 (4). SAGE Publications Ltd: 477–491.
- Maioli, Susanna Corona, Jacqueline Bhabha, Kolitha Wickramage, Laura C. N. Wood, Ludivine Erragne, Omar Ortega García, Rochelle Burgess, Vasileia Digidiki, Robert W. Aldridge et Delan Devakumar. 2021. International migration of unaccompanied minors: trends, health risks, and legal protection. *The Lancet Child & Adolescent Health* 5 (12). Elsevier: 882–895.
- Malley-Morrison, Kathleen, ed. 2004. *International Perspectives on Family Violence and Abuse: A Cognitive Ecological Approach*. New York: Routledge.
- Mallon, Gerald P., Nina Aledort et Michael Ferrera. 2002. There's no place like home: achieving safety, permanency, and well-being for lesbian and gay adolescents in out-of-home care settings. *Child Welfare* 81 (2): 407–439.
- Manful, Esmeranda, Alhassan Abdullah et Ebenezer Cudjoe. 2020. Decision-Making on Child Neglect: Ghanaian Social Workers' Views and Experiences. *International Journal on Child Maltreatment: Research, Policy and Practice* 3 (2): 271–285.
- Mann, Gillian. 2004. Separated Children. Care and Support in Context. In *Children and Youth on the Front Line: Ethnography, Armed Conflict and Displacement*, édité par Jo Boyden et Joana de Berry. Berghahn Books. Disponible à l'adresse <<https://www.degruyter.com/document/doi/10.1515/9781782381891/html>>. Consulté le 18 septembre 2024.
- Mansourian, Hani. 2020a. Measuring Separation of Children from their Usual Caregivers in Humanitarian Contexts: The case for a holistic approach to measurement, with implications for practice. Mailman

- School of Public Health, Columbia University. Disponible à l'adresse <<https://doi.org/10.7916/d8-bppg-dy33>>. Consulté le 6 juin 2024.
- Mansourian, Hani. 2020b. Prioritizing the Prevention of Child-Family Separation: The Value of a Public Health Approach to Measurement and Action. *International Journal of Child Health and Nutrition* 9 (1): 34–46.
- Marcus, R., A. Khan, C. Leon-Himmelstine et J. Rivett. 2020. *What works to protect children on the move. Rapid evidence assessment*. ODI, OIT, OIM, UNHCR, UNICEF. Disponible à l'adresse <<https://evaluationreports.unicef.org/GetDocument?documentID=17281&fileID=41761>>.
- Marici, Marius, Otilia Clipa, Remus Runcan et Loredana Pîrghie. 2023. Is Rejection, Parental Abandonment or Neglect a Trigger for Higher Perceived Shame and Guilt in Adolescents? *Healthcare* 11 (12): 1724.
- Martin, Florence S. et Garazi Zulaika. 2016. Who Cares for Children? A Descriptive Study of Care-Related Data Available Through Global Household Surveys and How These Could Be Better Mined to Inform Policies and Services to Strengthen Family Care. *Global Social Welfare* 3 (2): 51–74.
- Masten, Ann S. 2001. Ordinary magic: Resilience processes in development. *American Psychologist* 56 (3). US: American Psychological Association: 227–238.
- McCormick, Adam, Kathryn Schmidt et Samuel Terrazas. 2017. LGBTQ youth in the child welfare system: An overview of research, practice, and policy. *Journal of Public Child Welfare* 11 (1). Royaume-Uni : Taylor & Francis: 27–39.
- Portail sur les données migratoires. 2024. Portail sur les données migratoires. Enfants et jeunes migrants, mis à jour le 12 septembre 2024. Disponible à l'adresse <<https://www.migrationdataportal.org/themes/child-and-young-migrants#:~:text=As%20of%20December%202021%2C%20an%20estimated%2022.5%20million,internal%20displacements%20of%20children%20due%20to%20weather-related%20events.>>>. Consulté le 10 mars 2024.
- Morelli, Gilda, Naomi Quinn, Nandita Chaudhary, Marga Vicedo, Mariano Rosabal-Coto, Heidi Keller, Marjorie Murray, Alma Gottlieb, Gabriel Scheidecker et Akira Takada. 2018. Ethical Challenges of Parenting Interventions in Low- to Middle-Income Countries. *Journal of Cross-Cultural Psychology* 49 (1). SAGE Publications Inc: 5–24.
- Nankervis, Karen L., Andrea C. Rosewarne et Maria V. Vassos. 2011. Respite and Parental Relinquishment of Care: A Comprehensive Review of the Available Literature. *Journal of Policy and Practice in Intellectual Disabilities* 8 (3): 150–162.
- Naseh, Mitra, Passion Ilea, Adriana Aldana et Ian Sutherland. 2023. Family separation as an oppressive tool: A scoping review of child separation from the primary caregiver as the result of migration policies. *Children and Youth Services Review* 155: 107157.
- Naterer, A. et M. Lavrič. 2016. Using Social Indicators in Assessing Factors and Numbers of Street Children in the World. *Child Indicators Research* 9 (1): 21–37.
- Navne, L. et M. Jakobsen. 2021. Child Abandonment and Anonymous Surrendering of Babies: Experiences in Ten High-income Countries. *Vulnerable Children and Youth Studies* 16 (3): 195–205.
- Nelson, Margaret K. 2013. Fictive Kin, Families We Choose et Voluntary Kin: What Does the Discourse Tell Us? *Journal of Family Theory & Review* 5 (4): 259–281.
- Neville, Sarah Elizabeth, Tarek Zidan, Adam Williams et Karen Smith Rotabi-Casares. 2022. Child maltreatment and protection in the Arab Gulf Cooperation Council countries: A scoping review. *Child Abuse & Neglect* 134: 105924.

- Nowak, Manfred. 2019. Étude mondiale des Nations Unies sur les enfants privés de liberté. Nations unies. Disponible à l'adresse <<https://www.ohchr.org/en/treaty-bodies/crc/united-nations-global-study-children-deprived-liberty>>.
- Nurlaelawati, Euis et Stijn Cornelis van Huis. 2019. THE STATUS OF CHILDREN BORN OUT OF WEDLOCK AND ADOPTED CHILDREN IN INDONESIA: INTERACTIONS BETWEEN ISLAMIC, ADAT, AND HUMAN RIGHTS NORMS. *Journal of Law and Religion* 34 (3): 356–382.
- Oliveira, G. 2019. 'Here and There': Children and Youth's Perspectives of Borders in Mexico–United States Migration. *Children and Society* 33 (6): 540–555.
- Olwig, Karen Fog. 1999. Narratives of the children left behind: Home and identity in globalised Caribbean families. *Journal of Ethnic and Migration Studies* 25 (2). Routledge: 267–284.
- Ongowo, E.O., K. Ngetich et H. Murenga. 2023. A step of faith: The experiences of street children in search of survival in Nakuru City, Kenya and its implications on policy. *Child and Family Social Work*. Disponible à l'adresse <<https://www.scopus.com/inward/record.uri?eid=2-s2.0-85163620337&doi=10.1111%2fcfs.13057&partnerID=40&md5=2f710eafafce1b46693657d681d0b026>>.
- Osaiyuwu, Abiodun Blessing. 2023. Ethical challenges in social work education and practice in the context of child protection in Nigeria. *Social Work Education* 0 (0). Routledge: 1–17.
- Otto, Hiltrud et Heidi Keller, eds. 2014. *Different Faces of Attachment: Cultural Variations on a Universal Human Need*. Cambridge: Cambridge University Press. Disponible à l'adresse <<https://www.cambridge.org/core/books/different-faces-of-attachment/9EC4FAF0F2CF7D8E7DBE7F15483D4B15>>. Consulté le 12 juin 2024.
- Owusu-Bempah, K. 2014. *Children and Separation: Socio-Genealogical Connectedness Perspective*. Children and Separation: Socio-Genealogical Connectedness Perspective. Disponible à l'adresse <<https://www.scopus.com/inward/record.uri?eid=2-s2.0-85145151992&doi=10.4324%2f9780203695029&partnerID=40&md5=29aa9f2cddac1d9fb166e17a0fd1d414>>.
- Parton, Nigel, ed. 1996. *Social Theory, Social Change and Social Work*. London : Routledge.
- Pecnik, Ninoslava et Olga Bezensek-Lalic. 2011. Does social workers' personal experience with violence in the family relate to their professional responses, and how? *European Journal of Social Work* 14 (4). Routledge: 525–544.
- Petrowski, Nicole, Claudia Cappa et Peter Gross. 2017. Estimating the number of children in formal alternative care: Challenges and results. *Child Abuse & Neglect* 70: 388–398.
- Platt, Dendy et Danielle Turney. 2014. Making Threshold Decisions in Child Protection: A Conceptual Analysis. *The British Journal of Social Work* 44 (6): 1472–1490.
- Pulla, Venkat Rao, Maliha Gul Tarar et Mrs Amber Ali. 2018. Child Protection System and Challenges in Pakistan. *Space and Culture, India* 5 (3): 54–68.
- Račaitė, Justina, Jutta Lindert, Khatia Antia, Volker Winkler, Rita Sketerskienė, Marija Jakubauskienė, Linda Wulkau et Genė Šurkienė. 2021. Parent Emigration, Physical Health and Related Risk and Preventive Factors of Children Left Behind: A Systematic Review of Literature. *International Journal of Environmental Research and Public Health* 18 (3). Multidisciplinary Digital Publishing Institute: 1167.
- Reid, J.A., M.T. Baglivio, A.R. Piquero, M.A. Greenwald et N. Epps. 2019. No Youth Left Behind to Human Trafficking: Exploring Profiles of Risk. *American Journal of Orthopsychiatry* 89 (6): 704–715.

- Richardson, Dominic, Esuna Dugarova, Daryl Higgins, Keiko Hirao, Despina Karamperidou, Zitha Mokomane et Mihalea Robila. 2020. *Families, Family Policy and the Sustainable Development Goals*. UNICEF Office of Research - Innocenti. Disponible à l'adresse <<https://www.unicef.org/innocenti/media/6226/file/UNICEF-Families-Family-Policy-and-SDGs-2020.pdf>>.
- Rigby, P. et M. Malloch. 2020. Trafficked children: Towards a social work human rights response. *Critical and Radical Social Work* 8 (2): 223–239.
- Roche, Steven et Catherine Flynn. 2021. Local child protection in the Philippines: A case study of actors, processes and key risks for children. *Asia & the Pacific Policy Studies* 8 (3): 367–383.
- Roseveare, C., C. Müller et S. Baidoun. 2015. Support to Accountable Security and Justice in the Occupied Palestinian Territories: Final Evaluation. GOV.UK. Disponible à l'adresse <<https://www.gov.uk/government/publications/support-to-accountable-security-and-justice-in-the-occupied-palestinian-territories-final-evaluation>>. Consulté le 17 juin 2024.
- Save the Children. 2021. *Born into Climate Crisis, We must act now to save children's rights*. London: Save the Children.
- Schiller, Ulene. 2017. Child Sexual Abuse Allegations: Challenges Faced by Social Workers in Child Protection Organisations. *Practice* 29 (5). Routledge: 347–360.
- Schlumpf, Eva. 2016. The legal status of children born out of wedlock in Morocco. *Electronic Journal of Islamic and Middle Eastern Law (EJIMEL)* 4 (22). Center for Islamic and Middle Eastern Legal Studies (CIMELS), Université de Zurich : 1–26.
- Shaw, J.E. 2022. Beyond family: Separation and reunification for young people negotiating transnational relationships. *Global Studies of Childhood* 12 (1): 83–94.
- Shiller, Ulene et Marianna Strydom. 2018. Evidence-based practice in child protection services: do we have time for this? *Social Work/Maatskaplike Werk* 54 (4). Autrices des articles : 407–420.
- Short, Susan, Jessaca Leinaweaver et Patrick Shaw. À paraître. A systematic review on child-family separation. *Manuscrit non publié*.
- Sim, Amanda, Lucy Bowes et Frances Gardner. 2018. Modeling the effects of war exposure and daily stressors on maternal mental health, parenting, and child psychosocial adjustment: a cross-sectional study with Syrian refugees in Lebanon. *Global Mental Health* 5: e40.
- Simkiss, D. 2019. The needs of looked after children from an adverse childhood experience perspective. *Paediatrics and Child Health* 29 (1): 25–33.
- Skinner, Donald, N. Tsheko, S. Mtero-Munyati, M. Segwabe, P. Chibatamoto, S. Mfecane, B. Chandiwana, N. Nkomo, S. Tlou et G. Chitiyo. 2006. Towards a Definition of Orphaned and Vulnerable Children. *AIDS and Behavior* 10 (6): 619–626.
- Stark, L., B.L. Rubenstein, H. Mansourian, C. Spencer, E. Noble et M. Chisolm-Straker. 2016. Estimating child separation in emergencies: Results from North Kivu. *Child Abuse and Neglect* 52: 38–46.
- Statistiques du Danemark. 2023. Children and young people places in care. Disponible à l'adresse <<https://www.statbank.dk/20046>>. Consulté le 10 avril 2024.
- Stein, M. 2005. *Resilience and Young People Leaving Care: Overcoming the odds*. York: Joseph Rowntree Foundation. Disponible à l'adresse <<https://eprints.whiterose.ac.uk/73176/>>. Consulté le 20 février 2024.

- Stokes, Jacqueline et Glen Schmidt. 2012. Child Protection Decision Making: A Factorial Analysis Using Case Vignettes. *Social Work* 57 (1). Oxford University Press: 83–90.
- Sweeting, Helen et Peter Seaman. 2005. Family within and beyond the household boundary: children's constructions of who they live with. In *Families in Society: Boundaries and Relationships*, édité par Linda McKie et Sarah Cunningham-Burley, 95–110. Bristol University Press. Disponible à l'adresse <<https://www.cambridge.org/core/books/families-in-society/family-within-and-beyond-the-household-boundary-childrens-constructions-of-who-they-live-with/9CF8BFA5C47B450369A362E429452DF2>>. Consulté le 6 juin 2024.
- Tarabah, Asma, Lina Kurdahi Badr, Jinan Usta et John Doyle. 2016. Exposure to Violence and Children's Desensitization Attitudes in Lebanon. *Journal of Interpersonal Violence* 31 (18). SAGE Publications Inc : 3017–3038.
- Taylor, Carolyn et Susan White. 2001. Knowledge, Truth and Reflexivity: The Problem of Judgement in Social Work. *Journal of Social Work* 1 (1). SAGE Publications: 37–59.
- The Care Collective. 2020. *The Care Manifesto: The Politics of Interdependence*. Verso Royaume-Uni.
- The DataCare Project. 2021. *The DataCare Project: Glossary*. Disponible à l'adresse <<https://eurochild.org/uploads/2022/04/DataCare-Glossary.pdf>>.
- Thielman, Nathan, Jan Ostermann, Kathryn Whetten, Rachel Whetten et Karen O'Donnell. 2012. Correlates of Poor Health among Orphans and Abandoned Children in Less Wealthy Countries: The Importance of Caregiver Health. *PLoS ONE* 7 (6): e38109.
- Tiilikainen, M., J. Hiitola, A.A. Ismail et J. Palander. 2023. *From Forced Migration to the Forced Separation of Families*. IMISCOE Research Series. Disponible à l'adresse <https://www.scopus.com/inward/record.uri?eid=2-s2.0-85151262538&doi=10.1007%2f978-3-031-24974-7_1&partnerID=40&md5=3fbff35c3ace0d332bcd5ce69c18558f>.
- Toros, Karmen et Asgeir Falch-Eriksen. 2024. "I got to say two or three lines"—A systematic review of children's participation in child protective services. *Child Abuse & Neglect*: 106934.
- Assemblée générale des Nations unies. 1981. *International Youth Year: Participation, Development, Peace. Report of the Secretary General*. Disponible à l'adresse <<https://documents.un.org/doc/undoc/gen/n81/165/83/pdf/n8116583.pdf>>.
- Assemblée générale des Nations unies. 1989. *Convention relative aux droits de l'enfant*
- Assemblée générale des Nations unies. 2009. *Lignes directrices relatives à la protection de remplacement pour les enfants (A/RES/64/142)*. Disponible à l'adresse <<https://reliefweb.int/report/world/guidelines-alternative-care-children-ares64142>>. Consulté le 21 mai 2023.
- Assemblée générale des Nations unies. 2015. *Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030*.
- Assemblée générale des Nations unies. 2018. *Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. A/RES/73/195*. Disponible à l'adresse <<https://undocs.org/Home/Mobile?FinalSymbol=A%-2FRES%2F73%2F195&Language=E&DeviceType=Desktop&LangRequested=False>>.
- Assemblée générale des Nations unies. 2019. *Résolution sur les droits des enfants. A/RES/74/133*.
- Assemblée générale des Nations unies. 2023. *Résolution déclarant la Journée internationale des soins et de l'assistance. A/RES/77/317*.

Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. 2019. *UNHCR global trends forced displacement 2019*. Disponible à l'adresse <<https://www.unhcr.org/statistics/unhcrstats/5ee200e37/unhcr-global-trends-2019.html>>.

PNUD et ONU Femmes. 2023. *The paths to equal: Two indices on women's empowerment and gender equality*. UNDP, UN Women. Disponible à l'adresse <<https://www.unwomen.org/en/digital-library/publications/2023/07/the-paths-to-equal-twin-indices-on-womens-empowerment-and-gender-equality#:~:text=The%20report%20introduces%20two%20new%20indices:%20The%20Women%E2%80%99s%20Empowerment%20Index>>.

UNICEF. 2019. *Guidelines to strengthen the social service workforce for child protection*. UNICEF, Global Social Service Workforce Alliance. Disponible à l'adresse <<https://socialserviceworkforce.org/wp-content/uploads/2024/03/Guidelines-to-Strengthen-SSW-Child-Protection.pdf>>.

UNICEF. 2020a. *Underneath the surface: Understanding the root causes of violence against children and women in Lebanon*. UNICEF Liban.

UNICEF. 2020b. *White Paper. The role of small-scale residential care for children in the transition from institutional- to community-based care in the continuum of care in the Europe and Central Asia Region*. UNICEF. Disponible à l'adresse <<https://www.unicef.org/eca/media/13421/file#:~:text=The%20White%20Paper%20summarizes%20evidence%20on%20the%20current%20use%20and>>.

UNICEF. 2021a. *Situation Analysis: Children and Adolescents with Disabilities in Kyrgyzstan*. Kyrgyzstan: UNICEF.

UNICEF. 2021b. *UNICEF Child Protection Strategy 2021-2030*. UNICEF. Disponible à l'adresse <<https://www.unicef.org/documents/child-protection-strategy>>.

UNICEF. 2023a. Birth registration data. Disponible à l'adresse <https://data.unicef.org/topic/child-protection/birth-registration/?_gl=1*bo6s8*_ga*MTk2MTA0MjluMTcxOTA2Mzg0Mw.*_ga_ZEPV2PX419*MTcxOTMxOTMyMC4zLjAuMTcxOTMxOTMyMC42MC4wLjA.>>. Consulté le 10 avril 2024.

UNICEF. 2023b. *International Classification of Violence against Children*. New York: UNICEF.

UNICEF. 2024. *UNICEF Database on Children in Alternative Care*. Disponible à l'adresse <<https://data.unicef.org/topic/child-protection/children-alternative-care/#:~:text=Globally,%20an%20estimated%20102%20children%20per%20100,000%20were%20in%20residential>>. Consulté le 10 mars 2024.

Bureau régional de l'UNICEF pour l'Europe et l'Asie Centrale. 2023. *Fulfilling the rights of children without parental care displaced from Ukraine*. UNICEF. Disponible à l'adresse <<https://www.unicef.org/eca/media/30031/file/Fulfilling%20the%20rights%20of%20children%20without%20parental%20care%20displaced%20from%20Ukraine.pdf>>.

Bureau régional de l'UNICEF pour l'Europe et l'Asie Centrale. 2024. *TransMonEE analytical series: Pathways to better protection - Taking stock of the situation of children in alternative care in Europe and Central Asia*. Genève : UNICEF. Disponible à l'adresse <<https://www.unicef.org/moldova/media/12086/file/TransMonEE%20analytical%20series:%20PATHWAYS%20TO%20BETTER%20PROTECTION.pdf>>.

Bureau régional de l'UNICEF pour l'Asie du Sud. 2017. *Glossary of Terms and Concepts*. UNICEF. Disponible à l'adresse <<https://www.unicef.org/rosa/media/1761/file/Genderglossarytermsandconcepts.pdf>>.

Unwin, H.J.T., S. Hillis, L. Cluver, S. Flaxman, P.S. Goldman, A. Butchart, G. Bachman, et al. 2022. Global, regional, and national minimum estimates of children affected by COVID-19-associated orphanhood and caregiver death, by age and family circumstance up to Oct 31, 2021: an updated modelling study. *The Lancet Child and Adolescent Health* 6 (4): 249–259.

- Valencia Corral, Natalia, Monica Lopez Lopez et Martha Frías Armenta. 2022. Children in residential care in México: Understanding profiles, trajectories and outcomes. *Child and Family Social Work* 27 (2): 152–162.
- Valtolina, Giovanni G. et Chiara Colombo. 2012. Psychological Well-Being, Family Relations, and Developmental Issues of Children Left Behind. *Psychological Reports* 111 (3): 905–928.
- Waddoups, Anne Bentley, Hirokazu Yoshikawa et Kendra Strouf. 2019. Developmental Effects of Parent–Child Separation. *Annual Review of Developmental Psychology* 1 (1): 387–410.
- Whetten, Kathryn, Jan Ostermann, Rachel A. Whetten, Brian W. Pence, Karen O'Donnell, Lynne C. Messer, Nathan M. Thielman et The Positive Outcomes for Orphans (POFO) Research Team. 2009. A Comparison of the Wellbeing of Orphans and Abandoned Children Ages 6–12 in Institutional and Community-Based Care Settings in 5 Less Wealthy Nations. *PLOS ONE* 4 (12). Public Library of Science: e8169.
- OMS. 2022. Violence à l'encontre des enfants. Disponible à l'adresse <<https://www.who.int/news-room/fact-sheets/detail/violence-against-children>>. Consulté le 5 octobre 2024.
- Wilke, Nicole G., Amanda Hiles Howard, Sarah Todorov, Justin Bautista et Jedd Medefind. 2022. Antecedents to Child Placement in Residential Care: A Systematic Review. *Institutionalised Children Explorations and Beyond* 9 (2): 188–201.
- Wilkins, David. 2015. Balancing Risk and Protective Factors: How Do Social Workers and Social Work Managers Analyse Referrals that May Indicate Children Are at Risk of Significant Harm. *The British Journal of Social Work* 45 (1): 395–411.
- Winter, Karen, Paul Connolly, Sharon Millen et Daryl Sweet. 2022. The UNCRC and Family Support: A Case Study of the Early Intervention Support Service. *Child Care in Practice*: 1–15.
- Women's Aid, M. Hester, S-J. Walker et E. Williamson. 2021. *Gendered experiences of justice and domestic abuse. Evidence for policy and practice*. Bristol: Women's aid, University of Bristol. Disponible à l'adresse <[https://www.womensaid.org.Royaume-Uni/wp-content/uploads/2021/07/FINAL-Gendered-experiences-WA-UoB-July-2021.pdf#:~:text=Women%E2%80%99s%20Aid,%20Hester,%20M.,%20Walker,%20S-J.,%20and%20Williamson,%20E.%20\(2021\)](https://www.womensaid.org.Royaume-Uni/wp-content/uploads/2021/07/FINAL-Gendered-experiences-WA-UoB-July-2021.pdf#:~:text=Women%E2%80%99s%20Aid,%20Hester,%20M.,%20Walker,%20S-J.,%20and%20Williamson,%20E.%20(2021)>)>. Consulté le 10 avril 2024.
- Banque mondiale. 2024. Multidimensional Poverty Measure. Disponible à l'adresse <<https://www.worldbank.org/en/topic/poverty/brief/multidimensional-poverty-measure>>. Consulté le 10 avril 2024.
- Groupe Banque mondiale. 2023. World Bank, The World by Income and Region. Disponible à l'adresse <<https://datatopics.worldbank.org/world-development-indicators/the-world-by-income-and-region.html>>. Consulté le 10 mars 2024.
- Organisation mondiale de la Santé. 2022. Maltraitance des enfants. Disponible à l'adresse <<https://www.who.int/news-room/fact-sheets/detail/child-maltreatment>>. Consulté le 4 octobre 2024.
- Organisation mondiale de la Santé. 2020. *Rapport de situation 2020 sur la prévention de la violence à l'encontre des enfants dans le monde*. Disponible à l'adresse <<https://www.unicef.org/media/70731/file/Global-status-report-on-preventing-violence-against-children-2020.pdf>>. Consulté le 10 avril 2024.
- Zafar, Naeem, Mehek Naeem et Andleeb Zehra. 2021. Professional team response to violence against children: From experts to teamwork. *Child Abuse & Neglect* 119. 30 Years of the Convention on the Rights of the Child: Challenges and progress in harm prevention: 104777.
- Zhao, C., H.L. Egger, C.R. Stein et K.A. McGregor. 2018. Separation and reunification: Mental health of Chinese children affected by parental migration. *Pediatrics* 142 (3). Disponible à l'adresse <<https://www.>

scopus.com/inward/record.uri?eid=2-s2.0-85052737232&doi=10.1542%2fpeds.2018-0313&partnerID=40&md5=ba5387ac2af0215a5d7204f543a889a5>.

2020. Côte d'Ivoire : Post-Election Violence, Repression | Human Rights Watch. Disponible à l'adresse <<https://www.hrw.org/news/2020/12/02/cote-divoire-post-election-violence-repression>>. Consulté le 4 octobre 2024.



Trouvez-nous sur les réseaux sociaux